

# RAPPORT DE RECHERCHE DE L'IREC

## Le Québec rate sa cible

**Les efforts du Québec en matière de francisation  
et d'intégration des immigrants : un portrait**

Jean Ferretti

JANVIER 2016

## Notice biographique

**Jean Ferretti.** Chargé de projet pour l'IRÉC, il détient un «Master in Public Policy (MPP)» de l'Université de Toronto et un baccalauréat en Études internationales de l'Université de Montréal.

Ce rapport de recherche a été réalisé grâce au soutien financier de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (SJBM), du Mouvement national des Québécoises et des Québécois et du Mouvement Québec français (MQF).

© Institut de recherche en économie contemporaine

978-2-923203-54-6

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2016

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Canada, 2016

IRÉC, 1030, rue Beaubien Est, bureau 103, Montréal, Québec H2S 1T4

# Faits saillants

Ce rapport évalue la cohérence de l'action du Gouvernement du Québec dans l'atteinte de l'objectif de la Charte de la langue française de faire du français la langue commune des Québécois.

Notre principale conclusion est que le Gouvernement du Québec ne prend pas les moyens nécessaires pour s'acquitter de ses responsabilités pour le maintien du français comme langue de convergence de tous les citoyens.

## Recul du français

■ Accélération du déclin du poids démographique des francophones au Québec. C'est particulièrement le cas sur l'île de Montréal, où la proportion d'individus de langue maternelle française est descendue sous la barre des 50 % et celle des individus parlant principalement français à la maison a décliné pour s'établir autour de 52 % en 2011.

■ Déclin de l'usage du français dans la sphère publique, particulièrement en milieu de travail. La part des travailleurs du secteur privé sur l'île de Montréal travaillant généralement ou uniquement français au travail est passée de 62,5 % en 1997 à seulement 43,7 % en 2010.

■ L'immigration se concentre à 86 % dans la région métropolitaine de Montréal. Cela crée un effet de milieu qui accroît le clivage entre un Montréal de moins en moins francophone et le reste du Québec.

## L'impact sur les pratiques linguistiques et le fait français

■ Plus de 200 000 immigrants, soit 20 % de l'ensemble de la population immigrée du Québec, ne parlent toujours pas le français en 2011. Parmi eux, plus de 111 000 sont arrivés à partir de 1991 dont près de 43 000 entre 2006 et 2011. De ces 202 830 immigrants, 159 575 parlent uniquement anglais et 43 255 ne parlent ni français ni anglais.

■ Les personnes nées à l'étranger représentaient en 2006 14,2 % de la population de langue maternelle anglaise du Québec et 30,6 % de la population dont l'anglais est la première langue officielle parlée (PLOP).

■ Les immigrants non francotropes (43,5 %) utilisent le plus souvent l'anglais dans leurs interactions publiques alors qu'ils sont 40,1 % à utiliser le plus souvent le français et 16,4 % utilisent à la fois le français et l'anglais.

■ On note d'importantes différences dans les pratiques linguistiques en milieu de travail. 69,6 % des immigrants francotropes parlent le plus souvent le français au travail alors qu'à peine 33,5 % des immigrants non francotropes font de même et que 48,3 % utilisent l'anglais le plus souvent.

■ Malgré une amélioration des tendances depuis 1970, les transferts linguistiques vers le français demeurent insuffisants pour freiner le déclin du groupe francophone. Cette amélioration découle davantage de la sélection d'une plus grande part d'immigrants de langue latine ou issus de la francophonie internationale qui sont plus portés à adopter le français comme langue d'usage qu'à l'amélioration des services d'intégration.

■ Les immigrants qui ne sont pas de langue maternelle latine ou qui sont issus de la francophonie internationale sont restés insensibles aux mesures de francisation depuis 30 ans. Parmi ceux qui ont opéré un transfert linguistique, seulement 15 % l'ont fait au profit du français, un niveau semblable à celui des années 1970.

## **La composition actuelle des flux migratoires ne permet pas de freiner le déclin du français**

■ Environ 40 % des immigrants ne connaissent pas le français à leur arrivée au Québec. Cette proportion semble de surcroît avoir été sous-évaluée jusqu'en 2011 en raison du manque d'évaluations standardisées des compétences linguistiques lors de la sélection en entrevue.

■ Le moyen le plus efficace de freiner le déclin du groupe francophone est d'agir sur la composition des flux migratoires en sélectionnant davantage d'immigrants de langue latine ou qui sont issus de la francophonie internationale.

## **Le bilinguisme institutionnel nuit à la francisation**

■ Le bilinguisme des institutions publiques pratiqué notamment par certains ministères et organismes comme Revenu Québec et la SAAQ, n'est pas cohérent avec l'objectif de faire du français la langue commune.

■ Les ministères et les institutions publiques interagissent en anglais avec près de 75 % des immigrants non francophones et qui sont installés dans la région de Montréal.

## **Le réseau de la francisation**

■ Augmentation globale de l'offre et de la fréquentation des formations en francisation depuis 1991. Le réseau de la francisation repose de plus en plus sur les partenaires du ministère de l'Immigration, notamment le ministère de l'Éducation, le ministère de l'Emploi et certains organismes communautaires spécialisés en immigration.

■ Développement d'une concurrence inefficace entre les acteurs en francisation.

■ Progrès ces dernières années dans l'harmonisation des programmes, notamment par la création d'un guichet unique pour orienter et répartir les immigrants dans les différents services.

■ Réduction du nombre de groupes à temps complet du ministère de l'Immigration, qui passe de 1 314 en 2003-2004 à 952 groupes en 2014-2015. Il semble que l'on oriente de plus en plus les immigrants vers les cours à temps partiel, par la conversion des cours spécialisés à temps complet de niveau avancé en français écrit et oral en cours à temps partiel et que l'on favorise la formation en ligne plutôt que la formation en classe.

## **La fréquentation**

■ Globalement, depuis 1991, on observe une hausse de la fréquentation des services de francisation. Depuis 2009-2010, le nombre d'individus inscrits aux formations de francisation (temps complet, temps partiel et en ligne) tourne autour de 27 000.

■ Depuis le début des années 1990, au moins 40 % des immigrants ne connaissant pas le français à leur arrivée ne s'inscrivent pas aux cours de français. Pour les années 2006 à 2010, ce chiffre monte à plus de 50 %. Il y a une absence de données pour les années suivantes.

■ Taux de fréquentation fortement liés à l'origine des immigrants : en 2010, 29,6 % des immigrants latino-américains déclarant ne pas connaître le français à leur arrivée ne se sont pas

inscrits aux cours. Cette proportion atteint 63,9 % des immigrants d'Asie du Sud-Est, 54,8 % de ceux provenant d'Asie orientale et 51,6 % de ceux provenant d'Asie méridionale.

■ Augmentation, puis stagnation des effectifs des cours de français à temps complet jusqu'en 2008. Déclin marqué de la fréquentation des cours à temps complet ces dernières années, qui passe de 13 230 inscrits en 2010-2011 à 10 759 en 2014-2015.

■ Hausse de la fréquentation des cours à temps partiel, qui passe de 7 017 en 1998-1999 à 15 150 inscrits en 2014-2015.

## Bilan des apprentissages

■ Plusieurs études soulignent que le nombre d'heures de cours est insuffisant : certains immigrants ayant complété tous les cours à temps complet offerts par le ministère de l'Immigration n'ont pas atteint un niveau qui leur permette de fonctionner en français.

■ Environ la moitié des immigrants ayant terminé le parcours de francisation considèrent ne pas maîtriser le français à l'écrit.

■ Satisfaction des immigrants inscrits à l'égard des cours qu'ils ont reçus, au niveau des apprentissages et de la confiance en soi. Une forte majorité d'entre eux émettent le désir de poursuivre les cours de français.

## Principaux défis du réseau de francisation

■ Stimuler la formation à temps plein. Elle offre de meilleurs résultats en matière d'apprentissages et des taux d'abandons nettement plus bas que pour la formation à temps partiel.

■ Rejoindre les communautés dont les taux de fréquentation sont faibles.

■ Développer la francisation en milieu de travail. Elle ne concerne qu'entre 2 000 et 3 000 travailleurs annuellement. Ces dernières années, ce nombre est en baisse.

■ Assurer un meilleur suivi de la part du ministère de l'Immigration. La décentralisation des services de francisation n'a pas été accompagnée par une surveillance et une évaluation en continu des programmes. Absence de document de compilation des données.

## Un soutien financier croissant jusqu'à 2011

■ En plus des transferts fédéraux, le gouvernement du Québec a ajouté de ses propres ressources aux programmes d'intégration et de francisation des immigrants. Jusqu'en 2011, il a dans l'ensemble soutenu et augmenté le financement des programmes de francisation.

■ Relâchement des efforts consentis par le ministère de l'Emploi en matière de francisation depuis 2008.

■ Nous nous interrogeons sur certaines activités financées par le ministère de la Santé et des Services sociaux grâce aux transferts fédéraux et qui semblent s'adresser à des populations non visées par l'Accord Canada-Québec.

■ Depuis 2011-2012, alors que le nombre d'immigrants ne connaissant pas le français est en augmentation, le financement des programmes de francisation diminue dans l'ensemble des ministères concernés par la francisation (MIDI, MELS et MESS). Parallèlement, sur la période 2010-2012 à 2014-2015, on observe que le ministère de l'Immigration a retourné environ 70 M\$ de crédits autorisés au fond consolidé.



# Table des matières

<b>Introduction</b> .....	1
<b>CHAPITRE 1</b>	
<b>Le français, langue commune?</b> .....	3
1.1 Indicateurs .....	3
1.2 Dynamiques démolinguistiques .....	4
1.2.1 Portrait de la situation .....	4
1.2.2 Les transferts linguistiques .....	7
1.3 L'immigration au Québec depuis 1991 .....	9
1.3.1 Composition linguistique .....	10
1.3.2 Impact de l'immigration sur le fait français .....	11
1.4 Le français en milieu de travail .....	13
1.4.1 Évolution depuis 1971 .....	14
1.4.2 Facteurs de l'usage linguistique en milieu de travail .....	15
1.4.2.1 Caractéristiques individuelles des travailleurs .....	16
1.4.2.2 Caractéristiques liées à l'entreprise et à l'entourage .....	18
1.5 Le rôle des institutions .....	19
1.5.1 Pratiques linguistiques des institutions publiques québécoises .....	20
1.5.2 Les institutions de langue anglaise .....	21
<b>CHAPITRE 2</b>	
<b>L'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains</b> .....	23
2.1 Partage des compétences entre Ottawa et Québec .....	23
2.2 Les transferts fédéraux .....	25
2.3 L'Entente Québec-Ville de Montréal .....	25
<b>CHAPITRE 3</b>	
<b>L'offre de cours de français : des efforts soutenus, mais insuffisants</b> .....	27
3.1 Aperçu du réseau de francisation .....	27
3.2 Les années 1990 : l'édification d'un réseau de plus en plus étendu .....	30
3.3 Augmentation et assouplissement de l'offre en francisation : genèse de la concurrence entre les acteurs .....	33
3.4 La période 2004-2008 : changement de priorité dans la politique d'intégration : de la francisation à l'intégration en emploi .....	35

3.5 De l'année 2008 à nos jours : des efforts insuffisants en francisation . . . . .	37
3.5.1 L'action du ministère de l'Immigration . . . . .	37
3.5.2 L'action du ministère de l'Éducation . . . . .	39
3.5.3 L'action d'Emploi-Québec . . . . .	40
3.6 Évaluation des programmes . . . . .	40
3.6.1 La fréquentation . . . . .	41
3.6.2 L'offre de services . . . . .	42
3.6.3 Bilan des apprentissages . . . . .	44
3.6.4 Satisfaction des inscrits . . . . .	47
3.6.5 Délais d'admission aux cours de francisation . . . . .	47
<b>CHAPITRE 4</b>	
<b>Considérations financières</b> . . . . .	49
4.1 Vue d'ensemble . . . . .	49
4.2 Répartition des crédits auprès des différents partenaires . . . . .	50
4.2.1 Éducation . . . . .	50
4.2.2 Emploi et solidarité sociale . . . . .	51
4.2.3 Santé et services sociaux . . . . .	51
<b>Conclusion et recommandations</b> . . . . .	55
<b>Bibliographie</b> . . . . .	63

## Liste des tableaux et figures

Tableau 1.1 Évolution de la composition linguistique (en %) par région, 1971-2056 . . . . .	71
Tableau 1.2 Répartition (en %) des répondants selon la langue principale de travail et le pourcentage de temps d'utilisation du français au travail en fonction du lieu de travail, 2010 . . . . .	73
Tableau 1.3 Pourcentage de répondants utilisant généralement ou exclusivement le français lors de diverses activités au travail selon le groupe linguistique, sur l'ensemble du Québec, 2010 . . . . .	73
Tableau 1.4 Fréquence d'utilisation des langues au travail selon le groupe de langue maternelle et la génération de travailleurs issus de l'immigration, RMR de Montréal, 2006. . . . .	74
Tableau 1.5 Population des minorités visibles selon la connaissance du français et de l'anglais, 2011 . . . . .	75
Tableau 1.6 Nombre d'immigrants reçus annuellement (toutes catégories, incluant les réfugiés) selon la connaissance linguistique, 1991-2015 . . . . .	76
Tableau 1.7 Nombre de personnes immigrantes admises au Québec selon la langue maternelle, par période, 2004-2013 . . . . .	78
Tableau 2.1 Transferts du gouvernement fédéral en vertu de l'Accord Canada-Québec, 1991-2015 . . . . .	78
Tableau 3.1 Fréquentation aux cours offerts par le ministère de l'Immigration, 1990-2015 . . . . .	79
Tableau 3.1. A Nombre total d'étudiants à TC, TP et en FEL au MICC, 2004-2014 . . . . .	80
Tableau 3.2 Nombre de groupes et d'élèves par classe de français du ministère de l'Immigration, 2003-2015 . . . . .	81
Tableau 3.3 Effectifs aux cours spécialisés avancés du MICC à temps partiel (TP) et temps complet (TC), 2007-2014 . . . . .	82
Tableau 3.4 Nombre et pourcentage d'immigrants de 16 ans et plus déclarant ne pas connaître le français et ne s'inscrivant pas au processus de francisation par continent et région de naissance, 2006-2010 . . . . .	83
Tableau 3.5 Services d'alphabétisation et de francisation offerts par le Ministère de l'Éducation aux immigrants adultes, 2006-2015 . . . . .	84
Tableau 3.6 Services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français offerts aux jeunes immigrants, 2006-2015 . . . . .	85
Tableau 3.7 Ressources humaines en ETC en poste au ministère responsable de l'immigration au 31 mars . . . . .	86
Tableau 3.8 Pourcentage des étudiants ayant bénéficié d'une formation à temps complet dans les délais prévus à la Déclaration de services, 2003-2014 . . . . .	87
Tableau 4.1 Dépenses d'autres ministères aux fins de l'intégration et de la francisation des immigrants faites à même les sommes reçues du gouvernement fédéral, 2008-2015 . . . . .	88
Tableau 4.2 Transferts des ressources financières du MCRI-MICC-MIDI à ses partenaires externes, 2002-2014 . . . . .	89

Tableau 4.3 Dépenses par personne, 2003-2014 . . . . .	90
Tableau 4.4 Emploi Québec. Déboursés pour favoriser l'intégration et la francisation des nouveaux arrivants, 2008-2015. . . . .	91
Tableau 4.5 Revenus du MSSS en provenance du MICC-MIDI, 2008-2015 . . . . .	93
Figure 1 Schéma du réseau de la francisation . . . . .	94
Figure 2 Part des travailleurs parlant français en milieu de travail 50 % du temps et plus pour l'ensemble du Québec et la RMR de Montréal, 1971-2010 . . . . .	95
Figure 3 Part des travailleurs parlant français en milieu de travail 50 % du temps et plus pour l'ensemble du Québec et la RMR de Montréal, 1971-2010 . . . . .	96
Figure 4 Fréquence d'utilisation des langues au travail selon les principaux groupes de langue maternelle tierce, RMR de Montréal, 2006 . . . . .	97
Figure 5 Pratiques linguistiques en public des allophones francotropes . . . . .	98
Figure 6 Pratiques linguistiques en public des allophones non francotropes. . . . .	99
Figure 7 Proportion de francophones selon divers scénarios, Québec, 2006-2056 . . . . .	100
Figure 8 Nombre d'étudiants inscrits aux cours de français à temps complet du MICC par année de fréquentation selon les milieux de formation, 2000-2010 . . . . .	101
Figure 9 Inscription aux cours de français en ligne du MIDI, 2008-2013 . . . . .	101
Figure 10 Effectifs aux cours de français en milieu de travail du MIDI, 2008-2013 . . . . .	102
Figure 11 Participation aux cours de français d'Emploi-Québec dans le Grand Montréal, 2009-2013 . . . . .	102

## **Liste des annexes**

Annexe 1 Méthode de calcul des transferts fédéraux en vertu de l'Accord Canada-Québec . . . . .	103
Annexe 2 Liste des pays francotropes et anglotropes . . . . .	106
Annexe 3 Crédits et dépenses du ministère responsable de l'immigration, 2002-2014 . . . . .	108

# Introduction

À l'horizon 2031, les francophones ne représenteront plus que 1,7 % de la population canadienne hors Québec. Le Québec est donc appelé à devenir le havre de la francophonie au Canada. Or, au Québec, l'objectif de faire du français la langue commune de tous les citoyens s'éloigne progressivement.

La question linguistique revêt une importance singulière au Québec. En raison de sa situation de nation minoritaire établie au sein d'un large ensemble anglophone, l'adoption par les immigrants de la langue de la majorité francophone ne va pas de soi. Un État volontaire est donc plus qu'ailleurs dans le monde, indispensable à la préservation d'une langue commune à tous les citoyens. De ce refus du laissez-faire linguistique sont nées la Loi 22 en 1974 qui fait du français la seule langue officielle du Québec, puis la Charte de la langue française (Loi 101) adoptée le 26 août 1977 qui définit l'aménagement linguistique.

À l'heure où le Gouvernement du Québec souhaite hausser davantage les seuils d'immigration, il est nécessaire de faire une évaluation précise des efforts en matière de francisation des immigrants. Ce rapport vise à évaluer la cohérence des actions prises par le Gouvernement du Québec depuis 1991 pour atteindre l'objectif de la Charte de la langue française de faire du français la langue commune de tous les Québécois.

L'action du Gouvernement du Québec repose sur trois piliers principaux : 1) la politique linguistique qui touche notamment à la langue d'enseignement et aux pratiques linguistiques dans les institutions publiques et dans les entreprises, 2) la politique migratoire à travers la sélection d'immigrants connaissant le français et 3) les programmes de francisation des immigrants non francophones.

Le chapitre 1 dresse un portrait des perspectives démolinguistiques au Québec. Nous montrons les tendances préoccupantes, particulièrement à Montréal, en ce qui concerne l'avenir du français comme langue commune. Nous montrons que la composition actuelle de l'immigration et sa concentration dans la région métropolitaine de Montréal, où est installée la population anglophone et anglicisée du Québec, créent un effet de milieu qui nuit à la francisation des immigrants et contribue à accroître le clivage entre un Montréal de moins en moins francophone et le reste du Québec. Nous abordons aussi dans ce premier chapitre les tendances en matière de pratiques linguistiques en milieu de travail et la responsabilité des institutions publiques dans le maintien du français comme langue commune. Nous soulignons l'incohérence que constitue le bilinguisme institutionnel par rapport à l'esprit de la Loi 101 et ses effets négatifs sur l'intégration linguistique des immigrants.

Ce rapport s'intéresse plus particulièrement aux programmes de francisation des immigrants non francophones. La volonté du Québec de contrôler davantage la politique d'immigration a poussé le gouvernement fédéral à consentir progressivement à une décentralisation des pouvoirs en la matière. Dans la foulée de l'échec de l'Accord du lac Meech, des négociations bilatérales ont débouché en 1991 sur l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains qui établit un mode de gouvernance multiniveau de la politique d'immigration et qui octroie au Gouvernement du Québec la responsabilité exclusive en matière d'intégration

linguistique des immigrants<sup>1</sup>. Notre objectif étant de dresser le portrait de l'action du Gouvernement du Québec en matière d'intégration linguistique, nous concentrons notre analyse sur la période de 1991 à nos jours. Le chapitre 2 expose les responsabilités en matière d'immigration de chacun des paliers de gouvernement.

Pour s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en vertu de l'Accord Canada-Québec et assurer l'intégration linguistique des immigrants non francophones, le Québec a déployé un réseau de cours de français et de soutien aux nouveaux arrivants. Ce réseau s'est considérablement diversifié au fil du temps, afin de mieux s'adapter aux immigrants. Initialement plutôt centralisée, consistant en cours offerts directement par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), l'offre de cours de français s'est organisée en un vaste réseau faisant appel à des partenaires institutionnels, privés et communautaires. Cette diversification de l'offre en francisation vient avec son lot d'inefficacité. La principale fut d'instaurer un régime de concurrence entre les partenaires en francisation à l'avantage du MICC. Le chapitre 3 dresse un portrait d'ensemble du réseau de francisation. Nous détaillons l'effort des différents partenaires en francisation, l'évolution des effectifs d'étudiants et du nombre de classes ainsi que le bilan des apprentissages.

Le chapitre 4 détaille l'utilisation des transferts fédéraux reçus en vertu de l'Accord Canada-Québec. La répartition des transferts révèle la décentralisation des services d'intégration et de francisation vers les différents ministères. Il ressort de ce chapitre que le soutien financier aux programmes d'intégration et de francisation a augmenté sur la période étudiée. L'étude des crédits vient invalider la thèse selon laquelle le Gouvernement du Québec retourne une partie de l'enveloppe fédérale au fonds consolidé. En effet, sur l'ensemble de la période étudiée, le Gouvernement du Québec a majoré le financement des programmes d'intégration à partir de ses fonds propres en plus de ce qu'il a reçu du gouvernement fédéral. Par contre, sur la période 2010 à nos jours, le ministère de l'Immigration a retourné plus de 70 M\$ au fonds consolidé alors même que le nombre d'immigrants ne connaissant pas le français est en augmentation et que le financement des services de francisation dans les trois ministères concernés est en baisse depuis 2011.

---

1. Alexandre, COUTURE GAGNON (2013). «La gouvernance multiniveau dans les nations minoritaires : les cas du Québec-Canada et de la Catalogne-Espagne», *Télescope*, p. 161.

## CHAPITRE 1

---

# Le français, langue commune?

La Charte de la langue française visait à faire du français la langue commune des citoyens du Québec. Ce concept de langue commune amené dès le Rapport Gendron en 1973 est défini comme suit : « une langue que tous connaissent et sont capables d'utiliser, de telle sorte qu'elle puisse servir naturellement sur le territoire du Québec de moyen de communication entre Québécois de toutes langues et de toutes origines »<sup>2</sup>.

Dans ce chapitre, nous montrons que l'objectif de la Loi 101 n'est toujours pas atteint. Au vu de l'évolution du poids démographique des différents groupes linguistiques qui composent la société québécoise, le déclin du français est manifeste particulièrement sur l'île de Montréal et dans sa région métropolitaine. Le déclin se fait notamment sentir en milieu de travail.

L'analyse des transferts linguistiques démontre que l'anglais exerce encore un pouvoir d'attraction très largement supérieur au français. Nous montrons que si aujourd'hui la composition linguistique de l'immigration se fait moins au détriment du français que ce n'était le cas en 1991, la sélection actuelle ne permet pas d'endiguer le déclin du français.

Enfin, nous montrons l'incohérence que constitue le bilinguisme institutionnel par rapport à l'esprit de la Loi 101 et son rôle dans le déficit d'attraction de la langue française auprès des nouveaux arrivants.

### 1.1 Indicateurs

Les études démolinguistiques sont jalonnées de débats sur la pertinence des différents indicateurs de mesure. Faut-il préférer la langue maternelle, la langue d'usage à la maison ou la langue de travail? Tous ces indicateurs ont leurs avantages et leurs inconvénients et nous renseignent sous des angles différents sur l'évolution démolinguistique.

- La langue maternelle est la langue apprise à l'enfance. Elle renvoie à l'identité, à l'héritage culturel des individus.
- La langue parlée à la maison nous renseigne sur la langue qui sera probablement transmise aux enfants.

Ces deux indicateurs permettent de déterminer les tendances linguistiques sur le long terme. Dans le cas des individus de langue maternelle autre que le français, la langue parlée à la maison révèle le degré d'intégration culturelle à la société québécoise. Elle permet aussi de mesurer l'écart entre le pouvoir d'attraction du français et de l'anglais. Comme le notent Bélanger et Sabourin, la langue maternelle et la langue parlée à la maison mesurent le « capital linguistique accumulé », c'est-à-dire la proportion d'individus qui sont portés à utiliser davantage une langue dans la sphère publique, ce qui est susceptible d'avoir un impact sur la vitalité des institutions de langue française ou anglaise. De plus, comme nous l'expliquons plus bas, elles ont une incidence déterminante sur

2. *Rapport Gendron* (1972). Tome 1, p. 153.

la langue parlée en milieu de travail<sup>3</sup>.

Dans le contexte québécois, marqué par des flux d'immigration relativement élevés et par une concurrence entre le français et l'anglais, la langue parlée dans la sphère publique détient une importance particulière<sup>4</sup>. En effet, les données sur l'usage des langues en public donnent une idée du pouvoir d'attraction relatif de l'anglais et du français et de l'orientation linguistique des allophones à un point t. La langue parlée en milieu de travail est l'un des indicateurs clés des pratiques linguistiques en public. La langue de travail est définie par Béland comme «la langue qui est utilisée officiellement ou effectivement dans les communications entre travailleurs de même niveau ou de niveaux hiérarchiques différents, dans les rapports internes de l'entreprise pour véhiculer des directives du personnel, les spécifications de production et certaines autres communications écrites ainsi que dans les négociations collectives, la rédaction des conventions, la présentation et le traitement des griefs»<sup>5</sup>.

## 1.2 Les dynamiques démolinguistiques

Un sondage Léger Marketing révélait en 2009 que 90 % des francophones s'inquiètent du déclin du français sur l'île de Montréal<sup>6</sup>. Cette inquiétude a des fondements démographiques. L'exposé dans le temps des dynamiques démolinguistiques permet de démontrer qu'après un bref sursaut, la tendance au déclin démographique du groupe francophone s'accélère.

L'évolution des groupes linguistiques découle d'une part de leur accroissement naturel (fécondité et mortalité) et d'autre part des migrations internes et internationales. Enfin, l'évolution des groupes dépend de la continuité intergénérationnelle, c'est-à-dire la transmission de la langue de la mère aux enfants, et des transferts linguistiques, c'est-à-dire de la capacité pour une langue d'attirer des locuteurs d'autres langues<sup>7</sup>.

La baisse rapide et continue de la fécondité des francophones — aujourd'hui autour de 1,7 enfant par femme<sup>8</sup> — en deçà du seuil de remplacement des générations de 2,1 enfants par femme, conjuguée à des seuils d'immigration parmi les plus élevés au monde et à une diminution des départs des anglophones vers le reste du Canada ces dernières années, laisse entrevoir une baisse sérieuse du poids démographique des francophones au Québec de façon particulièrement marquée à Montréal (Pagé, 2010; Termotte, 2011; Bélanger et Sabourin, 2013; Marois, 2015). Signe que la tendance s'accélère, ce déclin n'est plus circonscrit à l'île de Montréal, mais s'étend dorénavant à l'ensemble de la région métropolitaine.

### 1.2.1 Portrait de la situation

L'étude réalisée en 2011 par Marc Termotte, Frédéric Payeur et Normand Thibault est très éclairante sur le sujet. L'étude définit les groupes linguistiques considérés en fonction de la langue parlée à la maison. Trois groupes linguistiques sont distingués : le groupe francophone, dont les membres parlent le plus souvent français à la maison, le groupe anglophone, dont les membres

3. Alain BÉLANGER et Patrick SABOURIN (2013). «De l'interprétation des indicateurs linguistiques du recensement canadien», *Cahiers québécois de démographie*, p. 175.

4. Paul BÉLAND (2008). *Langue et immigration, langue du travail : Éléments d'analyse*. Office québécois de la langue française, p. 32.

5. OQLF (1990). *Grand dictionnaire terminologique*.

6. Marco BÉLAIR-CIRINO (2009). «Sondage – Le français à Montréal : 90 % des francophones sont inquiets», *Le Devoir*.

7. Jean-Pierre CORBEIL, Brigitte CHAVEZ et Daniel PEREIRA (2010). *Portrait des minorités de langue officielle au Canada : les anglophones du Québec*, Statistique Canada, p. 19.

8. Chantal GIRARD, Anne BINETTE CHARBONNEAU et Frédéric F. PAYEUR (2014). *Le bilan démographique du Québec*, Institut de la statistique du Québec, p. 43.

parlent le plus souvent anglais à la maison, et le groupe allophone, dont les membres parlent le plus souvent une langue autre que le français ou l'anglais à la maison<sup>9</sup>. L'évolution du poids démographique de chacun des groupes depuis 1971 est résumée dans le Tableau 1, p. 71.

Les changements apportés en 2011 au recensement de Statistique Canada rendent les comparaisons difficiles en raison des réponses multiples<sup>10</sup>. Pour cette raison, nous préférons pour cette année présenter les prévisions faites par Termotte pour l'année 2011. Nous présentons également les prévisions pour les années 2031 et 2056 pour donner une idée des tendances à moyen et long termes. Celles-ci sont réalisées à partir du scénario de référence des auteurs, c'est-à-dire du scénario qu'ils considèrent comme étant le plus probable. Ce scénario est basé sur les hypothèses de comportement suivantes : 1) un taux de fécondité de 1,7 enfant par femme; 2) un solde de migration intraprovinciale de -20 000 pour l'île de Montréal; 3) un solde de migration interprovinciale de -10 000 pour l'ensemble du Québec; 4) une immigration internationale de 50 000 immigrants par année dans la province; 5) une émigration internationale de 6000 individus par an; 6) et une mobilité linguistique sur la base du comportement mesuré sur la période 2001-2006<sup>11</sup>.

À l'échelle du Canada, un regard rapide permet d'identifier une première tendance : la diminution du poids démographique des francophones du Canada depuis 1971 est le prolongement d'une tendance séculaire. Ainsi, les francophones du Canada sont passés de 31 % de la population totale du Canada en 1901 à 20,5 % en 2011. Sur la même période, les anglophones ont vu leur poids démographique augmenter de près de 10 points de pourcentage, passant de 57 % à 66 %. Cette tendance au déclin des francophones s'est accélérée dans les dernières décennies en particulier chez les francophones du Québec, dont le poids démographique est passé, entre 1971 et 2006, de 22,6 % à 19,5 % de l'ensemble de la population canadienne<sup>12</sup>.

La dynamique à l'échelle du Canada est importante pour comprendre l'équilibre démolinguistique au Québec puisqu'elle donne une idée de l'environnement plus large dans lequel évolue le fait français. En effet, la diminution rapide et continue du poids des francophones hors Québec tend à circonscrire le fait français aux frontières du Québec. On constate ainsi une concentration croissante des francophones du Canada sur le territoire du Québec : tandis qu'en 1971, 12 % des francophones du Canada vivaient hors Québec, ils n'étaient plus que 9 % en 2006. Selon les projections de Termotte, à l'horizon 2031 les francophones ne représenteront plus que 1,7 % de la population canadienne hors Québec et ce chiffre tombera à 1,3 % en 2056.

À l'échelle du Québec, le déclin des francophones est aussi manifeste et particulièrement prononcé depuis un peu plus d'une décennie. Termotte note un changement de tendance au tournant de l'année 2000. Le groupe francophone qui avait connu un rebond important entre 1971 et 1981, en raison de l'exode important d'anglophones vers le reste du Canada sur cette période, et qui avait réussi à se stabiliser autour de 83 % de l'ensemble de la population du Québec décline considérablement à partir de 2001 pour atteindre 81 % en 2011.

On observe aussi une rupture de tendance pour le groupe allophone : après un lent déclin de 1971 à 2001 celui-ci se stabilise à un peu moins de 10,4 % de la population québécoise en 2011.

9. Marc TERMOTTE, Frédéric PAYEUR et Normand THIBAULT (2011). *Perspectives démolinguistiques du Québec et de la région de Montréal (2006-2056)*. Gouvernement du Québec, p. 13.

10. STATISTIQUE CANADA (2011). *Document méthodologique sur les données linguistiques du Recensement de 2011*.

11. TERMOTTE et autres, *op.cit.*, p. 87.

12. *Idem*. p. 96.

Le poids démographique des allophones, pour sa part, continue de progresser et atteint 8,6 % de l'ensemble de la population québécoise en 2011<sup>13</sup>.

Selon le scénario de référence, en 2031, la proportion de francophones passera à 77,9 % tandis que celle du groupe anglophone baisserait très légèrement pour s'établir à 10,1 %. À l'horizon 2056, ces chiffres baisseront à 73,7 % pour le groupe francophone et augmenteront légèrement à 10,5 % pour le groupe anglophone. La proportion d'allophones continuera sa hausse pour atteindre 15,9 % de la population du Québec.

Dans la région métropolitaine de Montréal, le constat est le même. Après avoir connu une hausse de 66,3 % à 68,3 %, le poids démographique des francophones stagne autour de 69,7 % entre 1991 et 2001, puis décline à 68,3 % en 2006 lorsque l'on tient compte des modifications territoriales qui se traduisent par l'inclusion de nouvelles municipalités francophones dans la région métropolitaine. Le poids du groupe anglophone, qui avait diminué entre 1971 et 2001, pour passer de 25 % à 17 %, remonte à 17,5 %<sup>14</sup>.

Selon le scénario de référence, en 2031 les francophones ne représenteront plus que 63,1 % de la population de la région et d'ici 2056 cette proportion chutera à 58,3 %. Le groupe anglophone parviendra à se maintenir sur la même période tandis que le groupe allophone atteindra 20,6 % en 2031 et 25,6 % d'ici 2056. Ces chiffres confirment que le déclin du groupe francophone s'étend au-delà de l'île de Montréal.

C'est sur l'île de Montréal que le déclin est le plus prononcé. La proportion d'individus parlant le français à la maison est en passe de devenir minoritaire. Le poids du groupe francophone a connu une baisse très importante passant de 61,2 % en 1971 à 52,5 % en 2011. Le groupe anglophone connaît aussi un déclin, mais il est moins marqué, passant de 27,4 % en 1971 à 24,6 % en 2011.

Le poids du groupe allophone augmente de manière continue depuis 1971. D'ici 2031, le poids des allophones (29,5 %) dépassera celui des anglophones (23,0 %)<sup>15</sup>. Selon le scénario de référence, les francophones deviendront minoritaires entre 2016 et 2021. D'ici 2056, ils ne représenteront plus que 43,3 % de la population de l'île. Ces tendances s'expliquent par l'immigration internationale qui s'installe à 86 % dans la région métropolitaine de Montréal et qui vient gonfler la proportion d'allophones.

Termotte souligne d'ailleurs que, n'eût été départ de nombreux anglophones vers le reste du Canada, particulièrement entre 1971 et 1981 quand le solde migratoire des anglophones (rapport entre les anglophones qui quittent le Québec et ceux qui s'y installent) s'établissait à - 158 300, les francophones seraient minoritaires sur l'île de Montréal depuis longtemps. Or, on note que ces départs ont considérablement diminué ces dernières années pour s'établir à 8 000 entre 2001 et 2006<sup>16</sup>.

Dans le reste de la région métropolitaine de Montréal, on note une hausse du poids des francophones entre 1971 et 2001 essentiellement due à l'étalement urbain et à l'expansion du territoire de la région métropolitaine de Montréal qui s'est traduite par l'inclusion de villes très francophones

13. *Idem*. p. 92.

14. *Idem*. p. 93

15. *Idem*. p. 93

16. Réjean LACHAPELLE et Jean-François LEPAGE (2006). *Les langues au Canada : Recensement de 2006*, chapitre 6, gouvernement du Canada. [En ligne]. [<http://www.pch.gc.ca/fra/1357672477532/1357672616298>].

dans la zone de recensement. Si l'on tient compte de l'extension de la région métropolitaine, le groupe francophone n'atteint que 85,1 % en 2001. La faible présence d'immigrants internationaux est une des principales raisons du maintien du groupe francophone<sup>17</sup>. Pour ce qui est du reste du Québec, les francophones se maintiennent aisément au-delà de 91 %.

Finalement, la région de Gatineau connaît aussi un déclin marqué de l'usage de la langue française à la maison. De 1981 à 2001, la part des habitants de Gatineau parlant le plus souvent français à la maison s'est maintenue autour de 83 % avant de chuter à 79,7 % en 2011. Sur la même période, la part d'anglophone est restée très stable, autour de 14 %, mais connaît une remontée légère depuis 2001<sup>18</sup>.

### 1.2.2 Les transferts linguistiques

Un accroissement naturel faible qui pourrait bientôt devenir négatif, le vieillissement de la population et des seuils d'immigration élevés ont contribué à hausser le poids démographique des allophones dans la population du Québec. En effet, les trois quarts des nouveaux arrivants des vingt dernières années étaient de langue maternelle autre que le français, l'anglais ou les langues autochtones. Il est donc central de s'intéresser à l'orientation linguistique de ces immigrants pour comprendre l'évolution de l'équilibre linguistique.

Les allophones sont dans une situation transitoire. Comme l'ont montré Bélanger, Lachapelle et Sabourin, l'existence au Québec de langues allochtones (autre que le français, l'anglais ou une langue autochtone) n'est pas endogène à la société québécoise. Celles-ci ne subsistent que grâce à l'apport migratoire. Au bout d'un certain temps, tout au plus au bout de la deuxième génération, les allophones adoptent le français ou l'anglais comme langue d'usage<sup>19</sup>. Ce processus au terme duquel un individu adopte l'une ou l'autre de ces langues est appelé transfert linguistique.

C'est l'un des révélateurs de la situation singulière du Québec par rapport à d'autres sociétés : l'adoption de la langue de la majorité par les immigrants ne va pas de soi. À Montréal, la possibilité de vivre dans la langue de son choix et la forte présence des anglophones du Québec créent une situation de concurrence linguistique qui limite les transferts linguistiques vers le français. L'étude de ce phénomène nous renseigne sur la force relative d'attraction du français et de l'anglais.

Bélanger, Lachapelle et Sabourin notent des progrès considérables en ce qui a trait aux transferts linguistiques vers le français au cours des 40 dernières années. En étudiant la direction des déplacements linguistiques des allophones de première génération, en 1971 et en 2006, ils observent que la situation a changé du tout au tout sur cette période. Tandis qu'en 1971, 70 % des transferts linguistiques de ce groupe s'effectuaient vers l'anglais (80 % en tenant compte des déplacements linguistiques des enfants) contre 30 % vers le français (20 % en considérant les enfants), en 2006, 70 % des déplacements s'effectuaient vers le français (80 % en tenant compte des enfants). Ce renversement de tendance témoigne d'un certain succès de l'intervention du Gouvernement du Québec depuis 1971 pour soutenir le fait français.

Les transferts linguistiques ne sont toutefois pas assez nombreux pour freiner le déclin du groupe francophone (Bélanger, Lachapelle et Sabourin, 2011 ; Termotte, 2011). Selon Termotte en observant les comportements des immigrants récents (arrivés entre 1996 et 2001), seulement

17. TERMOTTE et autres (2011), *op.cit.*, p. 94

18. COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES (2015). *Portrait des groupes de langues officielles de la région de Gatineau*. p. 9.

19. Alain BÉLANGER, Réjean LACHAPELLE et Patrick SABOURIN (2011). *Persistance et orientation linguistiques de divers groupes d'allophones au Québec*, Bibliothèque et archives nationales du Québec, p. 9.

31 000 individus ont opéré un transfert linguistique entre 2001 et 2006, soit un peu plus de 5 000 individus par année sur cette période.

De plus, l'anglais exerce une force d'attraction bien plus forte que le français lorsque l'on prend en compte le poids démographique relatif des groupes francophone et anglophone. Le groupe anglophone bénéficie en effet d'une proportion de transferts linguistiques largement supérieure à son poids démographique. Ainsi de ces 31 000 transferts sur la période 2001-2006, 17 000 ont été effectués vers le français contre 12 000 vers l'anglais<sup>20</sup>. En additionnant les transferts linguistiques des immigrants récents de langue tierce à ceux de la population de langue tierce à l'exclusion des immigrants récents, les transferts linguistiques n'ont accru le groupe francophone que de 3 000 individus entre 2001 et 2006. Les transferts linguistiques n'ont donc qu'une influence secondaire sur le groupe francophone et ne compensent pas l'augmentation d'allophones découlant de l'immigration internationale<sup>21</sup>.

De plus, si l'on considère l'ensemble des individus de langue maternelle tierce en excluant les immigrants récents, les transferts linguistiques se sont réalisés dans une majorité au profit de l'anglais sur l'île de Montréal à l'exception des tranches d'âge 5-9 ans et 20-24 ans, tandis qu'en dehors de l'île de Montréal, les transferts se sont fait en majorité au profit du français<sup>22</sup>. Les recherches de Bélanger, Lachapelle et Sabourin, confirment les tendances décrites par Termotte : les allophones de l'île de Montréal sont moins portés à opérer un déplacement linguistique vers le français que ceux dans le reste de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal et dans le reste du Québec<sup>23</sup>. Pour que les transferts linguistiques ne soient pas défavorables au groupe francophone, il faudrait que neuf transferts sur dix de l'ensemble des transferts des individus de langue maternelle tierce soient réalisés vers le français<sup>24</sup>.

Par ailleurs le fait que les transferts linguistiques au profit du français soient moins nombreux sur l'île de Montréal qu'en dehors de l'île et que dans le reste du Canada ces transferts se réalisent en totalité au profit de l'anglais révèle que l'environnement linguistique a un impact déterminant sur la langue adoptée par les personnes de langue tierce<sup>25</sup>. Un immigrant qui évolue dans un bassin francophone suffisamment grand est plus susceptible d'opérer un transfert linguistique vers le français. Ce constat donne raison à ceux qui argumentent en faveur du maintien d'une certaine proportion de francophones sur l'île de Montréal. Cette question sera développée lorsque nous aborderons la question de la politique migratoire.

L'indice de vitalité linguistique résume bien les tendances. Ce dernier est obtenu «en divisant l'effectif de la population selon la langue d'usage par celui selon la langue maternelle. On obtient un indice qui mesure la capacité qu'a un groupe linguistique de renouveler son effectif : un nombre de locuteurs d'une langue donnée supérieur (inférieur) au nombre de personnes nées dans cette même langue (langue maternelle) implique un indice supérieur (inférieur) à 1 (soit 100 %) et donc un surplus (un déficit) de vitalité»<sup>25a</sup>. En 2006, l'indice de vitalité était de 1,03 pour le groupe francophone et de 1,30 pour le groupe anglophone. Les auteurs notent que le rapport entre la

20. TERMOTTE et autres (2011), *op.cit.*, p. 51.

21. *Idem.*, p. 41.

22. *Idem.*, p. 50.

23. Alain BÉLANGER, Réjean LACHAPELLE et Patrick SABOURIN (2011). *Persistante et orientation linguistiques de divers groupes d'allophones au Québec*, Bibliothèque et archives nationales du Québec. p. 7.

24. Marc TERMOTTE et Normand THIBAULT (2008). *Nouvelles perspectives démolinguistiques du Québec et de la région de Montréal 2001-2051*, Office québécois de la langue française. p. 47.

25. *Idem.*, p. 41-42.

25a.*Idem.*, p.38-39

vitalité du français et de l'anglais est devenu beaucoup plus favorable à l'anglais depuis le début des années 1970. En 1971, l'indice de vitalité était de 1,00 pour le français et de 1,13 pour l'anglais<sup>26</sup>.

Termotte a mesuré l'impact sur l'équilibre linguistique d'un scénario hypothétique où le français exercerait le même pouvoir d'attraction que l'anglais dans le reste du Canada par rapport au scénario de référence (probabilités de transferts d'une langue tierce vers le français soient égales à celles des transferts vers l'anglais dans le reste du Canada et probabilité de transfert vers l'anglais au Québec soit de 0 comme celles des transferts vers le français dans le reste du Canada). Selon ce scénario hypothétique, après 25 ans, le poids démographique des francophones ne serait supérieur que de 0,8 point de pourcentage à l'échelle du Québec et de 2 points de pourcentage sur l'île de Montréal par rapport à ce qui est prévu dans le scénario de référence. Cela signifie que le déclin du groupe francophone ne peut être stoppé même en favorisant la mobilité linguistique vers le français, notamment par des mesures qui visent à augmenter l'attrait du français. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas prendre des mesures à cet effet, mais il faudra faire davantage<sup>27</sup>.

L'étude empirique des trajectoires linguistiques permet d'observer que ceux-ci sont fortement dépendants de la langue maternelle des immigrants. Béland a démontré que les immigrants d'influence latine c'est-à-dire de langue maternelle latine ou provenant de pays de la francophonie internationale (peu importe leur langue maternelle) sont bien plus enclins à réaliser un transfert linguistique vers le français. Il note ainsi que depuis 1971, la proportion d'allophones d'influence latine réalisant un transfert linguistique vers le français a augmenté pour atteindre 87 % en 2001. Pour ce qui est des immigrants d'influence non latine, ce taux est resté stable sur la même période et tourne autour de 15 %. Béland souligne que les immigrants qui ne sont ni de langue latine ni originaires d'un pays de la francophonie sont «demeurés imperméables à toutes les mesures de francisation prises au cours des trente dernières années»<sup>28</sup>. La figure 1 à la page 94 dresse l'évolution de la langue parlée en général par les allophones, selon qu'ils soient d'influence latine ou d'influence autre et selon leur statut (natif, et période d'immigration) dans la région métropolitaine de Montréal. Une conclusion découle du constat de Béland : on peut augmenter le nombre de transferts linguistiques vers le français en jouant sur la sélection des immigrants et en accueillant davantage d'immigrants de langue maternelle latine ou proche du français.

### 1.3 L'immigration au Québec depuis 1991

Cela nous amène à la question migratoire. Le Québec fait partie des sociétés occidentales les plus accueillantes. En 2011 le Québec comptait 974 875 immigrants, ce qui représentait 12,6 % de sa population totale<sup>29</sup>. Ces dernières années, les seuils d'immigration ont tourné autour de 50 000 immigrants par année.

En plus d'objectifs économiques, la politique d'immigration du Québec veut assurer la pérennité du français au Québec, aux prises avec une faible natalité chez les francophones<sup>30</sup>. La politique migratoire menée depuis 25 ans n'a pas réussi à freiner le déclin du français.

26. *Idem*, p. 38-39.

27. *Idem*, p 85 et 98.

28. Paul BÉLAND (2008). *Langue et immigration, langue du travail : Éléments d'analyse*, Office québécois de la langue française, p. 33.

29. STATISTIQUE CANADA (2011). *Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011*.

30. MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION. 2011. *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015*, p. 11.

### 1.3.1 Composition linguistique

Le Québec a fait des efforts considérables depuis 20 ans en ce qui a trait à la sélection afin de favoriser l'arrivée d'immigrants connaissant le français.

L'effort de sélection d'immigrants connaissant le français se traduit dans leur pays de provenance. Sur la période 2004-2013, les dix principaux pays de provenance des immigrants étaient l'Algérie (8,2 % de l'ensemble des immigrants), la France (7,9 %), le Maroc (7,7 %), la Chine (7,6 %), Haïti (5,4 %), la Colombie (4,6 %), le Liban (3,1 %), la Roumanie (2,9 %), le Mexique (2,3 %) et l'Iran (2,2 %) (tableau 1.7 à la page 78)<sup>31</sup>.

Le tableau 1.6 (p. 76) détaille depuis 1991 l'évolution de l'immigration en fonction des connaissances linguistiques. On note jusqu'en 2010 une progression de la part des immigrants ayant une connaissance du français. En 1991, 37,5 % des immigrants avaient une connaissance du français, 23,2 % connaissaient uniquement l'anglais et 39,3 % ne connaissaient ni le français ni l'anglais. En 2001, la proportion d'immigrants ayant une connaissance du français grimpait à 47 % contre 15,9 % pour l'anglais et 37,1 % ni l'un ni l'autre. En 2010, la part de ceux connaissant le français atteint le sommet historique de 65,1 % contre 14,5 % des immigrants connaissant uniquement l'anglais et 20,4 % ni l'un ni l'autre.

Notons que les rapports annuels de gestion du ministère de l'Immigration distinguent les immigrants qui ne connaissent que le français et ceux qui connaissent le français et l'anglais. Nous n'avons pas fait cette distinction ici, mais elle ne semble pas sans importance. Michel Paillé s'inquiète du fait que plusieurs immigrants connaissent l'anglais, seul ou avec le français. La connaissance de l'anglais leur permet de s'intégrer rapidement dans les réseaux d'emplois anglophones, bien qu'ils parlent aussi le français.

Par ailleurs, on observe que les immigrants issus de la catégorie économique sont plus susceptibles de parler français que ceux issus du regroupement familial ou de la catégorie des réfugiés (tableau 1.4, p. 74). Bien que le fait de sélectionner davantage d'immigrants économiques parlant français ait contribué à hausser la proportion d'immigrants de la catégorie du regroupement familial parlant français, celle-ci demeure significativement inférieure et tourne autour de 50-55 % ces dernières années. Cette situation s'explique par la différence des critères de sélection qui s'appliquent selon la catégorie d'immigration.

Il faut ici noter que la proportion d'immigrants connaissant le français semble avoir été surévaluée jusqu'en 2011. Dans son rapport pour l'année 2010-2011, le Vérificateur général du Québec soulignait les lacunes majeures et les nombreuses erreurs dans l'attribution des points de la grille de sélection des immigrants. Il notait qu'entre 40 % et 57 % des dossiers d'immigration comportaient des erreurs notamment dans l'attribution des points pour la connaissance du français et de l'anglais, qui était laissée à la discrétion du conseiller à l'immigration au terme de l'entrevue avec le candidat<sup>32</sup>. Le Vérificateur général donnait ainsi l'exemple d'un dossier qui s'était vu attribuer six points sur 16 pour la connaissance du français alors que l'entrevue s'était passée presque entièrement en anglais et que le candidat comprenait «à peine» le français<sup>33</sup>. Certains chiffres du ministère de l'Immigration relayés par Le Devoir indiquent qu'un quart des immigrants ayant

31. MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION (2015). *Recueil de statistiques sur l'immigration et la diversité au Québec*, p. 40.

32. VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC (2011). *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011*. Tome 1, Chapitre 3, p. 3 et p. 30.

33. *Idem.*, p. 35.

déclaré connaître le français n'auraient pas le niveau pour exercer un emploi dans leur domaine<sup>34</sup>. Dubreuil et Marois (2011) évoquent la possibilité d'un biais favorable de la part des évaluateurs lors de la sélection. Cette situation a poussé le Gouvernement du Québec à introduire en 2011 un test standardisé de mesure des connaissances linguistiques. Notons que depuis l'introduction de ce test la proportion d'immigrants admis connaissant le français est en nette diminution. Ainsi, en 2014, seulement 58 % des immigrants admis avaient une connaissance du français, contre 65 % en 2011.

La Société Saint-Jean-Baptiste notait dans un mémoire qu'entre 2009 et 2013, il y a eu 9 363 immigrants de langue maternelle anglaise et 43 996 de langue maternelle française. Lorsque l'on considère les immigrants ayant pour langue maternelle l'une des langues officielles du Canada, cela représente donc 17,5 % qui avaient l'anglais pour langue maternelle contre 82,5 % qui avaient le français pour langue maternelle. Le groupe francophone représentant 89 % de la somme des groupes anglophone et francophone, la composition des flux migratoires ne reflète pas le ratio francophones-anglophones qui prévaut dans la société québécoise<sup>35</sup>.

Si l'on considère les connaissances linguistiques plutôt que la langue maternelle, la composition des flux migratoires ne respecte pas le ratio entre francophones et anglophones. Ainsi, sur les 107 831 immigrants connaissant le français OU l'anglais, arrivés entre 2009 et 2013, 40 631 (38 %) ne connaissaient que l'anglais et 67 200 (62 %) ne connaissaient que le français<sup>36</sup>.

De plus, connaître une langue ne signifie pas qu'on l'utilise. L'usage d'une langue dépend de sa position relative par rapport aux autres langues et des réseaux sociaux des individus, qui sont composés des relations primaires avec la famille et les amis et de relations secondaires au travail et dans la sphère publique<sup>37</sup>. Béland note ainsi que tandis que la langue maternelle et la langue parlée à la maison constituent le « capital linguistique », la langue parlée en public représente quant à elle le développement de ce capital. À cet égard, comme nous le montrons plus bas, les usages linguistiques en public des immigrants non francophones demeurent très préoccupants<sup>38</sup>.

### 1.3.2 Impact de l'immigration sur le fait français

Les différentes vagues d'immigration et leur ampleur ont contribué à modifier le paysage linguistique du Québec. La faible fécondité touchant à la fois les francophones et les anglophones, le comportement linguistique des immigrants est un facteur déterminant de l'équilibre démolinguaistique. En venant soutenir la croissance des différents groupes linguistiques, l'immigration joue un rôle sur la place relative du français, c'est-à-dire sur la capacité du groupe francophone à se maintenir dans les institutions politiques, économiques et culturelles (Dubreuil et Marois, 2011).

Certains indicateurs témoignent qu'une part importante des immigrants ne se francise pas. L'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 révèle que 202 830 immigrants, soit 20 % de l'ensemble de la population immigrée au Québec, ne connaissaient toujours pas le français en

34. Robert DUTRIZAC (1er juin 2011). «Des tests linguistiques pour les immigrants», *Le Devoir*.

35. SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL (2015). *Pour que le français soit aussi prioritaire que l'atteinte du déficit zéro*, p. 25-26.

36. *Idem.*, p. 26.

37. *Ibidem.*

38. Ces catégories ont été créées par Charles Castonguay. Les francotropes sont des immigrants en provenance de pays qui ont des affinités avec la langue française. Les anglotropes sont des immigrants provenant de pays ayant des affinités avec la langue anglaise. Les allotropes sont des allophones qui ne sont ni francotropes ni anglotropes.

2011. De ces 202 830 immigrants, plus de 111 000 sont arrivés à partir de 1991 et près de 43 000 sont arrivés entre 2006 et 2011. Parmi eux, 159 575 parlent uniquement anglais et 43 255 ne parlaient ni français ni anglais<sup>39</sup>.

Ces chiffres sont d'autant plus que préoccupants que 86,8 % des immigrants s'installent dans la RMR de Montréal<sup>40</sup>. Cette concentration de l'immigration à Montréal, où est aussi concentrée la population anglophone et anglicisée, a pour conséquence de réduire les contacts entre immigrants et francophones et de créer un effet de milieu où le français est de moins en moins la langue commune. La professeure Marie McAndrew note d'ailleurs que la perception selon laquelle Montréal s'anglicise s'explique notamment par l'usage de l'anglais par une partie des immigrants.

Une partie de la population immigrante vient en effet gonfler la population anglophone. En 2011, toujours selon l'Enquête nationale auprès des ménages, 151 335 immigrants parlaient le plus souvent anglais à la maison<sup>41</sup>. Les personnes nées à l'étranger représentaient ainsi en 2006 14,2 % de la population de langue maternelle anglaise du Québec et 30,6 % de la population dont l'anglais est la première langue officielle parlée (PLOP)<sup>42</sup>.

Le tableau 1.5 (p. 75) fait ressortir des différences importantes en matière de connaissance du français chez les minorités visibles. Ainsi les Latino-Américains connaissent le français à plus de 88 % et les Arabes à près de 90 %. En revanche plus de 40 % des Chinois et des Sud-Asiatiques ne connaissent pas le français, ce qui représente plus de 70 000 personnes. Les Philippins sont plus de 58 % à ne pas connaître le français<sup>43</sup>. Cela se traduit dans leurs pratiques linguistiques en public.

Dans une étude de 2010, le Conseil supérieur de la langue française notait des différences importantes dans les pratiques linguistiques des immigrants selon leur langue maternelle. L'étude mesurait la propension des immigrants francotropes et anglotropes à utiliser le français en public dans diverses situations (au centre commercial, dans les petits commerces, dans les services sociaux et de santé, lors des interactions avec le réseau scolaire). Il ressort de cette étude que les immigrants francotropes utilisent le français dans des proportions très élevées : 76,9 % d'entre eux utilisent le plus souvent le français en public. C'est aussi le cas pour les communications avec le gouvernement (88 %), avec l'administration scolaire (94,3 %), dans l'ensemble des interactions avec le système de santé (entre 80 % et 92,9 % selon les différents services)<sup>44</sup>.

Les résultats pour les immigrants non francotropes sont beaucoup moins encourageants. Ils sont une minorité à utiliser le plus souvent le français dans leurs interactions publiques (40,1 %), contre 43,5 % qui utilisent le plus souvent l'anglais et 16,4 % qui utilisent à la fois le français et l'anglais. Ils sont une minorité à utiliser le plus souvent le français dans leurs interactions avec le gouvernement : 44,5 % utilisent le français dans les communications verbales contre 50,1 % qui

39. STATISTIQUE CANADA (2011). *Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011*. Dans l'Enquête le terme immigrant désigne «une personne qui est ou qui a déjà été un immigrant reçu/résident permanent. Il s'agit d'une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence».

40. MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION (2013). *Fiche synthèse sur l'immigration et la diversité ethnoculturelle au Québec*, p. 2.

41. STATISTIQUE CANADA (2011). *Idem*.

42. , Jean-Pierre CORBEIL, Brigitte CHAVEZ et Daniel PEREIRA (2010). *Portrait des minorités de langue officielle au Canada : les anglophones du Québec*, Statistique Canada, p. 47.

43. MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION. *Population immigrée au Québec et dans les régions en 2011 : caractéristiques générales*. STATISTIQUE CANADA. *Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011. Données ethnoculturelles*, p. 34.

44. Michel PAGÉ, Alain CARPENTIER et Charles-Étienne OLIVIER (2014). *L'usage du français et de l'anglais par les Québécois dans les interactions publiques, Portrait de 2010*, Conseil supérieur de la langue française, p. 15.

utilisent l'anglais ; dans les communications écrites, 36,7 % utilisent le français contre 63,3 % qui utilisent l'anglais. Dans les différents services de santé, les non-francotropes utilisent l'anglais dans des proportions allant de 41,4 % pour le CLSC à 51,1 % à l'hôpital et 61,5 % en clinique privée. Ils sont aussi très nombreux à communiquer en anglais avec l'administration scolaire<sup>45</sup> (figures 5 et 6, pp. 98 et 99).

En somme, la composition de l'immigration a un impact sur la langue parlée dans la sphère publique. Béland note d'ailleurs que les craintes concernant le déclin du français viennent de son usage public, de son utilité et de son prestige, la langue parlée dans la sphère publique pouvant finalement être adoptée dans la sphère privée.

Malgré les efforts du Gouvernement du Québec pour sélectionner des immigrants francophiles, la sélection actuelle contribue à faire décliner le groupe francophone. Certains auteurs ont évalué grâce à des modèles démographiques l'impact d'une variation des seuils et de la composition de l'immigration sur l'équilibre démolinguistique,

Les résultats des simulations de Guillaume Marois sont résumés dans la figure 7 (p. 100). Si la composition et le nombre d'immigrants restent identiques à ce qui a prévalu ces dernières années (50 000), les francophones ne représenteraient plus que 75 % de la population du Québec à l'horizon 2056, contre 82 % en 2006. Notons que ce résultat est très proche de celui de Termotte (73,7 %) dans son scénario de référence (tableau 1.1 aux pages 71-72). Selon Marois, dans les cas où les seuils seraient portés à 65 000 tout en maintenant la composition de l'immigration actuelle, le poids démographique des francophones chuterait davantage et atteindrait 73 % en 2056. Par contre, dans l'hypothèse où le Québec rétablirait les seuils qui prévalaient au début des années 2000 (35 000 immigrants) toujours en conservant la composition des dernières années, le déclin des francophones serait deux fois plus lent et le poids démographique des francophones atteindrait 77 % en 2056<sup>46</sup>.

Marc Termotte a mené un exercice similaire dans lequel toutes les caractéristiques du scénario de référence évoqué dans la partie 1.2.1 sont les mêmes à la différence des seuils d'immigration qui sont haussés à 60 000 immigrants par année. Pour l'ensemble des régions étudiées, cette hausse des seuils entraîne une baisse du groupe francophone encore plus marquée. Sur l'île de Montréal, la proportion de francophones passerait à 46,7 % en 2031 (plutôt que 47,4 % selon le scénario de référence) et à 42,3 % en 2056 (plutôt que 43,3 % dans le scénario de référence). Pour l'ensemble de la RMR de Montréal, le poids démographique des francophones chuterait à 62,2 % en 2031 (plutôt que 63,1 %) et à 56,9 % d'ici 2056 (plutôt que 58,3 %)<sup>47</sup>.

En résumé, la politique migratoire menée depuis 1991 ne permet pas d'atteindre l'objectif du MICC de pérenniser le français. Les efforts de sélection ont permis de hausser la part d'immigrants connaissant le français, mais ne sont pas suffisants pour endiguer le déclin du français.

## 1.4 Le français en milieu de travail

La loi 101 stipule que l'Assemblée nationale du Québec s'engage à faire du français la langue « normale et habituelle » du travail, du commerce et des affaires. Elle affirme le droit des travailleurs

45. *Idem.*, p. 16.

46. Guillaume, MAROIS (2015). *Au-delà des volumes : Doter la politique d'immigration d'indicateurs pertinents*, mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens, p. 7-8.

47. Marc TERMOTTE, Frédéric PAYEUR et Normand THIBAULT (2011). *Perspectives démolinguistiques du Québec et de la région de Montréal (2006-2056)*. Gouvernement du Québec, p. 168 à 179.

d'exercer leurs activités en français et le droit des clients d'être accueillis et servis dans cette langue<sup>48</sup>.

Après des progrès considérables, la part des travailleurs parlant principalement français au travail n'a cessé de diminuer depuis 1989. Le contexte économique et social a bien changé depuis l'adoption de la loi 101 et il est devenu d'autant moins propice à l'épanouissement du français en milieu de travail. La mondialisation, l'essor des échanges avec l'extérieur et le développement des technologies de l'information ont souvent été évoqués pour expliquer la hausse de l'usage de l'anglais au travail. S'il est vrai que ces facteurs contribuent comme dans d'autres sociétés à l'anglicisation de certaines tâches, en particulier celles qui requièrent de communiquer avec des clients ou fournisseurs situés à l'extérieur du Québec, la hausse de l'usage de l'anglais est aussi constatée dans les relations de travail au sein de l'entreprise et entre les travailleurs, particulièrement à Montréal. Cette situation découle notamment de la hausse de l'immigration internationale et la concentration des individus ne parlant pas français dans la région de Montréal (Houle, Corbeil et Charron, 2012; Presnukhina, 2011; Béland, 2008).

Si, au moment où la loi 101 fut adoptée, les dispositions sur la langue de travail visaient essentiellement à permettre le rattrapage économique des francophones par rapport aux anglophones en leur ouvrant la porte à des emplois auxquels ils n'avaient pas accès, l'affirmation du français comme langue de travail revêt aussi une importance en matière d'intégration linguistique des immigrants. La langue parlée en milieu de travail est en effet un facteur important dans les trajectoires linguistiques des immigrants.

En d'autres termes, les transferts linguistiques se font au profit de la langue qui est considérée par les allophones comme étant la plus utile<sup>49</sup>. Un individu sera davantage encouragé à cultiver une langue si celle-ci lui permet de gagner sa vie et si c'est dans cette langue que se font habituellement les choses. Si les allophones perçoivent la langue anglaise comme plus utile et l'utilisent en conséquence le plus souvent en public, ils seront plus portés à l'adopter en privé<sup>50</sup>.

#### 1.4.1 Évolution depuis 1971

Des progrès considérables ont été réalisés depuis les années 1970 en matière d'usage du français sur le marché du travail, qui s'est fortement accru tant dans l'ensemble du Québec que pour la région métropolitaine de Montréal. Toutefois, on observe un renversement de tendance en 1989. La figure 2 (p. 95) présente les pratiques linguistiques en milieu de travail selon la zone géographique considérée.

Nous distinguons l'usage unique (100 % du temps), l'usage général (entre 90 et 99 % du temps), l'usage régulier (entre 50 et 89 % du temps) et l'usage occasionnel (moins de 50 % du temps) des langues au travail.

Nous observons que la part des travailleurs parlant français plus de la moitié du temps connaît une nette augmentation jusqu'en 1989 avant de redescendre progressivement dans la région métropolitaine de Montréal. La figure 2 (p. 95) résume les tendances depuis 1971<sup>51</sup>.

La proportion de personnes parlant généralement ou uniquement en français est passée à

48. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1977). *Charte de la langue française*.

49. *Idem.*, p. 33-34.

50. Paul BÉLAND (2008). *Langue et immigration, langue du travail : Éléments d'analyse*, Office québécois de la langue française, p. 5.

51. Données tirées des tableaux 16 et 17 de Yulia PRESNUKHINA (2012). *Les pratiques linguistiques au travail au Québec en 2010*, Office québécois de la langue française, p. 40-41.

l'échelle du Québec de 64 % en 1971 à 73 % en 1989. Par la suite, cette proportion a chuté progressivement pour s'établir à 66 % en 2010 et ainsi retrouver son niveau initial<sup>52</sup>.

Dans les entreprises privées situées sur l'île de Montréal, la proportion d'individus travaillant généralement ou uniquement en français est passée de 62,5 % à 43,7 % entre 1997 et 2010<sup>53</sup>.

On note en même temps un usage accru de la langue anglaise en milieu de travail. Ainsi, en 2010, seulement 37 % des Québécois parlaient uniquement français au travail, 46 % utilisent l'anglais en complément à la langue française et 17 % utilisent autant le français que l'anglais au travail. Ces tendances sont amplifiées sur l'île de Montréal, où à peine 18 % des individus n'utilisent pas du tout l'anglais lorsqu'ils travaillent, contre 47 % à l'extérieur de l'île. Par ailleurs, seulement 66 % des travailleurs sur l'île de Montréal parlent le français la majorité du temps au travail<sup>54</sup>. Dans le secteur privé, ce sont 27,9 % des employés qui parlent français moins de la moitié du temps sur l'île<sup>55</sup>.

Cette situation n'est pas surprenante. La concentration sur l'île de Montréal des anglophones du Québec, des nouveaux arrivants de même que les entreprises les plus engagées dans la mondialisation favorisent l'usage de l'anglais au travail. Cette situation n'en demeure pas moins préoccupante puisque ces deux phénomènes se nourrissent mutuellement : la concentration de l'immigration à Montréal contribue à diminuer l'importance du français au travail, qui à son tour contribue à diminuer le pouvoir d'attraction du français auprès des nouveaux arrivants.

Dans la région de Gatineau aussi les pratiques linguistiques en milieu de travail sont moins favorables au français. En raison de sa position géographique près de l'Ontario et en étant une composante de la région Ottawa-Gatineau, les travailleurs gatinois sont plus exposés à l'anglais que les travailleurs du reste du Québec. Ainsi, seulement 53 % d'entre eux affirment utiliser principalement le français au travail. On note des différences marquées entre les travailleurs dans les milieux soumis à la Charte de la langue française où la langue principale de travail est le français et les travailleurs sous juridiction fédérale beaucoup moins portés à utiliser le français au travail<sup>56</sup>.

En effet, selon une étude réalisée par l'OQLF en 2012, il apparaît que si 27 % des répondants rédigent et 25 % des répondants lisent les documents internes uniquement en français, 45 % des répondants rédigent et lisent moins de 50 % du temps en français les documents internes<sup>57</sup>. Ces chiffres contredisent l'idée que l'usage de l'anglais en milieu de travail s'explique essentiellement par l'essor des communications avec l'extérieur du Québec.

#### 1.4.2 Facteurs de l'usage linguistique en milieu de travail

Au-delà des tendances générales, on observe des différences significatives dans les pratiques linguistiques en milieu de travail selon diverses caractéristiques individuelles des travailleurs et selon les caractéristiques liées aux entreprises. De nombreuses études sur les pratiques linguistiques en milieu de travail ont été réalisées depuis le début des années 1990. Elles révèlent que les facteurs influençant l'emploi du français au travail sont multiples. Il existe des facteurs linguistiques et des

52. Yulia PRESNUKHINA (2012). *Les pratiques linguistiques au travail au Québec en 2010*, Office québécois de la langue française, p. 40.

53. CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE (2010). *Redynamiser la politique linguistique du Québec*, p. 34.

54. *Idem.*, p. 76.

55. *Idem.*, p. 32.

56. Benjamin PERRON (2012). *Les pratiques linguistiques au travail dans la région de Gatineau en 2010*, OQLF, p. 40.

57. *Idem.* p. 29.

facteurs non linguistiques.

#### 1.4.2.1 Caractéristiques individuelles des travailleurs

La langue maternelle et la langue d'usage à la maison sont des facteurs clés de l'usage du français et de l'anglais en milieu de travail. On observe tant les francophones que les anglophones qu'ils travaillent majoritairement dans leur langue maternelle. En 2010, à l'échelle du Québec la majorité des francophones travaillent uniquement (43 %) ou généralement (33 %) en français. Pour ce qui est des anglophones, seulement 34 % utilisent le français de façon régulière et 8 % l'utilisent généralement. Les individus de langue tierce oscillent entre le français et l'anglais : 23 % travaillent uniquement en français, 21 % généralement en français, 31 % de façon régulière et 25 % occasionnellement<sup>58</sup>.

Le constat est encore une fois plus marqué sur l'île de Montréal : 66,9 % des anglophones travaillent moins de 50 % du temps en français contre 39,2 % pour les anglophones en dehors de l'île. En ce qui concerne les allophones sur l'île de Montréal, 26,8 % d'entre eux travaillent moins de 50 % du temps en français contre 18,4 % en dehors de l'île<sup>59</sup>. Ces écarts entre les pratiques linguistiques en milieu de travail sur l'île de Montréal et dans le reste du territoire sont préoccupants puisqu'elles coupent le Québec en deux.

Il faut souligner les progrès significatifs qui ont été réalisés concernant l'utilisation du français dans le secteur privé par les individus de langue maternelle tierce. Tandis qu'en 1971, seulement 17 % d'entre eux parlaient français 90 % du temps et plus au travail, cette proportion est montée à 31 % en 2010<sup>60</sup>.

Ces progrès tiendraient toutefois moins à des pratiques plus rigoureuses en matière de francisation des entreprises qu'à l'évolution de la composition linguistique des personnes de langue tierce, qui reflète de plus en plus les choix en matière de sélection d'immigrants provenant de la francophonie ou dont la langue est proche de la langue française.

On note en effet des différences importantes dans les pratiques linguistiques des allophones en milieu de travail en fonction de leur langue maternelle. Ainsi, si 69,6 % des immigrants francotropes parlent le plus souvent le français au travail, les immigrants non francotropes ne sont que 33,5 % à faire de même contre 48,3 % qui utilisent l'anglais le plus souvent<sup>61</sup>.

La figure 3 (p. 96) détaille la fréquence d'utilisation des langues au travail selon les principaux groupes de langue maternelle tierce. **Les immigrants de langue maternelle qui ont des affinités avec le français** sont plus portés à travailler en français. C'est le cas des allophones d'influence latine par exemple et cette tendance s'est améliorée au fil du temps. Ainsi, en 1971, 58 % d'entre eux travaillaient le plus souvent en français et cette proportion est montée à 65 % en 2001. Les individus de langue maternelle créole sont dans la même situation : en 2006, un peu moins de 60 % d'entre eux parlaient uniquement français au travail. Pour les immigrants d'influence autre, on remarque qu'entre 1971 et 2001 la part de ceux utilisant le plus souvent le français au travail est

58. *Idem.*, p. 76.

59. *Idem.*, p. 22-23.

60. *Idem.*, p. 77.

61. Michel PAGÉ, Alain CARPENTIER et Charles-Étienne OLIVIER. 2014. *L'usage du français et de l'anglais par les Québécois dans les interactions publiques, Portrait de 2010*, Conseil supérieur de la langue française, p. 15-16.

passée de 15 % en 1971 à 13 % en 2001<sup>62</sup>. Les individus de langue maternelle chinoise n'étaient que 12 % à parler uniquement français au travail.

**La langue des études définie comme langue des dernières études réalisées** est un autre facteur clé de l'usage du français au travail. En effet, les trois quarts des immigrants ayant fait leurs études en français travaillent principalement ou uniquement en français, contre 22 % de ceux ayant étudié en anglais et 53 % des immigrants ayant étudié dans une langue autre que le français et l'anglais. Presnukhina souligne tout de même que 26 % des immigrants ayant étudié dans une langue tierce travaillent moins de la moitié du temps en français<sup>63</sup>. Elle mesure qu'un immigrant après avoir fait ses dernières études en anglais est associé à un usage inférieur de 10 % du temps d'usage du français comparé à un immigrant ayant fait ses études dans une autre langue que l'anglais<sup>64</sup>.

**La connaissance des langues du français et de l'anglais.** Ce constat paraît évident : plus un individu maîtrise une langue, plus il sera porté à l'utiliser en milieu de travail (Monnier, 1993; Presnukhina, 2011; Presnukhina, 2012; OQLF 2012). Ainsi, chez les immigrants qui ont une connaissance faible ou nulle en français, 10 % travaillent principalement ou uniquement en français contre 69 % de ceux ayant une connaissance excellente du français. De même, plus le niveau en anglais d'un immigrant augmente, plus la fréquence de l'usage de cette langue au travail augmente<sup>65</sup>. Si l'on considère trois niveaux de maîtrise des langues française et anglaise (connaissance nulle, connaissance bonne et connaissance excellente), l'augmentation d'un niveau en français se traduit par une augmentation de 14 % de la fréquence d'usage de cette langue au travail. Par ailleurs, l'augmentation d'un niveau de connaissance de l'anglais se traduit par une diminution de 7 % du temps d'usage du français<sup>66</sup>. D'après le modèle de régression utilisé par Presnukhina, les compétences linguistiques des immigrants expliquent 36 % de l'emploi du français en milieu de travail<sup>67</sup>.

**L'âge et la période d'arrivée au pays.** Deux explications sont ici évoquées. Premièrement, plus l'immigrant arrive jeune au Québec, plus il est susceptible de fréquenter les institutions scolaires francophones; deuxièmement, il est plus facile d'apprendre une langue lorsque l'on est jeune. Ainsi, le temps d'usage du français en milieu de travail par les immigrants diminue de 0,2 % avec l'augmentation d'un an de l'âge d'arrivée<sup>68</sup>.

**La catégorie d'immigration.** Les immigrants issus de la catégorie des indépendants sont plus enclins à travailler en français. Leur sélection est basée sur des critères très précis, selon leur niveau d'études, leur profession et leurs compétences linguistiques. Il est donc peu surprenant qu'ils soient plus portés à travailler en français que les immigrants issus de la catégorie de la famille, qui ne sont pas sélectionnés selon les mêmes critères. Il en va de même pour les réfugiés, qui sont pour leur part sélectionnés sur la base de critères humanitaires<sup>69</sup>.

62. Paul BÉLAND (2008). *Langue et immigration, langue du travail : Éléments d'analyse*, Office québécois de la langue française, p. 22.

63. Yulia PRESNUKHINA (2011). *Intégration linguistique des immigrants au marché du travail au Québec*, mémoire de maîtrise en démographie, Université de Montréal, p. 54-55.

64. *Idem.*, p. 70.

65. *Idem.*, p. 56.

66. *Idem.*, p. 70.

67. *Idem.*, p. 73.

68. *Idem.*, p. 71.

69. *Idem.*, p. 21.

**La position dans l'entreprise et la tâche reliée à l'emploi** ont aussi un impact sur l'usage du français au travail. Ainsi, seulement 22 % des gestionnaires parlent exclusivement français au travail<sup>70</sup>. Dans les emplois qui impliquent de communiquer avec des clients, des fournisseurs ou avec le siège social de l'entreprise à l'extérieur du Québec, on observe sans surprise une utilisation accrue de l'anglais. La tâche exigée par l'emploi explique en partie les pratiques linguistiques, mais pas complètement. En effet, l'utilisation de la langue de communication par les francophones et de manière moins prononcée par les allophones dépend de la situation géographique de l'interlocuteur. Le français est privilégié pour les relations de travail avec les collègues, les clients et les fournisseurs situés au Québec et dans les documents internes à l'entreprise alors que l'anglais est la langue de communication avec l'extérieur du Québec. Le constat est différent pour les anglophones, qui utilisent l'anglais principalement, peu importe la situation géographique de l'interlocuteur<sup>71</sup>.

#### 1.4.2.2 Caractéristiques liées à l'entreprise et à l'entourage

En plus des caractéristiques propres aux individus, celles des entreprises jouent aussi un rôle dans les pratiques linguistiques, particulièrement la langue de la direction et celle de l'entourage (collègues de travail et supérieur immédiat).

**La langue de la direction** est un facteur déterminant des pratiques linguistiques dans l'entreprise (Monnier, 1993; Moffet et coll., 2008; Presnukhina, 2011). Les dirigeants ont tendance à favoriser l'usage de leur langue à travers l'établissement des politiques internes au sein de l'entreprise (documents internes, outils informatiques). Toute langue maternelle confondue, les employés sont plus portés à travailler généralement en français lorsque les propriétaires sont de langue maternelle française que lorsqu'ils sont anglophones (80 %) ou allophones (81 %)<sup>72</sup>.

Ainsi, Yulia Presnukhina observe que la fréquence de l'utilisation du français des immigrants travaillant dans une entreprise dont la direction est francophone est supérieure de 9 % à celle des immigrants travaillant dans des entreprises détenues par des non-francophones. De même, la fréquence de l'usage du français chez les immigrants dont le supérieur hiérarchique est de langue française est supérieure de 7 % par rapport à ceux dont le supérieur n'est pas francophone<sup>73</sup>.

**La langue maternelle des collègues de travail et du supérieur immédiat** apparaissent comme des facteurs déterminants quant à l'usage du français : «le fait d'avoir un entourage composé majoritairement ou uniquement de francophones accroît le pourcentage du temps de l'usage du français de 12 % à 21 % respectivement par rapport à un entourage minoritairement francophone»<sup>74</sup>. Ce constat révèle l'importance de l'environnement linguistique dans lequel baignent les travailleurs immigrants. Plus forte est la part de collègues francophones dans le milieu de travail, plus l'immigrant sera porté à y parler français.

**La localisation de l'entreprise** joue un rôle puisqu'elle est souvent liée à la composition linguistique des collègues de travail. Ainsi, la plus grande présence d'immigrants dans la région métropolitaine de Montréal fait en sorte que les collègues sont plus susceptibles de ne pas être de langue maternelle française que les collègues en milieu de travail situé dans le reste du Québec.

70. OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (2012). *Rapport sur l'évolution de la situation linguistique au Québec. Langue de travail*, p. 36.

71. Yulia PRESNUKHINA (2012). *Les pratiques linguistiques au travail au Québec en 2010*, Office québécois de la langue française, p. 76.

72. *Idem*, p. 13.

73. *Idem*, p. 69.

74. *Idem*, p. 69.

Dans l'ouest de l'île de Montréal, à peine 59 % des travailleurs des grandes entreprises utilisent principalement le français au travail<sup>75</sup>.

**Le secteur d'activité de l'entreprise, défini par le type de biens ou de services produits par l'entreprise.** Les secteurs primaires et de la construction montrent les pourcentages les plus élevés de travailleurs déclarant travailler principalement en français (Moffet et coll. 2008 ; Chénard et Van Schendel, 2002 ; Monnier, 1983 ; Monnier, 1993). Alors que ceux du transport, de la communication (l'industrie culturelle) et de la finance sont marqués par l'usage plus fréquent de l'anglais.

**La taille de l'entreprise** est un autre facteur de l'utilisation de l'anglais au travail. L'usage généralisé du français est moins la règle dans les grandes entreprises que dans les petites. (Lapierre Vincent, 2005 ; Chénard et Van Schendel, 2002 ; Monnier, 1993 ; Béland, 1991 ; Bouchard 1991 ; Monnier 1983 ; Presnukhina, 2011). On note cependant une hausse de l'usage du français par les allophones dans les communications internes à l'entreprise à mesure que la taille de l'entreprise augmente. Dans les entreprises de moins de dix employés, 44 % des allophones utilisent surtout le français au travail contre 50 % dans les entreprises de plus de 500 employés<sup>76</sup>. Ce dernier constat mérite d'être souligné. En effet, le fait que le français soit davantage utilisé dans les petites entreprises que dans les grandes a souvent été un argument, soutenu notamment par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante pour s'opposer à l'application de la Charte de la langue française aux entreprises de moins de 50 employés<sup>77</sup>.

En somme, les caractéristiques linguistiques de l'entreprise, en particulier de la direction, celles des collègues de travail et les caractéristiques linguistiques propres à l'individu (langue maternelle, langue d'études) sont les variables qui expliquent le plus les pratiques linguistiques en milieu de travail<sup>78</sup>.

## 1.5 Le rôle des institutions

Le concept de langue commune découle d'une vision des droits linguistiques qui est propre au Québec et qui s'inscrit officiellement en porte-à-faux avec la loi fédérale sur les langues officielles de 1969. Tandis que l'approche fédérale se fonde sur le droit de l'individu d'utiliser l'une ou l'autre des deux langues officielles, l'approche québécoise est basée sur l'idée qu'il existe un droit collectif des Québécois de favoriser l'usage du français<sup>79</sup>. Nous disons « officiellement en porte-à-faux » parce que dans les faits le Québec semble renier l'esprit de la Charte de la langue française et consentir de plus en plus à l'approche canadienne des droits linguistiques.

La loi fédérale repose sur trois principes : 1) l'égalité de statut entre le français et l'anglais au gouvernement et dans la prestation des services publics ; 2) les droits linguistiques individuels et 3) le principe de personnalité, qui donne aux individus le droit de percevoir les services publics dans

75. Virginie MOFFET, Nicolas BÉLAND et Robert DELISLE (2008). *Langue de travail dans les grandes entreprises du Québec. Quelle place pour le français?* OQLF, p. 71.

76. Yulia PRESNUKHINA (2011). *Intégration linguistique des immigrants au marché du travail au Québec*, mémoire de maîtrise en démographie, Université de Montréal, p. 16.

77. François VINCENT et Martine HÉBERT (2013). *Le PDL 14 : Visa le noir tua le blanc ?* avis de la FCEI concernant le Projet de loi no 14 : Loi modifiant la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés de la personne et d'autres dispositions législatives, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 22 p.

78. Yulia PRESNUKHINA, *op.cit.*, p. 62.

79. Michael MACMILLAN (1999). « La loi sur les langues officielles et la *Charte de la langue française* : Vers un consensus? », *Revue internationale d'études québécoises*, Vol. 2. no. 2, p. 1.

la langue officielle de leur choix, lorsque le nombre de demandeurs le justifie<sup>80</sup>. En plus des droits individuels, le fédéral reconnaît certains droits collectifs, notamment à travers l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés qui reconnaît aux personnes issues des minorités linguistiques le droit à être instruites dans leur langue<sup>81</sup>.

La Charte de la langue française rejette quant à elle l'idée d'égalité de statut entre la langue anglaise et la langue française. Elle est fondée sur l'idée que les droits linguistiques découlent de la présence d'une majorité francophone sur le territoire du Québec plutôt que celle de l'individu. Elle reconnaît un droit collectif de favoriser l'usage du français qui « permet au peuple québécois d'exprimer son identité »<sup>82</sup>. C'est au nom de ce droit collectif que sont justifiées les restrictions concernant l'accès des francophones et des immigrants à l'école anglaise. La Loi 101 reconnaît aussi à la minorité anglophone le droit d'être instruite dans des institutions de langue anglaise. En plus de ces droits collectifs, elle reconnaît certains droits individuels à l'ensemble des citoyens, comme ceux de travailler et d'être scolarisés en français.

### 1.5.1 Pratiques linguistiques des institutions publiques québécoises

Les institutions publiques détiennent un rôle clé par rapport à l'image qu'elles renvoient aux nouveaux arrivants quant à l'importance de maîtriser la langue française.

Dans le journal *Le Devoir* en 2008, on apprenait que les ministères et les institutions publiques interagissaient en anglais avec près de 75 % des immigrants non francophones installés dans la région de Montréal<sup>83</sup>. Ces chiffres révèlent une incohérence majeure avec l'objectif de faire du français la langue commune. Si le Gouvernement du Québec entend convaincre les immigrants qu'ils doivent adopter le français dans leurs communications en public, encore faut-il que les institutions publiques offrent leurs services dans cette langue.

Dans un mémoire du Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ) présenté en 2012, on fait état d'un usage généralisé de l'anglais dans les services de première ligne des organismes gouvernementaux<sup>84</sup>.

Cette situation découle d'incohérences déjà présentes dans la Loi 101. Cette dernière stipule que « l'Assemblée nationale [...] est résolue à faire du français la langue de L'État et de la loi [...] ». Pourtant, les articles 15 et 89 de la Loi 101 viennent nuancer les choses. L'article 15 stipule que toute personne peut correspondre avec l'Administration dans une autre langue que le français bien que celle-ci n'ait pas l'obligation de poursuivre dans cette langue. L'article 89 stipule que la Loi 101 « n'exige pas l'usage exclusif de la langue officielle [et que l'on peut] employer à la fois la langue officielle et une autre langue »<sup>85</sup>.

La loi 142 adoptée en 1986 est venue porter un nouveau coup à l'approche axée sur la langue commune. Elle reconnaît aux individus de langue anglaise le droit de recevoir des services de santé et les services sociaux dans leur langue. Il s'agit là d'un changement majeur dans la politique

80. *Idem.*, p. 2.

81. *Idem.*, p. 4.

82. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1977). *Charte de la langue française*.

83. Non francophone signifiant ici ne pas provenir du Maghreb, de l'Afrique francophone, d'Haïti et de l'Europe francophone. Source : Robert DUTRISAC (12 avril 2008). « L'administration publique québécoise et les allophones : le roi est-il anglais ? », *Le Devoir*.

84. SYNDICAT DE LA FONCTION PUBLIQUE DU QUÉBEC (2012). *Mémoire sur le projet de loi no 14*, p. 10.

85. Michael MACMILLAN (1999). « La loi sur les langues officielles et la *Charte de la langue française* : Vers un consensus ? », *Revue internationale d'études québécoises*, Vo. 2. No 2, p. 8.

linguistique québécoise puisqu'à la différence de la Loi 101, la Loi 142 ne fait pas la distinction entre la minorité historique anglophone et les locuteurs anglophones. Elle accorde le droit de percevoir des services publics en anglais à des individus n'appartenant pas à la minorité historique anglophone<sup>86</sup>.

La généralisation du bilinguisme est la conséquence de l'absence d'une clause d'exclusivité d'usage du français. La possibilité de se faire servir dans une autre langue que la langue officielle du Québec a permis un glissement d'une approche centrée sur la langue commune vers une approche centrée sur le client. Un dommage collatéral de ce glissement est l'affaiblissement du droit de travailler en français. Les ministères et les organismes publics doivent projeter l'image d'un État de langue française afin d'amener tous les citoyens du Québec à converger vers cette langue. Cela doit se traduire concrètement en offrant tous les services publics uniquement en français.

La RAMQ a d'ailleurs récemment changé ses pratiques et s'adresse dorénavant en français aux allophones après la première année de leur installation au Québec.

### 1.5.2 Taille des institutions de langue anglaise

C'est parce que les institutions sont un puissant outil de protection et d'épanouissement que les minorités linguistiques anglophones au Québec et francophones dans le reste du Canada y portent autant d'attention.

On note d'ailleurs que l'une des raisons des taux plus élevés d'assimilation chez les Franco-Ontariens par rapport aux Acadiens du Nouveau-Brunswick est le manque d'institutions de cette communauté. Qu'en est-il du poids des institutions de langue anglaise au Québec? La présence ancienne et la puissance économique de la communauté anglophone se sont traduites par l'émergence d'institutions de langue anglaise, qui furent notamment reconnues dans la Loi 101.

S'il est légitime de reconnaître ces institutions pour assurer «la survie et l'épanouissement» de la communauté anglophone, il est important que ces institutions ne servent pas que la communauté historique anglophone et que le Gouvernement du Québec ne participe pas à soutenir démesurément l'offre de services et donc d'emplois publics anglophones.

Or, une étude de l'IRÉC datant de 2011 montre que c'est précisément ce que fait le Gouvernement du Québec avec 135 250 emplois publics de langue anglaise ou bilingue anglais-français, répartis dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des administrations publiques. Cela représente 13,9 % des emplois publics au Québec<sup>87</sup> alors que la communauté historique anglophone représentait en 2006 à peine 8,7 % de la population du Québec.

Ainsi, les emplois dans le secteur anglophone de l'enseignement représentent 17 % de l'ensemble des emplois dans le secteur de l'éducation alors que la population scolarisée en anglais n'est que de 10 % de la population totale scolarisée. De même, le bassin d'emplois anglophones dans le secteur des soins de santé et de services sociaux s'élève à 12 % de l'ensemble des emplois dans ce secteur et celui dans le secteur de l'administration publique s'élève à 12 % tandis que la population à laquelle ces secteurs s'adressent (la minorité historique anglophone) ne représente que

---

86. *Idem.*, p. 9.

87. Henri THIBAUDIN (2011). *L'offre d'emploi de langue minoritaire des institutions publiques au Québec et au Canada. Les secteurs de l'enseignement, de la santé et des services sociaux et des administrations publiques*, rapport de recherche de l'Institut de recherche en économie contemporaine, 61 p.

8,7 % de la population du Québec<sup>88</sup>.

Ces emplois ne sont pas uniquement détenus par des individus appartenant à la minorité historique anglophone, mais aussi par des francophones et des allophones. En regardant la langue maternelle des travailleurs dans ces emplois publics anglophones, on observe que si la majorité est formée d'individus de langue maternelle anglaise, une part importante est composée de francophones et d'allophones. Dans le secteur de l'enseignement, les allophones représentent 28 % des travailleurs et les francophones 24 %. La situation est similaire dans le secteur de la santé, où 32 % des travailleurs sont allophones et 26 % sont francophones. Enfin, dans l'administration publique, ce sont 18 % des travailleurs qui sont allophones et 44 % qui sont francophones<sup>89</sup>.

Québec soutient de manière disproportionnée des emplois de langue anglaise et contribue à l'anglicisation du marché du travail. L'offre de services en anglais dépasse la communauté historique anglophone.

\*

Le français, langue commune? Cet objectif s'éloigne. Le français autrefois menacé à cause de la misère socioéconomique des francophones est aujourd'hui menacé par la démographie. Le déclin du français est d'autant plus marqué à Montréal que les individus parlant français à la maison ne représentaient en 2011 plus que 52 % de la population de l'île.

L'adoption du français par les immigrants étant déterminée par l'environnement linguistique dans lequel ils évoluent, le déclin du poids démographique des francophones à Montréal et l'usage croissant de la langue anglaise en milieu de travail nous amènent à penser que l'adoption du français par les immigrants deviendra de plus en plus difficile à l'avenir. D'ailleurs, la comparaison des indices de vitalité linguistique du français et de l'anglais montre un accroissement important du pouvoir d'attraction de l'anglais depuis 1971.

La généralisation du bilinguisme institutionnel dans les ministères et organismes publics semble incohérente avec l'objectif de faire du français la langue commune des Québécois. Sous prétexte de s'adapter au client, l'offre de services publics en anglais nuit à l'image française que le Québec doit refléter.

Finalement, les tendances que nous venons d'exposer doivent mener à un réexamen de la politique migratoire poursuivie par le Québec. Tant au niveau de la direction des transferts linguistiques qu'au niveau de l'usage du français au travail, la composition de l'immigration joue un rôle déterminant. La hausse d'usage du français par les immigrants que nous observons ces dernières années découle davantage de la hausse de la proportion d'immigrants de langue latine issus de la francophonie que de l'amélioration des services d'intégration. Les autres immigrants sont restés insensibles aux mesures de francisation des dernières décennies.

Par ailleurs, le bassin linguistique dans lequel évoluent les immigrants étant un facteur clé de leur mobilité linguistique, le gouvernement doit maintenir une masse critique de francophones dans la région métropolitaine de Montréal. S'il ne peut sélectionner une plus grande part d'immigrants francotropes et de langue maternelle française, le Gouvernement du Québec doit s'interroger sur une réduction des seuils d'immigration, d'autant plus que les efforts déployés en matière de francisation des immigrants sont insuffisants et peinent à rejoindre une grande partie des immigrants.

Le chapitre 2 détaille les responsabilités du Gouvernement du Québec en matière d'intégration des immigrants en vertu de l'Accord Canada-Québec.

---

88. *Idem.*, p. 50-51.

89. *Idem.*, p. 22.

## CHAPITRE 2

---

# L'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains

### 2.1 Partage des compétences entre Ottawa et Québec

La Loi constitutionnelle de 1867 définit l'immigration comme un domaine à compétence partagée entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces. Elle affirme cependant la primauté du pouvoir du gouvernement fédéral sur celui des provinces. L'Article 95 établit que «toute loi de la législature d'une province relative à l'agriculture ou à l'immigration n'y aura d'effet qu'aussi longtemps et que tant qu'elle ne sera pas incompatible avec aucune des lois du parlement du Canada» (Loi constitutionnelle de 1867).

À partir des années 1970, le Québec obtient davantage de pouvoir en matière d'immigration. L'Accord Canada-Québec (1991) est le dernier d'une série d'ententes entre le Gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral. Il suit l'entente Lang-Cloutier (1971), l'entente Andras-Bienvenue (1975), ainsi que l'entente Cullen-Couture (1979). Bien que des accords similaires aient été signés entre Ottawa et les gouvernements d'autres provinces, ceux-ci n'ont pas l'envergure de l'Accord Canada-Québec. Nous aborderons rapidement les points de l'Accord qui sont importants pour notre étude.

Le cœur de l'entente réside dans les articles 2, 3 et 4 de l'Accord.

Article 2. Le présent Accord vise, entre autres, à préserver le poids démographique du Québec au sein du Canada et d'assurer une intégration des immigrants dans la province respectueuse de son caractère distinct.

Article 3. Le Canada détermine les normes et objectifs nationaux relatifs à l'immigration, est responsable de l'admission des immigrants ainsi que de l'admission et du contrôle des aubains. Il s'acquitte de ces responsabilités, notamment en définissant les catégories générales d'immigrants et les catégories de personnes inadmissibles au pays, en fixant les niveaux d'immigration et les conditions d'attribution de la citoyenneté et en veillant à l'exécution de ses obligations internationales.

Article 4. Le Québec a les droits et responsabilités décrits dans cet Accord touchant le nombre d'immigrants à destination du Québec, de même que la sélection, l'accueil et l'intégration de ces immigrants.

L'Accord Canada-Québec touche quatre points essentiels :

1. les niveaux d'immigration au Québec

Le Canada fixe annuellement les niveaux d'immigration pour tout le pays. Le Québec donne son avis sur le nombre d'immigrants qu'il souhaite accueillir (article 5).

Le Canada s'engage à poursuivre une politique des niveaux d'immigration qui permette au Québec de recevoir, à l'intérieur du total annuel établi pour l'ensemble du pays, le pourcentage d'immigrants mentionné à l'article 7 avec droit du Québec de dépasser ce chiffre de cinq pour cent du total canadien pour des raisons démographiques (article 6).

Le Québec s'engage à recevoir un nombre d'immigrants égal au pourcentage de sa population par rapport à la population totale du Canada (article 7).

## 2. l'admission des immigrants

L'admission des immigrants demeure du champ de compétence du gouvernement fédéral, bien que le Canada ne puisse refuser d'admettre un immigrant qui ait été sélectionné par le Québec à moins que celui-ci n'appartienne à une catégorie inadmissible selon la loi fédérale.

## 3. la sélection des immigrants

Le Québec obtient la pleine responsabilité quant à la sélection des immigrants qu'il désire accueillir (article 12).

Le Canada conserve la responsabilité en ce qui concerne les critères de sélection des immigrants des catégories de la famille, des parents aides (article 14).

Le Canada établit les critères pour la catégorie des réfugiés, en vertu de la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés (article 17).

Le Québec obtient un droit de véto sur l'admission des réfugiés à destination du Québec (article 19).

## 4. l'accueil et l'intégration des immigrants à la société québécoise

Le Québec obtient la responsabilité des services d'accueil et d'intégration linguistique et culturelle des immigrants à la suite du désengagement du gouvernement fédéral dans ces domaines (article 24).

Le Québec obtient la responsabilité des services spécialisés d'intégration économique dans la province (article 25).

Article 26. Le Canada accorde une juste compensation pour les services mentionnés aux articles 24 et 25 fournis par le Québec pourvu que :

- a. ces services correspondent dans leur ensemble à ceux offerts par le Canada dans le reste du pays,
- b. ces services soient offerts sans discrimination à tout résident permanent dans cette province qu'il ait été sélectionné ou non par le Québec.

Le Canada conserve la responsabilité des services relatifs à la citoyenneté (article 28).

Les articles 24 et 25 sont particulièrement importants pour notre étude et doivent être soulignés, puisque c'est le retrait du gouvernement fédéral des services d'intégration linguistique,

culturelle et économique spécialisés qui a précédé le déploiement par le Gouvernement du Québec des programmes de francisation.

L'Accord prévoit donc que le gouvernement fédéral se retire des services suivants :

- le Programme d'aide à l'adaptation (PAA) et le Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants, incluant les clubs de placement (PEAI) ;
- le Programme d'accueil des réfugiés (PAR) ;
- le Programme de cours de langue au Canada (établissement) (PCL) ;
- le Programme des achats directs de cours et allocations de formation pour la formation linguistique (PNFE) ;
- les parties du programme de participation civique et communautaire qui ont pour objectif l'intégration des immigrants (PPCC) ;
- le Centre d'emploi du Canada — Conseils et Placements des immigrants (CPI) ainsi que des services offerts aux immigrants dans les CEC en région et l'accueil dans les aéroports des réfugiés sélectionnés à l'étranger<sup>90</sup>.

## 2.2 Transferts fédéraux au Gouvernement du Québec

Le retrait du gouvernement fédéral de ces programmes est accompagné, comme le souligne l'article 26 de l'Accord, d'une compensation financière pour que le Québec puisse assumer ses nouvelles responsabilités. Ces transferts n'ont cessé d'augmenter depuis le début de l'entente. Ils sont passés de 75 M\$ en 1991-1992 à 340,5 M\$ pour l'année 2014-2015. Le Tableau 2.1 (p. 78) présente le détail de l'évolution des transferts fédéraux depuis la signature de l'Accord.

La méthode de calcul est détaillée dans l'Annexe 1 (p.103). En plus des coûts liés à la prestation des services d'intégration et des coûts d'administration, le calcul de la compensation intègre plusieurs facteurs, notamment :

1. la proportion d'immigrants ne parlant pas français à leur arrivée (ce qui engendre des coûts supplémentaires pour l'apprentissage de la langue)
2. le pourcentage de réfugiés parmi les immigrants qui arrivent au Québec
3. «l'effort supplémentaire nécessaire pour intégrer les gens dans un environnement francophone situé dans un environnement majoritairement anglophone en Amérique du Nord»<sup>91</sup>.

Le troisième point est d'une importance capitale. Il souligne le fait que le Québec reçoit davantage de fonds pour l'intégration des immigrants parce qu'il est plus difficile d'intégrer en français ceux qui s'installent au Québec que d'intégrer en anglais les immigrants qui s'installent dans le reste du Canada. Le respect de l'Accord devrait donc se traduire par des investissements supérieurs au Québec pour l'intégration en français des immigrants que ceux consacrés à l'intégration en anglais dans les juridictions à majorité anglophone.

90. *Accord Canada-Québec. Annexe B.*

91. CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA (2012). *Évaluation de la subvention accordée au Québec*, p. 32.

## 2.3 L'Entente Québec-Ville de Montréal

Depuis 1999, le Gouvernement du Québec signe chaque année une entente avec la Ville de Montréal afin que cette dernière prenne en charge certaines activités d'intégration des immigrants. L'entente comporte plusieurs volets : culture, intervention en milieu de vie, développement économique et intégration en emploi, habitation, lutte contre le racisme et les discriminations<sup>92</sup>. Les montants ne sont toutefois pas très importants (500 000 \$ annuellement les premières années puis 1,5 M\$ annuellement depuis 2006).

Le détail des projets financés par l'Entente Québec-Ville de Montréal n'est pas utile à notre recherche puisqu'aucun des projets financés ne touche à la francisation, mais cette entente mérite d'être soulignée. En effet, les discussions qui ont lieu dans le moment au sujet de la décentralisation de certains pouvoirs vers la ville de Montréal et la ville de Québec concernent aussi l'accueil et l'intégration des immigrants.

Pour garantir une politique d'immigration cohérente, nous pensons que le Gouvernement du Québec doit conserver la responsabilité de déterminer les grands axes de la politique d'intégration et les services de francisation. Il peut cependant déléguer certaines tâches opérationnelles pour faire des gains d'efficacité grâce à la réduction du nombre d'intermédiaires et le rapprochement entre les différents services et les immigrants. Soulignons d'ailleurs que la Ville de Montréal a formulé le souhait que la francisation demeure sous la juridiction du Gouvernement du Québec<sup>93</sup>.

---

92. Évaluation qualitative de l'Entente triennale (2007-2010) entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

93. VILLE DE MONTRÉAL (février 2015). *Mémoire de la Ville de Montréal dans le cadre de la consultation portant sur le document « Vers une politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion »*, p. 14.

## CHAPITRE 3

---

# L'offre de cours de français : un effort soutenu, mais insuffisant

Dans ce chapitre, nous présentons la synthèse des programmes de francisation des immigrants depuis 1990. Détailler l'action du Gouvernement du Québec en matière de francisation représente un défi considérable dans la mesure où celle-ci est très éparses et que le gouvernement n'a pas mené un travail de synthèse des données.

Le constat principal que nous faisons est que les efforts en francisation ont été soutenus, mais que l'on observe un relâchement certain ces dernières années, considérant la hausse du nombre d'immigrants reçus annuellement. Nous remarquons que la francisation des immigrants se fait sur fond de perte de leadership de la part du ministère de l'Immigration<sup>94</sup>, qui délègue de plus en plus les responsabilités d'accueil et de formation linguistique à d'autres institutions publiques et organismes communautaires. Si une telle décentralisation n'est pas mauvaise en soi, une plus grande coordination des partenaires en amont par le ministère de l'Immigration apparaît nécessaire pour assurer la cohérence des services.

Par ailleurs, nous observons une diminution ces dernières années de l'offre et de la fréquentation en nombre absolu des formations en francisation tandis que le nombre d'immigrants ne maîtrisant pas le français augmente. Près de 40 % des immigrants ne parlant pas français à leur arrivée ne fréquentent pas les cours de français qui leur sont offerts.

Comme les composantes du problème sont reliées (l'offre de cours de francisation, le soutien financier aux immigrants qui suivent ces cours, ainsi que les acteurs impliqués), nous avons choisi de présenter en premier lieu la situation en ordre chronologique plutôt que thématique. Cependant, les tableaux synthèses groupent l'information selon les acteurs et les thèmes. La dernière partie dresse les principaux éléments d'évaluation du réseau de francisation.

### 3.1 Aperçu du réseau de francisation

La francisation repose sur un vaste réseau de partenaires diversifiés, auxquels prennent part le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), le ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports (MELS), le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), certains employeurs et des organismes communautaires. Les syndicats jouent aussi un rôle dans la francisation des milieux de travail, mais n'offrent pas de cours.

Le MIDI, le MELS et les organismes communautaires mandataires offrent des cours de français aux personnes immigrantes. Le MELS s'occupe de la francisation des immigrants mineurs, mais offre également des cours de français, langue seconde, aux adultes dans les écoles secondaires, les centres de formation professionnelle ainsi que dans les milieux collégiaux et universitaires. Le MESS s'affaire de son côté à améliorer les compétences en français des personnes en emploi avec

94. Le ministère responsable de l'immigration change de nom à plusieurs reprises. Il s'appelle jusqu'à la fin des années 1990 le ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration (MRCI), puis le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) et plus récemment, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI).

Emploi-Québec et soutient la formation en francisation en milieux de travail.

Enfin, les trois principales centrales syndicales, la Confédération des syndicats nationaux (CSN), la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et la Confédération des syndicats démocratiques (CSD) concentrent principalement leur action à travers les comités de francisation présents dans toutes les entreprises de plus de 100 employés en vertu de la Charte de la langue française. Ces comités, avec l'aide de l'OQLF, ont pour objectif d'analyser la situation linguistique de leur entreprise, d'établir une démarche de francisation s'il y a lieu d'en établir une et de veiller à ce qu'elle soit effectivement mise en œuvre.

## Milieux de formation

Le réseau de cours de français offerts gratuitement aux immigrants s'est considérablement étendu depuis ses débuts et fait appel à plusieurs acteurs. Ce réseau s'organise autour du Programme d'intégration linguistique pour les immigrants (PILI), dont l'objectif est d'encourager les immigrants dans leur apprentissage du français. Il peut être utile de consulter la figure 1 (p. 94) avant d'entamer la lecture de ce chapitre afin d'avoir une idée de la structure du réseau de francisation. Plus centralisé à ses débuts, le réseau de francisation a progressivement été redéployé vers différents milieux :

- les universités, les cégeps,
- les commissions scolaires,
- les organismes communautaires<sup>95</sup>,
- les milieux de travail.

## Cours dispensés

**Les cours à temps complet** : le programme régulier de formation en francisation à temps complet est composé de trois sessions (cours FIA 330-1, FIA 330-2 et FIA 330-3), dispensées sur 11 semaines à raison de 30 heures par semaine (20 heures d'enseignement données par le professeur du MICC et 10 heures d'activités de soutien à l'intégration dispensées par le moniteur). Le nombre maximal d'heures de formation à temps complet est donc de 990 heures. L'horaire pour les cours à temps complet est le suivant : 6 heures par jour, 5 jours par semaine, de 8 h 30 à 16 h 30.

Pour les immigrants analphabètes ou peu scolarisés, **un programme adapté à temps plein** est offert. Il comporte quatre sessions (cours FIPA 275-1, FIPA 275-2, FIPA 275-3 et FIPA 275-5), réparties sur 11 semaines à raison de 25 heures par semaine, dont 20 heures d'enseignement et cinq heures d'activités de soutien à l'intégration, pour une formation totale de 1100 heures. Les cours débutent à des dates fixes tous les trois mois.

**Les cours à temps partiel** : ces cours sont de 24 heures ou moins par semaine. La durée de la formation varie selon le choix de l'individu et selon les institutions ou les organismes communautaires où sont donnés les cours.

**Les cours spécialisés** : ces cours sont offerts à temps partiel pour certaines professions, notamment les cours « Administration, droit et affaires », « Santé » et « Génie et science appliqués »,

95. Pour consulter la liste des partenaires offrant des cours à temps partiel : [<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/langue-francaise>Liste-organismes-regions.pdf>]; détail des cours à temps partiel : [<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/langue-francaise/apprendre-quebec/temps-partiel/duree-horaire.html>].

afin d'acquérir les compétences linguistiques nécessaires, en particulier le vocabulaire spécialisé. Des cours spécialisés à temps partiel sont offerts en français écrit et en communication orale<sup>96</sup>.

**Les cours en milieux de travail :** ces cours ont pour objectif de répondre aux besoins particuliers des employés dans l'entreprise et sont donnés sur le lieu de travail avec l'accord de l'employeur<sup>97</sup>.

**Les cours en ligne :** cette formule est disponible sur le site du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. Trois formules de cours en ligne sont offertes : avec un tuteur, sans tuteur et mixte, c'est-à-dire en partie avec un tuteur et en partie sans tuteur.

## Allocations versées aux participants

Afin de soutenir la participation à ces cours, les participants ont droit à diverses allocations en vertu du Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants (PAFILL). Pour les immigrants inscrits aux cours à temps complet du MICC, trois types d'allocations sont offerts<sup>98</sup> :

- L'allocation de participation, dont peuvent bénéficier tous ceux qui sont inscrits à un cours à temps complet, à l'exception des bénéficiaires de l'assistance-emploi ou de l'assurance emploi. Le montant de l'allocation de participation varie selon la catégorie d'immigration de 30 \$ par semaine pour les inscrits issus du regroupement familial, des gens d'affaires et des personnes retraitées, à 115 \$ par semaine pour les inscrits issus des travailleurs qualifiés, des parents aidés et de la catégorie des réfugiés et des personnes en situation semblable<sup>99</sup>. Seules les personnes soutenues par le MESS n'ont pas droit à l'allocation de participation.
- L'allocation de frais de garde, afin de permettre à ceux et celles qui ont un enfant de 12 ans et moins ou une personne handicapée à charge de fréquenter les cours. La personne inscrite au cours doit habiter avec la personne à charge pour obtenir l'allocation et elle ne peut l'obtenir que si le conjoint n'est pas en mesure d'assurer la garde pendant les heures de cours. L'allocation maximale pour les frais de garde s'élève à 25 \$ par jour et par enfant à charge selon les services et les types de garde<sup>100</sup>.
- L'allocation de trajet ou de transport qui est offerte aux étudiants provenant de localités dépourvues de transports en commun. Les élèves habitant à plus de 24 kilomètres du lieu de formation sont admissibles. Le montant de l'allocation dépend du nombre de kilomètres parcourus : 0,1050 \$ est versé pour chaque kilomètre excédant 48 km. Le montant minimum pour recevoir cette allocation est 5 \$ par semaine. L'allocation de transport est versée aux étudiants issus du regroupement familial et à ceux qui dépendent du MESS. Le montant varie selon les régions et selon le prix du transport en commun<sup>101</sup>.

96. Avant 2011-2012, ces cours s'appelaient «Affaires, finances et administration», «Santé et services sociaux» et «Ingénierie, science et industrie». Pour consulter la liste des cours spécialisés : [<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/langue-francaise/apprendre-quebec/cours-specialises.html>].

97. Site du Gouvernement du Québec. *Services Québec-citoyens*. En ligne : [<http://www4.gouv.qc.ca/FR/Portail/Citoyens/Evenements/immigrer-au-quebec/Pages/apprentissage-francais-langue-seconde.aspx>].

98. Pour avoir accès à l'aide financière du MICC, il faut avoir une confirmation d'admission à un cours de français du ministère et avoir un statut d'immigration conforme (être résident permanent ou être autorisé à soumettre une demande sur place; avoir obtenu l'asile; être titulaire d'un permis de séjour temporaire délivré en l'attente de la résidence permanente ou être citoyen canadien naturalisé).

99. MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION (MIDI). *Programme d'aide financière pour l'intégration des immigrants 2014-2015*, p. 6

100. *Idem*. p. 7

101. *Idem*. p. 8

Les immigrants inscrits aux cours à temps partiel n'ont droit qu'à une seule aide : l'allocation de frais de garde. Le montant est de 7 \$ par enfant ou adulte handicapé par jour de cours de français. L'allocation ne peut être obtenue que si le conjoint ou la conjointe n'est pas en mesure de garder la personne à charge durant le cours de français.

## Ententes avec des écoles de langues à l'étranger

En plus de ces formations offertes au Québec, le Gouvernement du Québec s'est doté d'un large réseau de partenaires à l'étranger, en particulier les Alliances françaises, mais aussi d'autres écoles de langues, afin de favoriser la formation dans le pays d'origine<sup>102</sup>.

Les Alliances françaises offrent des tests internationaux comme le Test d'évaluation de français adapté pour le Québec (TEFAQ), le Test de connaissance du français pour le Québec (TCFQ), le Test d'évaluation de français (TEF), le Test de connaissance du français (TCF) ainsi que les examens du Diplôme d'études en langue française (DELF) ou du Diplôme approfondi de langue française (DALF).

## L'évaluation des compétences en français

Afin de mesurer les compétences en français des immigrants et d'harmoniser l'offre de services de francisation, le MICC et le MELS ont mis sur pied l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes. Ce cadre commun d'évaluation permet de faciliter le passage des étudiants d'une institution à une autre lorsque cela est nécessaire. L'échelle est composée de trois stades : débutant, intermédiaire et avancé, chacun de ces stades se subdivisant en quatre compétences : production orale, compréhension orale, production écrite, compréhension écrite<sup>103</sup>.

## 3.2 Les années 1990 : l'édification d'un réseau de service en francisation de plus en plus étendu

Le Gouvernement du Québec n'a pas attendu l'Accord Canada-Québec pour mettre en place des cours de français pour les immigrants allophones. Son engagement dans la francisation des immigrants débute en 1969 au moment où sont créés les Centres d'orientation et de formation des immigrants (COFIS). Ces derniers sont d'abord placés sous la responsabilité des commissions scolaires. En plus des cours de français, les COFIS enseignent aux personnes immigrantes les valeurs fondamentales du Québec, son histoire et sa culture. En 1975, les COFIS sont placés sous la responsabilité du ministère de l'Immigration.

C'est toutefois véritablement au début des années 1990 qu'un réseau de plus en plus vaste voit le jour. Ces années sont marquées par un effort considérable du Gouvernement du Québec pour étendre les services de francisation. Petit à petit, Québec bâtit un réseau de plus en plus diversifié afin de répondre aux besoins d'une clientèle de plus en plus hétéroclite.

Une première réforme d'envergure est lancée à partir de 1992-1993. Le MRCI implante progressivement, sur une période de trois ans, le programme de cours à temps complet. Les COFIS sont alors au cœur de l'action du ministère. On y dispense une nouvelle formation de cours à temps complet de 600 heures (quatre heures par jour, cinq jours par semaine, pour un maximum de 30

102. Pour consulter la liste des ententes avec des écoles de langues à l'étranger : [<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/langue-francaise/pays-depart/liste-ententes.html>].

103. MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES (2011). *Échelle québécoise des niveaux de compétences en français des personnes immigrantes adultes*, p. 4.

semaines). Pour les étudiants qui, au terme de leur formation, n'ont pas acquis les apprentissages liés au cours auquel ils se sont inscrits, une formation supplémentaire de 200 heures à temps partiel est offerte.

Le MRCI offre aussi des formations en collaboration avec les commissions scolaires et en sous-traitance dans les villes où le ministère n'a pas de direction régionale, aux parents immigrants dont les enfants sont en classe d'accueil et dans les écoles que fréquentent leurs enfants<sup>104</sup>. Ces cours s'adressent aux immigrants adultes, résidents permanents et à ceux qui ont obtenu le droit de faire une demande d'établissement au Canada. Un soutien financier leur est offert sous certaines conditions, sous forme d'allocation pour la participation afin de couvrir les frais de garde et les coûts reliés au déplacement jusqu'au lieu de formation<sup>105</sup>.

Le ministère offre également des cours du soir à temps partiel dans les COFIS, subventionne des organismes représentant des communautés culturelles grâce au Programme d'aide à la francisation des immigrants (PAFI) et signe des contrats de sous-traitance avec les commissions scolaires pour donner des cours de français à temps partiel, principalement aux femmes et aux analphabètes<sup>106</sup>. Ces formations sont offertes en 3 ou 4 sessions par année, chacune des sessions comportant 90 heures de cours, étaillées sur 10 semaines (9 heures par semaine). Elles visent principalement les résidents permanents, mais les réfugiés y sont aussi admis.

Le MICC, conscient que certains besoins spécifiques en matière de francisation ne sont pas comblés, prend cinq mesures spéciales en 1996-1997 pour compléter l'offre existante :

1. Les cours de français écrit sont mis sur pied pour améliorer les compétences générales des stagiaires et leurs aptitudes à rédiger des textes courts. Cette formation est offerte en deux sessions de 100 heures chacune. Ce cours obtient un large succès. Dès la première année du programme, 194 individus s'y inscrivent, ce qui totalise 965 heures-groupes. En 1998-1999, le nombre d'inscriptions s'élève à 1 570<sup>107</sup>.

2. Les cours de français selon l'activité professionnelle sont créés avec pour objectif d'améliorer les perspectives d'insertion sur le marché de l'emploi et donnés à la Direction régionale de Montréal. Cinquante individus s'y inscrivent la première année avec un résultat de 432 heures-groupes. Un projet pilote similaire est créé à la Direction régionale de la Montérégie de concert avec la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (SQDM) et le cégep Édouard-Montpetit.

3. Les cours complémentaires offerts la fin de semaine aux travailleurs déjà inscrits aux cours de français en milieu de travail permettent d'ajouter cinq heures à leur formation. Cent trente-cinq personnes s'y inscrivent pour un total de 400 heures-groupes.

4. Le programme Initiation à la communication en français est mis sur pied, et s'adresse aux individus dont la langue maternelle est éloignée du français.

5. Le programme Parents immigrants en milieu scolaire est créé afin d'améliorer les compétences linguistiques des parents et de les encourager à soutenir la réussite scolaire de

104. MRCI, *Rapport annuel 1993-1994*, p. 78.

105. MICC, *Rapport annuel 1994-1995*, p. 75.

106. MICC, *Rapport annuel 1996-1997*, p. 42.

107. MICC, *Rapport annuel 1997-1998*, p. 52.

leurs enfants.

Une étude de marché menée par le MRCI sur les services de francisation auprès des immigrants de plus de 16 ans arrivés entre 1992 et 1995 révèle alors que 60 % des immigrants ont reçu au moins un cours de français depuis leur arrivée et qu'ils en sont satisfaits. L'étude souligne que les COFIS sont souvent le premier point de contact des immigrants avec les services de francisation, mais souligne qu'une part importante des immigrants ne parlant pas français n'est toujours pas rejointe par les services. Nous verrons plus bas comment il n'y a pas eu d'améliorations sur cet aspect. Finalement, l'étude souligne des difficultés au niveau du passage entre l'apprentissage et l'usage de la langue française par les allophones<sup>108</sup>.

Pour répondre aux problématiques soulevées par cette étude, un groupe de travail externe se voit confier en 1997 la tâche d'évaluer les services de francisation. Quatre constats ressortent principalement de son évaluation :

- Le nombre d'heures d'enseignement est insuffisant à l'apprentissage du français.
- Le réseau de formation est incohérent. On souligne le besoin d'harmoniser les liens entre les différents milieux de formation (COFIS, commissions scolaires, cégeps et universités).
- Il manque de services permettant aux stagiaires d'améliorer leurs compétences en dehors des classes.
- Les milieux de travail fréquentés par certains immigrants ne favorisent pas leur intégration linguistique<sup>109</sup>. Ils sont très souvent employés dans le privé, notamment dans les petites entreprises. Ils intègrent aussi souvent des emplois dans leurs réseaux, c'est notamment le cas des immigrants chinois qui s'intègrent rapidement dans des emplois grâce à leur communauté, mais qui ont peu l'occasion de parler français au travail.
- Enfin, en 1999, le MICC signe une entente de 500 000 \$ avec la Ville de Montréal pour que celle-ci réalise certaines missions d'accueil et d'intégration des immigrants.

Vers la fin des années 1990, jugeant que les COFIS coûtaient cher et déplorant les nombreux abandons en cours de formation, le Gouvernement du Québec mandate le Groupe de travail externe sur la révision de l'offre de services de réfléchir sur la question. Ce dernier recommande en 1998 d'abolir les COFIS. Son rapport (Rapport Paradis) pointe certaines limites des COFIS, notamment le fait que les immigrants s'y retrouvent entre eux et ont donc peu de contacts avec les Québécois. Pour justifier l'abolition des COFIS, le rapport souligne que les immigrants des années 1990 sont beaucoup plus instruits que ceux qui les avaient précédés et qu'il faut donc les guider vers des milieux de formation correspondant mieux à leur niveau de scolarité. Les COFIS sont finalement abolis à l'été 2000<sup>110</sup>. C'est la fin du guichet unique en matière de francisation.

À partir de 2000, le nombre d'acteurs présents en francisation augmente et ceux-ci sont placés en situation de concurrence. La concurrence entre les acteurs en francisation n'est pas un

108. MICC, *Rapport annuel 1996-1997*, p. 43-44.

109. MICC, *Rapport annuel 1997-1998*, p. 54.

110. Voir le document suivant : ASSEMBLÉE NATIONALE. COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION, *Historique des COFIS et offre de service actuelle en francisation*, document CCE-022 déposé le 27 mars 2013 [<file:///C:/Users/ferretti/Downloads/cce-022.pdf>]. Document téléchargé le 27 septembre 2015. Le document erre en prétendant que le MICC cesse d'offrir lui-même des cours de francisation à partir de 2004. Certes, il n'en offre plus dans les Carrefours d'intégration des immigrants, mais ses professeurs continuent d'enseigner le français. Simplement, ils le font dans des locaux loués par le MICC dans des établissements d'enseignement.

phénomène récent. Dès 1982, le Conseil supérieur de la langue française émet des critiques à cet égard, notant les relations « ténues et superficielles » sur le plan administratif et « quasi inexistantes » sur le plan pédagogique et linguistique entre les commissions scolaires, relevant du ministère de l'Éducation et les COFIS, relevant du ministère de l'Immigration.<sup>111</sup> L'idée de simplifier et d'unifier l'accès aux formations en francisation refait périodiquement surface, mais sans prendre forme concrètement<sup>112</sup>.

### 3.3 La période 2000-2004 : augmentation et assouplissement de l'offre en francisation ; augmentation de la concurrence entre les acteurs

Peu avant l'abolition des COFIS, les commissions scolaires relevant du ministère de l'Éducation commencent à donner des cours de français aux immigrants de manière permanente. Elles le faisaient déjà dès les années 1980, mais le recours à leurs services n'était que ponctuel lorsque les COFIS étaient débordés<sup>113</sup>. Le ministère de l'Éducation s'impose progressivement comme un acteur incontournable de la francisation. Depuis la signature de l'Accord Canada-Québec, le financement de la francisation provient essentiellement ou entièrement de l'entente Canada-Québec. Les sommes sont versées par le gouvernement fédéral au Conseil du trésor du Québec et celui-ci les distribue aux divers ministères concernés par des services aux immigrants. Le ministère de l'Immigration reçoit l'essentiel des sommes, mais il n'est pas le seul. En effet, le ministère de l'Éducation reçoit dès 1998 une enveloppe fermée, qu'il doit consacrer à la francisation des immigrants<sup>114</sup>. La valeur de cette enveloppe n'est pas connue. Les Rapports annuels de gestion du MELS pour les années antérieures à 2008-2009 n'en disent rien pas plus qu'ils ne parlent des activités de francisation qui sont effectuées par les services de formation ou d'éducation des adultes des commissions scolaires. Nous concentrerons notre analyse sur le rôle joué par le MELS sur la période 2007-2015.

De son côté, le ministère de l'Immigration crée une nouvelle structure à l'automne 2000 pour remplacer les COFIS : les Carrefours d'intégration des immigrants. Simultanément, il consolide son réseau de partenaires externes : il loue des locaux dans des cégeps, des universités ou des organismes communautaires et envoie ses professeurs pour y donner les cours de français<sup>115</sup>. Cependant, l'implication des établissements d'enseignement supérieur ou des organismes communautaires ne se limite pas à louer leurs locaux : progressivement, ils développent eux-mêmes une certaine expertise en francisation<sup>116</sup>.

111. Ariane ARCHAMBAULT et Jean-Claude CORBEIL (1982). *L'enseignement du français langue seconde, aux adultes*, Conseil supérieur de la langue française. Consulté en ligne : [[http://www.cslf.gouv.qc.ca/bibliotheque-virtuelle/publication-html/?tx\\_igccplus\\_pi4%5Bfile%5D=publications/pubcl22/c122ch1.html](http://www.cslf.gouv.qc.ca/bibliotheque-virtuelle/publication-html/?tx_igccplus_pi4%5Bfile%5D=publications/pubcl22/c122ch1.html)].

112. Le texte cité constitue l'objectif 5.1 du *Plan de francisation 2008* déposé par la ministre Yolande James. Voir : MICC, DIRECTION DES AFFAIRES PUBLIQUES ET DES COMMUNICATIONS, *Pour enrichir le Québec. Franciser plus, intégrer mieux*, octobre 2008, p.28 [<http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/mesures/Mesures-Francisation-Brochure2008.pdf>]. Cette idée d'un guichet unique de services dispensés aux immigrants par les trois principaux ministères concernés (MICC, MELS, MESS) a été évoquée de nouveau en 2012 par la ministre Kathleen Weil : « Les organismes communautaires devront accueillir les nouveaux arrivants en français », *Le Devoir*, 26 avril 2012, p.A-2.

113. *Mémoire de la Fédération des commissions scolaires du Québec dans le cadre de la consultation sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2008-2010 du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles*, septembre 2007, p.6 (dans la section sur l'historique) [<http://www.fcsq.qc.ca/fileadmin/medias/PDF/Etudes-Memoires/Memoires/2007/Memoire-Planification-Immigration.pdf>].

114. *Idem*.

115. Claude Fradette, porte-parole du MICC, cité dans « Intégration des nouveaux arrivants. Les commissions scolaires revendent le droit des immigrants de choisir », *Le Devoir*, 2 février 2008, p. G-3. Cahier spécial Coopération internationale. À noter que dans les régions dépourvues d'établissements d'enseignement supérieur ou d'organisme communautaire détenant une expertise spécifique auprès des immigrants, le MRCI achète les services de francisation de la commission scolaire locale. Ce fait est mentionné pour être complet, mais ceci n'a pas de réelle incidence, car le phénomène reste marginal.

116. Pour celle développée par les cégeps, par exemple, voir : REGROUPEMENT DES COLLÈGES DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAINE et FÉDÉRATION DES CÉGÉPS, *Les services de francisation destinés aux personnes immigrantes offerts par les cégeps partenaires du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Bilan de 2000 à 2010, synthèse*. p. 6-7. [<http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs2112059>].

La réforme de 2000 a du bon :

- La formation à temps complet est allongée jusqu'à 1000 heures, réparties sur cinq sessions de huit semaines.
- La formation à temps complet est transférée dans les Carrefours d'intégration, mais aussi dans des établissements d'enseignement et des organismes communautaires qui font partie des milieux fréquentés par les immigrants.
- Des activités de soutien à l'apprentissage du français et à l'intégration du français avec un moniteur de langue sont créées.
- L'offre de cours est assouplie par la mise sur pied de formations à temps partiel. Ces dernières sont dispensées dans les Carrefours d'intégration, dans les organismes communautaires et dans certains milieux de travail<sup>117</sup>.

La réforme est d'ailleurs soutenue par les principaux intéressés : 85 % des inscrits en francisation jugent qu'elle est positive. Le MICC note une amélioration de l'assiduité. La réforme donne aussi des résultats au niveau des apprentissages. Grâce à la nouvelle méthode commune de mesure des apprentissages avec les niveaux de compétence en français, langue seconde, pour les immigrants adultes, on observe que le niveau 4 de formation, le dernier niveau du stade débutant, est très largement atteint par les immigrants qui ont fréquenté les cours : 98,1 % pour la communication orale, 96,1 % pour la compréhension écrite et 98,1 % pour la production écrite<sup>118</sup>.

La réforme vient cependant avec son lot d'inefficiencies. Elle crée un climat de concurrence entre les acteurs de la francisation.

- À partir de 2000, le nombre d'organismes communautaires spécialisés en immigration augmente<sup>119</sup> et ceux-ci réclament une plus grande part du budget du MRCI destiné à la francisation. Ils s'opposent en particulier à l'existence des Carrefours d'intégration, qui dispensent eux aussi les formations à temps partiel.
- Les commissions scolaires dénoncent à leur tour la création des Carrefours d'intégration : elles estiment que le MCRI tourne le dos à leur expertise en francisation<sup>120</sup>. Les unes et les autres sont en concurrence dans le champ de la francisation à temps complet.
- Les cégeps qui sont le principal partenaire du ministère de l'Immigration<sup>121</sup> et les commissions scolaires qui relèvent du ministère de l'Éducation sont mis en concurrence sur le terrain de la francisation. Les cégeps comme les commissions scolaires voient dans les immigrants une occasion d'augmenter les inscriptions dans leurs programmes réguliers (formation professionnelle à l'éducation des adultes dans les commissions scolaires, formation technique au niveau collégial)<sup>122</sup>.

117. MRCI, *Rapport annuel de gestion 2000-2001*, p.24-28, cité dans VALDERRAMA-BENITEX, Valeria, *Aperçu de la francisation à temps partiel des immigrants dans les milieux communautaires à Montréal, en 2004-2005*, Québec, Conseil supérieur de la langue française, juin 2007, p. 7 [<http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/ba48870>].

118. MRCI, *Rapport annuel de gestion*, p. 27.

119. La Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) a été créée en 1979. Elle compte 117 membres en 2000, 129 en 2002 et 135 en 2004. Voir : «Intégration des immigrants. Les organismes communautaires se sentent tenus en laisse», *Le Devoir*, 17 août 2000, p.A-4; Rivka AUGENFELD, présidente de la TCRI, «Libre opinion. Régionalisation de l'immigration : des pas dans la bonne direction», *Le Devoir*, 13 décembre 2002, p.A-8; «Des immigrants à la défense de leurs cours de français», *Le Devoir*, 19 avril 2004, p.A-1.

120. «Inauguration des nouveaux carrefours d'intégration», *La Presse*, 30 juin 2000, p.A-6.

121. En 2000, 30 % des étudiants inscrits au cours de français à temps complet dans l'un des milieux de formations partenaires du MIRC l'étaient au cégep (2083 sur 6836); cette proportion montera graduellement jusqu'à atteindre 70 % en 2004-2005 (6024 sur 9873) et se maintiendra ensuite au moins jusqu'en 2010. Voir : REGROUPEMENT DES COLLÈGES DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN et FÉDÉRATION DES CÉGEPs, *op.cit.*, p.6-7 [<http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/ba2112059>].

122. *Idem*.

### **3.4 La période 2004-2008. Changement de priorité dans la politique d'intégration : de la francisation à l'insertion en emploi**

En 2004, le Gouvernement du Québec change de philosophie en matière d'intégration des immigrants. Le gouvernement libéral nouvellement élu fixe comme nouvelle priorité l'insertion en emploi. La ministre Michelle Courchesne déclare : « Pendant neuf ans, il ne s'est rien fait d'autre que la francisation. Là, il faut faire un pas de plus et s'occuper de l'insertion en emploi»<sup>123</sup>.

Les élections ayant eu lieu en avril c'est-à-dire trop tard pour que le nouveau gouvernement apporte des modifications majeures au budget 2003-2004, le premier budget entièrement conçu par le nouveau gouvernement est donc celui de 2004-2005. La volonté de réduire l'engagement du gouvernement en francisation est claire lorsque l'on compare les Rapports annuels de gestion du MRCI de 2003-2004 et de 2004-2005 (p. XIII dans les deux rapports). En 2003-2004, l'objectif 3.2 se lit ainsi : «D'ici 2004, faire passer de 60 à 75 % la part de la clientèle potentielle rejointe par les divers services de francisation accessibles au Québec». L'année suivante, sous le nouveau gouvernement, aucune cible n'est fixée pour l'augmentation de la fréquentation des services de francisation, mais en revanche un cible l'est pour la réduction des coûts : «Objectif 2.4 : «Accroître la francisation en adaptant les services aux besoins des personnes immigrantes et en diminuant les coûts : réduction visée de 5 % d'ici 2008». Cet objectif sera maintenu dans les années suivantes.

Dès 2004, un ensemble de gestes posés par le Gouvernement du Québec témoignent d'un affaiblissement de son soutien aux cours de francisation :

- En août 2004, le ministère de l'Immigration et des communautés culturelles (MICC) cesse d'offrir des cours dans les Carrefours d'intégration. Désormais, leur rôle en francisation n'est plus que d'orienter les nouveaux arrivants vers les différents ordres d'enseignement.
- La durée des cours en présentiel est raccourcie. Cependant, des heures de soutien à l'apprentissage sont offertes pour compenser.
- Les allocations de soutien versées par Emploi-Québec aux immigrants inscrits à des cours de francisation sont menacées d'abolition ; sans aller jusque-là, elles sont réduites<sup>124</sup>.
- En avril 2004, le gouvernement annonce la diminution de 150 \$ à 30 \$ par semaine de l'allocation versée aux immigrants qui étudient le français à temps complet, la disparition de l'aide forfaitaire de 4 \$ par jour destinée aux étudiants à temps partiel et la fin du remboursement du coût des transports en commun pour les étudiants. En outre, le ministère annule une centaine de cours de francisation prévus pour l'été 2004. Ces décisions s'inscrivent dans le contexte de compressions budgétaires de 21 % (24 millions de dollars) des sommes allouées à l'immigration annoncée le budget 2004-2005<sup>125</sup>.

Le Conseil du trésor revient toutefois sur certaines décisions impopulaires, à l'automne 2004,

123. Propos de la ministre rapportés dans : «L'insertion en emploi primera la francisation», *Le Devoir*, 6 avril 2004, p. A4. Les neuf ans évoqués font référence à la présence du Parti québécois au gouvernement, entre 1994 et 2003.

124. Sans pouvoir documenter la date de l'implication de ce ministère, on possède une trace concrète. En 2004, Stephan Reichhold, président du TCRI, affirme que «depuis cinq ans, les tentatives d'harmonisation entre le MRCI et Emploi-Québec ont toutes échoué», ce qui pourrait laisser entendre que c'est seulement en 2004 que ce ministère a fait son entrée dans le champ de l'immigration. Il faudrait pousser la vérification davantage. Voir : «Immigrants : Emploi-Québec résiste devant les demandes du gouvernement», *Le Devoir*, 25 mars 2004, p. A-3. A même l'entente Canada-Québec, le Conseil du trésor verse des fonds au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour aider les immigrants inscrits en francisation à faire face aux coûts qui y sont associés.

125. «Des immigrants à la défense de leurs cours de français», *Le Devoir*, 19 avril 2004, p.A-1.

mais sans rétablir les niveaux antérieurs :

- Des 218 classes de francisation à temps complet d'une durée de 800 heures qui avaient été offertes en 2003-2004 par le MRCI et ses partenaires, il n'en reste plus que 173<sup>126</sup>
- L'aide forfaitaire quotidienne aux étudiants à temps partiel n'est pas rétablie. Seule subsiste une allocation pour frais de garde, mais elle ne concerne que les étudiants dans les établissements d'enseignement et dans les organismes communautaires partenaires du MICC<sup>127</sup>.
- L'allocation versée aux étudiants à temps complet varie désormais de 26 \$ à un maximum de 115 \$ par semaine<sup>128</sup>.

Par ailleurs, l'annexe 3 (p. 108) montre une diminution constante dans les crédits et les dépenses du MRCI-MICC entre 2002-2003 et 2005-2006 inclusivement, malgré la tendance à la hausse du nombre annuel d'immigrants. Toutefois, les sommes consacrées à la francisation sont maintenues et même augmentées, en montant absolu et en proportion du budget du MICC (autour de 38 % du budget du MICC). On peut penser que la crise des accommodements raisonnables explique au moins en partie la hausse du budget du ministère en 2006-2007 et 2007-2008.

Dans le rapport annuel de gestion du MICC de 2004-2005, il est affirmé que l'offre de services n'a pas été touchée par la rationalisation des dépenses, qui a été essentiellement effectuée en redéployant l'ensemble des classes de français chez les partenaires institutionnels et communautaires de façon à réduire les besoins d'espace de 9 000 mètres carrés. C'est lors de cette année que l'on observe une diminution du nombre d'élèves à temps complet (tableau 3.2, p. 81). Le nombre de groupes à temps complet passe de 1 314 en 2003-2004 à 846 en 2004-2005. Il faudra attendre l'année 2008-2009 pour que les effectifs à temps complet retrouvent le niveau de 2003-2004.

Jusqu'en 2008, les commissions scolaires dénoncent ce qu'elles perçoivent comme une iniquité, à savoir le remboursement par le MICC des frais de transport et de garderie des immigrants inscrits dans ses établissements partenaires. Selon elles, cette iniquité s'explique par le fait que des étudiants quittent les commissions scolaires quand ils reçoivent une place dans les cours du MICC<sup>129</sup>. Notons que de 2003-2004 à 2007-2008, soit sur cinq ans, la Fédération des commissions scolaires estime que ses membres ont réalisé « près de 80 000 inscriptions » dans les cours de francisation, ce qui témoigne de leur rôle central dans le réseau de la francisation<sup>130</sup>. De son côté, la Fédération des cégeps recense 30 329 inscriptions sur cette période.

Malgré ce nombre élevé d'inscriptions, le MICC note qu'une part importante des immigrants ne parlant pas français à leur arrivée, entre 30 et 40 % d'entre eux, ne s'inscrivent pas aux cours qui leur sont offerts. Depuis quelques années, malgré la hausse du nombre des immigrants, les inscriptions à temps complet se maintiennent à peu près au même niveau. Elles sont passées de 10 330 en 2003-2004 à 9 582 en 2007-2008 (tableau 3.1, p.79-80).

Au fil du temps, afin d'adapter l'offre à la diversité des arrivants, le MICC crée de nouvelles formations. Les immigrants sélectionnés peuvent désormais suivre, avant même leur arrivée au

126. Luc PERRON, «Les bonnes intentions de Mme Courchesne», *Le Devoir*, 8 septembre 2004, p. A-6.

127. Valeria VALDERRAMA-BENITEZ, *op. cit.*, p.11.

128. «Les commissions scolaires revendentiquent le droit des immigrants de choisir», *Le Devoir*, 2 février 2008, p. G-3.

129. «Vive concurrence sur le marché de la francisation des immigrants», *Le Devoir*, 27 mai 2005.

130. FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES, *op. cit.*, p.6; REGROUPEMENT DES COLLÈGES DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN et FÉDÉRATION DES CÉGEPs, *op.cit.*, (Compilation de l'auteur à partir des données de la page 4).

Québec, des cours de français en ligne ou chez l'un des cent partenaires du MICC à l'étranger (principalement les Alliances françaises)<sup>131</sup>. De plus, en 2005, des Centres d'autoapprentissage sont ouverts à Montréal et à Québec; les étudiants y disposent d'ordinateurs et de logiciels d'apprentissage de la langue et sont aidés par un assistant une ou deux fois par semaine<sup>132</sup>. Ces nouvelles formules, plus souples, visent à attirer davantage d'immigrants dans les cours de francisation ; elles sont aussi moins chères que l'enseignement traditionnel en présentiel.

C'est à partir du milieu des années 2000 que le gouvernement commence à soutenir plus significativement la francisation dans les milieux de travail. Le MICC signe des ententes avec l'Office québécois de la langue française et la direction régionale d'Emploi-Québec de Montréal pour encourager les entreprises qui désirent offrir des activités de francisation à leurs employés allophones. De plus, des formules mixtes intégrant des cours de français et des stages favorisent l'insertion dans des professions en demande en collaboration avec certains ordres professionnels<sup>133</sup>. Tout cela reste cependant marginal en comparaison de la formation dispensée dans les établissements d'enseignement ou les organismes communautaires.

### **3.5. De l'année 2008 à nos jours : des efforts en francisation, mais insuffisants**

#### **3.5.1 L'action du ministère de l'Immigration**

Le Gouvernement du Québec a longtemps été accusé, notamment par la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI), de retourner au fonds consolidé une partie des sommes reçues par Ottawa en vertu de l'entente Canada-Québec<sup>134</sup>. Cette hypothèse est invalide puisque sur l'ensemble de la période étudiée, les sommes investies par Québec dans les services d'intégration et de francisation sont supérieures aux sommes reçues d'Ottawa. En revanche, il est vrai qu'une partie des sommes sert aussi à des populations autres que celles visées à l'Accord et que depuis 2010, le ministère de l'Immigration a retourné près de 70 M\$ de crédits autorisés au fonds consolidé, alors même que le nombre d'immigrants ne connaissant pas le français augmente et que le financement de la francisation diminue.

À partir de 2008-2009, afin de mettre fin aux critiques sur l'opacité de la gestion des sommes obtenues en vertu de l'Accord Canada-Québec, le gouvernement québécois décide que l'argent reçu du fédéral sera désormais inscrit en totalité dans les crédits du MICC. Ce dernier signe des ententes avec chacun d'autres ministères en contact avec les immigrants : essentiellement le MELS, le MESS et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Ces ententes précisent qu'en échange d'une somme clairement indiquée et fixée chaque année, les ministères s'engagent à livrer telle et telle activité dont ils devront rendre compte annuellement au MICC. Le tableau 4.1 (p. 88) permet de constater que la plus grande partie des sommes versées au titre de l'Accord Canada-Québec ne fait désormais que transiter par le MICC avant d'être transférée à ces ministères. Nous avons voulu consulter les documents annuels de reddition de comptes des divers ministères au MICC et avons adressé des demandes en ce sens en ayant recours à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics. Nous avons pu constater qu'une partie des sommes reçues va à d'autres populations ou pour d'autres fins que celles déterminées dans l'Accord Canada-Québec (voir chapitre 4).

131. ASSEMBLÉE NATIONALE. COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION, *Historique des COFIS et offre de service actuelle en francisation*, document CCE-022 déposé le 27 mars 2013, 1 p. [<file:///C:/Users/ferretti/Downloads/cce-022.pdf>].

132. Valeria VALDERRAMA-BENITEZ, *op. cit.*, 2007, p.13.

133. *Idem*.

134. Les journaux répercutent ces accusations répétées, ce qui alerte le public et embarrasse le gouvernement. Voir notamment : « Immigration. Québec engrange 83 millions du fédéral », *Le Devoir*, 1er novembre 2006; « L'immigration, terrain miné », *Le Devoir*, 15 septembre 2007, p.A1 ; « Un peu plus d'argent afin de franciser les immigrants », *Le Devoir*, 14 mars 2008, p.A-2.

Par ailleurs, depuis 2008-2009, le ministère de l'Immigration confie une proportion de plus en plus significative de son propre budget (entre 22 et 26 % selon les années) à ses partenaires externes (entreprises, établissements d'enseignement supérieur, municipalités, organismes sans but lucratif) (tableau 4.2, p. 86). Pour savoir si les sommes consenties vont explicitement à des missions d'intégration et de francisation des immigrants, il aurait fallu consulter un nombre incalculable de documents de reddition de compte ; les Cahiers explicatifs des crédits sont très insuffisants à cet égard. En effet, s'ils détaillent bien les montants versés à chacun des organismes partenaires, il aurait fallu consulter les rapports de gestion de chacun d'entre eux pour savoir précisément comment sont utilisées les sommes reçues.

On peut se demander si les employés du MICC-MIDI, dont le nombre est au mieux stable depuis 2003, sont suffisamment nombreux pour exercer un contrôle adéquat sur leurs partenaires externes (tableau 3.7, p. 86).

Depuis 2004, le Gouvernement du Québec confie aux organismes communautaires spécialisés en immigration une partie grandissante du travail d'intégration et de francisation des immigrants, bien que l'essentiel de l'effort demeure réalisé par les institutions gouvernementales. Les organismes communautaires reçoivent bon an mal an environ 45 % des ressources transférées par le MICC à ses partenaires externes autres que le MELS, le MESS et le MSSS (tableau 4.2, p. 89). La Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) note que la part des budgets liés à l'intégration des immigrants versée aux organismes communautaires est d'environ 8 % au Québec tandis qu'elle atteint 70 % dans le reste du Canada<sup>135</sup>. Elle recommande d'ailleurs d'augmenter la part que reçoivent les organismes communautaires. Toutefois, ce modèle d'intégration qui place les organismes communautaires au centre de l'action, favorisé au Canada, correspond à une société qui valorise le multiculturalisme et l'intégration des immigrants d'abord et avant tout au sein de leurs propres communautés. On peut douter qu'il soit pertinent pour favoriser une pleine intégration à la société québécoise au-delà des frontières communautaires.

On constate donc qu'en raison des transferts à ses partenaires externes, les dépenses que le MICC administre en son nom propre restent à peu près constantes depuis 2008-2009 (tableau 4.2, p. 89), et que ces dépenses sont depuis les dernières années significativement inférieures aux crédits autorisés (annexe 3, p. 108-109).

Par ailleurs, on observe une baisse des dépenses par personne. Au ministère de l'Immigration même, la part des dépenses de francisation dans l'ensemble des dépenses réelles reste à peu près constante autour de 40 % depuis 2008-2009, avec une pointe à 46 % en 2010-2011. Mais, compte tenu de l'augmentation du nombre d'immigrants et du déclin, en proportion depuis 2010, de ceux qui connaissent le français, on peut dire que les ressources disponibles en francisation comme pour l'intégration dans son ensemble, ont tendance à s'amoindrir par personne (tableau 4.3, p.90) malgré l'augmentation continue de la subvention fédérale. La diminution de l'effort du MICC en francisation est particulièrement visible à partir de 2011-2012, où malgré l'augmentation du nombre d'immigrants ne connaissant pas le français (en nombre et en proportion des immigrants), les ressources allouées à la francisation diminuent en montant absolu et en proportion (annexe 3, p. 108-109).

Le Gouvernement du Québec a supprimé en 2012 les entrées continues dans les cours de

135. TABLE DE CONCERTATION DES ORGANISMES AU SERVICE DES PERSONNES RÉFUGIÉES ET IMMIGRANTES (TCRI), *Au-delà des statistiques, pour une immigration à visage humain*, 2011.

francisation à temps partiel. Les nouveaux arrivants ne peuvent plus être admis après une période de sept jours suivant le début du cours à temps partiel de 11 semaines. Désormais, ils doivent attendre le début d'une autre cohorte, ce qui peut prendre trois mois et parfois davantage<sup>136</sup>. Cette décision est susceptible d'affecter la francisation, car les immigrants sont plus enclins à s'inscrire dès les premiers moments suivant leur arrivée au Québec.

Plusieurs avis et documents émanant du Conseil de la langue française déplorent depuis longtemps, mais particulièrement depuis 2008 que le gouvernement n'envoie pas de signaux plus clairs de la volonté des Québécois de faire du français une véritable langue commune. Dans un avis de 2008, par exemple, le Conseil regrette qu'Emploi-Québec ne perçoive pas pleinement « qu'il est un rouage essentiel dans l'intégration en français des travailleurs immigrants et que la francisation du monde du travail fait partie de son mandat »<sup>137</sup>.

Le MICC se décharge de l'accueil sur les organismes communautaires et a tenté de les laisser le faire en d'autres langues que le français. Un document intitulé *Premières démarches d'installation* coulé dans les médias au début d'avril 2012 précisait que désormais le ministère allait transférer entièrement aux organismes communautaires la responsabilité du premier accueil des nouveaux arrivants et que ceux-ci pourraient dispenser ces courtes formations d'accueil en d'autres langues que le français<sup>138</sup>. Le tollé qui s'en est suivi a obligé la ministre Kathleen Weil à préciser, dans un premier temps, que ce document n'était pas officiel et, dans un second temps, a confirmé que le ministère ne s'occupera plus de cet accueil, mais que les organismes communautaires devraient le faire en français<sup>139</sup>. Il n'en demeure pas moins qu'il est beaucoup plus difficile de contrôler si l'accueil se fait bel et bien en français seulement lorsque celui-ci est effectué dans un organisme communautaire que sous la responsabilité du ministère.

On revient ici à la conclusion déjà énoncée plus haut : délester une partie croissante de l'intégration et de la francisation aux organismes communautaires spécialisés en immigration ou qui desservent parfois essentiellement une des nombreuses communautés culturelles présentes notamment à Montréal ne nous semble pas une avenue prometteuse de réelle et rapide intégration à la société québécoise.

### 3.5.2 L'action du ministère de l'Éducation

Depuis la réforme de 2000, le MICC oriente les immigrants vers des milieux scolaires réguliers (universités, cégeps, commissions scolaires). Les cégeps, qui étaient déjà en première ligne dans l'accueil des immigrants, ont vu leur rôle prendre d'autant plus d'importance dans la francisation. Ainsi, entre 2000 et 2010, le nombre d'immigrants en formation de francisation a crû de 300 %, passant de 2083 à 8 111 inscrits<sup>140</sup>. Sur cette période, les cégeps ont accueilli en classe de francisation près de 54 000 immigrants<sup>141</sup>. La figure 8 (p. 101) détaille l'évolution de la part des effectifs en francisation dans les cégeps par rapport à l'ensemble des effectifs.

136. « Les organismes communautaires devront accueillir les nouveaux arrivants en français », *Le Devoir*, 26 avril 2012, p.A-6.

137. CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE (2008). *Le français, langue de cohésion sociale*. Avis à la ministre responsable de la Charte de la langue française, p.33. [<http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/avis202/a202.pdf>].

138. « Québec renonce à son devoir d'accueillir les immigrants. Les organismes communautaires héritent du mandat », *Le Devoir*, 5 avril 2012, p.A-5.

139. Voir en ligne : [<http://www.midi.gouv.qc.ca/fr/presse/communiques/com20120405.html>] ; voir aussi : « Les organismes communautaires devront accueillir les nouveaux arrivants en français », *Le Devoir*, 26 avril 2012, p.A-2.

140. FÉDÉRATION DES CÉGEPS ET REGROUPEMENT DES COLLÈGES DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN (2012). *Les services de francisation destinés aux personnes immigrantes offerts par les cégeps partenaires du Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Bilan de 2000 à 2010*, p. 4-5.

141. Évelyne FOY et Isabelle LAURENT (2011). *Mémoire présenté au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles sur la planification des niveaux d'immigration 2010-2015*, Fédération des cégeps & Cégep international p. 5.

La formation dans les milieux réguliers offre trois avantages notables, car fréquenter les institutions scolaires régulières 1) leur donne l'impression d'être des étudiants comme les autres, ce qui les valorise, 2) leur permet de ne pas évoluer qu'avec des immigrants et de tisser des liens sociaux avec étudiants québécois — l'âge moyen des étudiants en francisation est similaire à celui des étudiants en formation continue (entre 25 et 44 ans) — et 3) les familiarise avec le système d'éducation québécois, sachant que nombre d'entre eux souhaitent poursuivre les études notamment des formations professionnelles et techniques. Ils ont par ailleurs accès à tous les services offerts par les cégeps aux étudiants en formation continue comme la bibliothèque, les laboratoires de langues, les ressources informatiques, les installations sportives et les services de garde. Ils ont aussi accès au personnel d'accompagnement professionnel et aux services d'aide à l'orientation<sup>142</sup>.

Le MICC et les cégeps ont d'ailleurs innové afin d'offrir une formation de plus en plus diversifiée aux étudiants, notamment dans les secteurs où les besoins de main-d'œuvre se font sentir. Ainsi, c'est au sein des collèges que sont offerts les cours de français pour le domaine de la santé, l'administration, le droit et les affaires ainsi que les cours de perfectionnement en français incorporé à un programme d'attestation d'études collégiales (AÉC)<sup>143</sup>.

Depuis la réforme de l'an 2000, une partie des cours de français est donnée en atelier par un moniteur indépendant du MICC, employé par le cégep. Auparavant l'ensemble des activités était dispensé par les enseignants du Ministère. Les activités avec le moniteur sont une réponse à la recommandation du Rapport Paradis selon laquelle il fallait diversifier les méthodes d'enseignement. Le moniteur a pour mission de soutenir l'enseignant et d'amener des méthodes complémentaires d'apprentissage du français et d'orienter les étudiants vers les divers services offerts par le cégep<sup>144</sup>.

### 3.5.3 L'action d'Emploi-Québec

Le tableau 4.4 (p. 91) détaille les mesures prises par Emploi-Québec pour l'intégration et la francisation des immigrants<sup>145</sup>. On observe que la francisation n'occupe qu'une part marginale au sein des activités d'Emploi-Québec et que cette part est déclinante depuis 2008-2009.

On remarque aussi que les sommes allouées à la francisation sont passées de 11,11 % du budget transféré au MESS par le MICC en vertu de l'Accord Canada-Québec en 2008-2009 à 7,77 % en 2014-2015. De plus, les montants alloués à la francisation ont tendance à décroître en chiffres absolus ; on a investi 2 551 900 \$ de moins en francisation au MESS en 2014-2015 qu'en 2008-2009.

## 3.6 Évaluation des programmes

Bien qu'on observe des taux de participation d'environ 60-65 % si l'on additionne la fréquentation aux cours de français du ministère de l'Immigration à la fréquentation aux cours donnés par le ministère de l'Éducation, on peut se demander si l'on peut considérer cela comme un succès. Cela veut tout de même dire qu'entre 35 et 40 % des immigrants qui ne parlent pas français ne s'inscrivent pas aux formations qui leur sont offertes. On peut aussi se demander si l'on en fait assez pour diffuser l'information concernant ces formations auprès des immigrants. Cela

142. *Idem*. p. 6

143. FÉDÉRATION DES CÉGEPS et REGROUPEMENT DES COLLÈGES DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN (2012). *Les services de francisation destinés aux personnes immigrantes offerts par les cégeps partenaires du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Bilan de 2000 à 2010*, p. 6. Les AÉC sont des programmes d'études courts fabriqués à partir d'un diplôme d'études collégiales (DÉC) et destinés à la clientèle adulte.

144. *Idem*. p. 7

145. À noter que les totaux annuels correspondent en tous points aux données qui ont permis de construire le tableau 4.1 (p. 88).

nous amène à contester le caractère facultatif des cours de français. Il est toujours préférable de changer le comportement des individus grâce à des incitatifs plutôt que par la coercition. Il semble toutefois que ni les allocations dont peuvent se prévaloir les immigrants qui fréquentent les cours de français ni les perspectives plus favorables en matière d'insertion sur le marché de l'emploi ne sont des incitatifs suffisants aux yeux d'environ 35 % des immigrants qui ne parlent pas français.

Par ailleurs, on observe des différences marquées, selon la langue maternelle des immigrants, en ce qui concerne la fréquentation aux cours de français.

### 3.6.1 La fréquentation

Au total, en personnes distinctes, le nombre d'étudiants aux cours du MICC-MIDI a augmenté sur la période 2004-2005 à 2012-2013. On note toutefois une baisse de la fréquentation en 2013-2014.

La fréquentation aux cours à temps complet baisse ces dernières années. Les inscriptions aux cours à temps plein du MICC sont passées de 10 330 en 2003-2004 à 13 230 en 2010-2011 avant de redescendre à 10 759 pour l'année 2014-2015. Une partie de cette diminution s'explique sans doute par le transfert des cours spécialisés à temps complet vers le temps partiel, décreté par le MICC en 2010-2011 (tableau 3.1, p. 79-80).

La fréquentation aux cours à temps partiel n'a par contre pas cessé d'augmenter depuis 1998-1999. Elle est passée de 7 017 participants en 1998-1999 à 15 150 en 2014-2015 (tableau 3.1, p. 79-80).

La fréquentation des formations en ligne a plus que doublé depuis sa mise en place. Elle est passée de 1 661 en 2008-2009 à 5 537 étudiants en 2012-2013 (figure 9, p. 101).

Le nombre d'inscriptions dans les institutions relevant du MELS a connu une hausse jusqu'en 2010-2011 puis est redescendu ces dernières années. Le MELS dénombrait 12 420 étudiants inscrits à ses formations de francisation en 2006-2007, 17 325 en 2010-2011 et seulement 13 338 en 2013-2014.

En examinant les documents de reddition de compte des années 2008 à 2014, on observe une variation inconstante du nombre d'heures de fréquentation des cours de francisation au MELS, qui passe de 4 418 196 heures en 2008-2009 à 5 470 675 heures en 2010-2011, puis une redescence progressive à 4 947 542 heures en 2011-2012 et 4 303 410 heures en 2013-2014.

La Fédération des cégeps a récemment fait part de ses inquiétudes concernant la baisse de fréquentation des cours de francisation depuis 2010-2011 alors même que les seuils d'immigration augmentent<sup>146</sup>. Les inscriptions aux formations en alphabétisation ont par ailleurs augmenté sur la période, surtout depuis 2010-2011. Elles sont passées de 7 974 en 2006-2007 à 10 982 en 2013-2014. Enfin, pour ce qui est du soutien à la francisation des jeunes (moins de 16 ans), les effectifs au MELS se sont maintenus tout au long de la période. Ils sont passés de 12 863 en 2006-2007 à 12 049 en 2013-2014 (tableaux 3.5 et 3.6, p. 84-85).

La proportion d'immigrants ne connaissant pas le français à leur arrivée et ne s'inscrivant pas aux cours de français est demeurée élevée depuis le milieu des années 1990 (autour de 40 %). Pour les années 2006 à 2010, cette proportion monte à plus de 50 % (tableau 3.4, p. 83). C'est l'un des constats les plus négatifs. On observe que certains immigrants ne répondent pas aux incitatifs

146. Évelyne FOY et Isabelle LAURENT, *op.cit.*, p. 7.

offerts par les programmes actuels et ne s'inscrivent pas aux cours de francisation.

Par ailleurs, la fréquentation aux cours de francisation semble fortement corrélée à l'origine des immigrants. Les immigrants provenant d'Asie s'inscrivent beaucoup moins aux formations que ceux provenant d'Amérique latine. En effet, 54,8 % des immigrants de plus de 16 ans provenant d'Asie orientale en 2010 ne se sont pas inscrits aux cours de français, ce qui représente 1 314 individus pour l'année 2010 uniquement. Les taux de non-fréquentation sont similaires pour l'Asie méridionale (51,6 %), pour l'Asie du Sud-Est (63,9 %). Au total, sur la période 2006-2010, ce sont environ 55 % des immigrants de plus de 16 ans déclarant ne pas connaître le français qui ne se sont pas inscrits aux cours de français.

Le nombre de formations en milieux de travail a évolué de manière inconstante. Elles sont passées de 368 travailleurs en 2008-2009 dans 14 entreprises à 523 en 2012-2013, avec un pic de 609 travailleurs dans 25 entreprises en 2010-2011 (figures 10 et 11, p. 102)

**Taux d'abandon.** Le taux d'abandon est très faible en ce qui concerne les cours à temps complet. Les données février 2011 montrent que 13 % des élèves abandonnent avant la fin de leur cours. Ce taux est un peu plus élevé à Montréal, où 14,6 % abandonnent. Ces taux sont très encourageants et ils témoignent de la volonté d'apprendre des étudiants et de la capacité des enseignants à les maintenir motivés.

Par contre, les abandons sont bien plus fréquents en ce qui concerne les cours à temps partiel. Près de 25,6 % des élèves abandonnent. Les chiffres sont similaires pour Montréal, où on note 25,4 % d'abandons en cours de route. On note que l'abandon est nettement plus marqué en Estrie (39,2 %) qu'en Abitibi (15,4 %). Il serait intéressant d'étudier les raisons de ces différences<sup>147</sup>. Par ailleurs, le porte-parole du MICC, Claude Fradette, expliquait en 2008 que la principale raison de l'abandon de la formation c'est le fait de trouver un emploi<sup>148</sup>.

**Taux de persévérance.** Ce n'est pas parce qu'un individu abandonne un cours que son processus de francisation est terminé. Le ministère de l'Immigration mesure le «taux de persévérance», qui représente le ratio du nombre de cours complétés sur le nombre total de participants. Les chiffres sont bons. C'est d'autant plus vrai pour les cours à temps complet. En effet, si on suit les cours à temps plein offerts à l'échelle du Québec, la persévérance s'est maintenue au-dessus de 85 % pour chacune des années depuis 2010 et a même atteint 87,5 % en 2013-2014. La persévérance à Montréal est similaire à celle dans les autres régions du Québec (86 % en 2013-2014).

Le portrait est aussi très positif en ce qui concerne la persévérance des élèves inscrits à temps partiel. Elle se situe aussi à 87,5 % à l'échelle du Québec et a connu une hausse considérable ces dernières années, alors qu'elle était de 74,2 % en 2010-2011. La persévérance dans les cours dispensés à Montréal est aussi similaire à celle que l'on observe dans les autres régions du Québec (86,0 % en 2013-2014)<sup>149</sup>.

### 3.6.2 L'offre de services

Le Gouvernement du Québec a mené des efforts considérables ces dernières années pour harmoniser les services de francisation. L'idée très partagée qu'il existe une concurrence entre

<sup>147.</sup> *Cahiers explicatifs des crédits 2010-2011*.

<sup>148.</sup> «Les allophones boudent le français», *Le Devoir*, 1er février 2008, p.A-1.

<sup>149.</sup> *Cahiers explicatifs des crédits 2014-2015. Renseignements particuliers du Deuxième groupe d'opposition*, RP94.

les acteurs en francisation devrait pousser le Gouvernement du Québec à poursuivre ses efforts d'harmonisation du réseau. La concurrence est souhaitable dans un grand nombre de domaines, mais pas pour la fonction aussi fondamentale pour l'État qu'est la transmission de la langue de la majorité. Des efforts importants ont été menés ces dernières années, notamment la création du guichet unifié, afin d'assurer une répartition des immigrants selon leurs besoins et les ressources disponibles. Le Gouvernement du Québec devrait poursuivre ses efforts pour utiliser pleinement toutes les ressources disponibles.

Notons la création en 2008-2009 d'un numéro d'identification associé à chaque étudiant, de sorte que la comptabilisation des effectifs en francisation est devenue bien plus claire et aussi la création de l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes qui a permis d'établir un cadre de référence pour évaluer les étudiants.

## **Formations offertes**

En 2004, le nombre d'heures offertes dans la formation à temps complet est passé de 1000 heures à 990 heures, réparties sur trois sessions de 11 semaines. La Fédération des cégeps note que si la majorité des immigrants ayant suivi la formation acquiert les compétences de base pour bien amorcer leur parcours d'intégration, des lacunes se font sentir à l'écrit et des termes propres à certaines professions.

C'est pourquoi les efforts de mettre en place les cours de français spécialisés pour certaines professions réalisés par le MICC ces dernières années doivent être soulignés. Ces initiatives qui allient formation en francisation et insertion en emploi sont prometteuses.

La Fédération des cégeps note le besoin en matière de cours d'appoint pour favoriser l'insertion en emploi. Elle regrette l'abolition des cours spécialisés à temps complet décrétée par le MICC en 2010 et leur transfert fragmentaire vers la formation à temps partiel<sup>150</sup>. Elle recommande que le MICC rétablisse les cours de français écrit à temps complet et que soit augmenté le soutien aux programmes de français propres à certaines professions.

## **Nombre de groupes**

Le nombre de classes a évolué de manière discontinue. Pour les formations à temps complet, il y a surtout une baisse importante du nombre de classes. En effet, le nombre de groupes de formation à temps complet est passé de 1314 en 2003-2004, avec une moyenne de 15,7 élèves par classe, à 952 en 2013-2014, avec en moyenne 13,9 élèves par classe (tableau 3.2, p. 81).

Pour ce qui est de la formation à temps partiel, le nombre de groupes a lui beaucoup augmenté. Il est passé de 835 en 2003-2004, avec une moyenne de 12,1 élèves par classe, à 1 412 en 2013-2014, avec en moyenne 13,1 élèves par classe (tableau 3.2, p. 81).

## **Nombre de partenaires à l'étranger**

Le Gouvernement du Québec a considérablement étendu son réseau, particulièrement depuis 2008. Le nombre de partenaires à l'étranger est passé de 72 partenaires (Alliances françaises et autres écoles de langues) en 2008-2009 à 125 partenaires en 2013-2014, répartis dans plus de 28

---

150. Évelyne FOY et Isabelle LAURENT, *op.cit.*, p. 7.

pays<sup>151</sup>. Cette extension du réseau à l'étranger est un point très positif. Il est souhaitable que le gouvernement soutienne la francisation avant l'arrivée sur le territoire du Québec.

### 3.6.3 Bilan des apprentissages

Notre premier constat est que le ministère de l'Immigration n'a mené aucune étude à notre connaissance sur l'impact des cours de français sur les comportements linguistiques des immigrants. Quelques études ont toutefois tenté d'évaluer les effets des cours de francisation sur les compétences orale et écrite des immigrants, sur leur cheminement scolaire et professionnel et leur satisfaction générale par rapport à ces cours.

L'étude de Bellemare et coll. (2013) a réalisé un suivi des étudiants ayant participé aux cours de francisation sur l'île de Montréal entre 2010 et 2012 pour évaluer leur degré d'intégration, sur la base d'un questionnaire distribué au début de la formation et d'un autre questionnaire une année après avoir terminé la formation. C'est ainsi que 1 506 étudiants en francisation, provenant de sept cégeps et d'une commission scolaire, ont participé à la première phase de l'étude en août 2010 et 417 d'entre eux ont participé à la deuxième phase de l'étude, en 2012. Les étudiants sélectionnés sont ceux ayant terminé le cours FIA-3 au cégep, soit le moment où les étudiants décident ensuite du parcours qu'ils choisissent (poursuite des études, saut sur le marché de l'emploi ou poursuite de la francisation dans un autre établissement), et ceux ayant terminé dans la commission scolaire le cours LAN 4048-4. Dans les commissions scolaires, sept cours sont offerts et le cours LAN 4048-4 n'est pas le dernier avant que l'immigrant décide de son parcours, mais ce cours correspond au même nombre d'heures de formation que le cours FIA-3 au cégep<sup>152</sup>.

On constate en premier lieu que les répondants ont été admis rapidement en formation de francisation : 40 % d'entre eux ont été admis moins de 3 mois après leur arrivée au pays, 75 % moins de 5 mois après et 85 % en moins de 11 mois<sup>153</sup>.

Il ressort de cette étude que 49 % des répondants n'ont suivi qu'un seul cours, 27 % en ont suivi deux, 22 % en ont suivi trois et 2 % ont suivi quatre cours. Les étudiants ayant participé à quatre cours sont tous issus de la commission scolaire étant donné qu'il n'y a pas de 4<sup>e</sup> cours offert dans les cégeps<sup>154</sup>. Les étudiants ont semblé persévérer dans leur formation puisque 90 % d'entre eux ne l'ont pas interrompue.

Pour ce qui est des apprentissages, le portrait est globalement positif. L'étude du premier questionnaire révèle que les participants s'en tirent mieux à l'oral qu'à l'écrit. Au terme de leurs cours, 75 % des répondants pensent qu'ils maîtrisent le français oral, 25 % pensent le contraire tandis qu'une majorité de répondants (52 %) pensent qu'ils ont une maîtrise du français écrit et 48 % pensent le contraire. Par ailleurs, 72 % des répondants jugent qu'ils ont maintenant le niveau de français nécessaire à la poursuite des études. Les auteurs ont aussi sondé les répondants sur leurs projets dans l'avenir proche : 69 % souhaitaient poursuivre les cours de francisation, 67 % désiraient étudier et 90 % prévoyaient trouver un emploi<sup>155</sup>.

Le deuxième questionnaire révèle que 56 % des répondants ont été aux études, 36 % ont

151. MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES. *Rapport annuel de gestion 2008-2009*, p. 13; *Rapport annuel de gestion 2013-2014*, p. 10.

152. Jean-François BELLEMARE, Lysianne LACOSTE GUYON, Patrick CARON et Louise MERCIER (2013). *Étude sur le cheminement scolaire et professionnel des immigrants ayant complété le programme de francisation*, p. 30-34.

153. *Idem*. p. 41.

154. *Idem*. p. 12.

155. *Idem*. p. 12-13.

travaillé, 24 % ont cherché un emploi. Pour ceux qui ont travaillé, le français semble être la langue la plus parlée au travail. En effet, 85 % l'ont utilisé. Une grande proportion d'entre eux (63 %) utilisent aussi l'anglais. 53 % des répondants se sont sentis parfois mal compris et 10 % souvent mal compris par un collègue ou par l'employeur.

Une majorité des répondants ont poursuivi leur formation en francisation (54 %). Les répondants se sont inscrits dans des proportions similaires dans les commissions scolaires (48 %) et dans les cégeps (41 %)<sup>156</sup>. Parmi eux, 73 % ont suivi des cours à temps complet en français oral ou écrit et 58 % ont participé à une formation à temps partiel. Tant à temps complet qu'à temps partiel, les formations en français écrit ont eu le plus de succès (37 % pour le temps complet et 38 % pour le temps partiel à l'écrit). Enfin, 36 % de ceux qui ont poursuivi leur francisation ont suivi une formation à l'oral à temps complet, 20 % à l'oral à temps partiel, 6 % ont suivi des cours en ligne, 3 % en milieu de travail et 1 % ont participé à une formation spécialisée à temps complet. Les données sont cumulatives, certains répondants ayant participé à la fois à des formations à temps complet et à temps partiel<sup>157</sup>.

Il est intéressant de constater que la proportion d'étudiants ayant effectivement continué les cours est inférieure à celle des répondants du questionnaire 1 ayant signalé l'intention de poursuivre la francisation.

On note des différences en matière de préparation selon les zones géographiques de provenance. Si 54 % de l'ensemble des répondants avaient entamé leur francisation avant leur arrivée au Canada, ce sont les étudiants provenant d'Amérique centrale et du Sud qui ont les résultats les plus élevés (87 %). Suivent les répondants d'Europe de l'Est (80 %), du Moyen-Orient (77 %) et d'Asie (58 %)<sup>158</sup>.

Par ailleurs, 57 % des répondants ont suivi une formation qualifiante l'année suivante. Parmi eux, la très large majorité s'est inscrite dans un cégep (68 %). Un chiffre doit être souligné : seulement 71 % de ceux qui se sont inscrits aux études l'ont fait dans un établissement francophone. Ce chiffre est préoccupant puisqu'au terme d'une seule année de francisation, alors que le questionnaire 1 fait état de lacunes importantes dans le niveau de français, notamment à l'écrit, on peut douter que la fréquentation d'un établissement d'enseignement anglophone contribue à améliorer les compétences en français de ces immigrants<sup>159</sup>.

On observe aussi une persistance des problèmes de compréhension liés à la langue : 52 % des répondants estiment n'en éprouver jamais ou rarement. Par ailleurs, 64 % se font comprendre à l'oral la plupart du temps et 18 % communiquent aisément en français. La majorité des répondants ont des problèmes en français écrit. Seulement 35 % arrivent à écrire des textes simples en faisant peu d'erreurs et 13 % sont en mesure d'écrire de longs textes en faisant peu d'erreurs<sup>160</sup>.

Par ailleurs, la majorité d'entre eux jugent avoir des compétences fonctionnelles : 91 % estiment pouvoir demander n'importe quel service en français, 88 % pensent être apte à travailler en français. D'ailleurs, 70 % pensent que la formation en francisation est un atout pour leur permettre de trouver un emploi.

156. *Idem.* p. 19.

157. *Idem.* p. 14.

158. *Idem.* p. 40.

159. *Idem.* p. 14 et 58.

160. *Idem.* p. 20.

L'étude confirme certaines observations d'autres chercheurs, en particulier selon laquelle les cours de francisation permettent aux immigrants de tisser des relations sociales, de les tirer de l'isolement et d'acquérir des connaissances sur la culture québécoise. Fait intéressant, les répondants réalisent l'importance du français et sont désireux de l'apprendre. Ainsi, de nombreux répondants disent qu'ils auraient entamé plus tôt l'apprentissage du français, avant d'immigrer et après leur arrivée au Québec. Les répondants font part de leur désir d'allonger la durée des cours au-delà des neuf mois présentement offerts et de mettre en valeur la grammaire, l'écriture et l'aide à la recherche d'un emploi<sup>161</sup>. Ces témoignages révèlent que de nombreux immigrants avaient sous-estimé l'importance du français pour l'intégration.

L'étude d'Amireault et Lussier (2008) confirme que les formations en francisation ont des effets positifs sur les immigrants que nous venons d'évoquer, en matière de transmission des outils linguistiques et de confiance en eux pour interagir avec les Québécois. Elle révèle que les immigrants souhaitent avoir plus de contacts informels avec les francophones, pour pratiquer en dehors des classes et comprendre la culture québécoise<sup>162</sup>. Les répondants ont noté dans une très large proportion le rôle central des cours de francisation dans l'amélioration de leurs compétences en français. Ils témoignent aussi de l'importance du français pour leur intégration. Ainsi, sur une échelle de 1 (totalement en désaccord) à 7 (totalement en accord), ils étaient d'accord pour dire que le français est important pour communiquer avec le reste des francophones (6,51), pour leur intégration au marché du travail (6,43), pour accéder à un meilleur emploi (6,33) et pour tisser des relations sociales (6,03)<sup>163</sup>. Le suivi du parcours scolaire des enfants a aussi été cité comme un incitatif. Autre fait intéressant, les répondants approuvent les politiques linguistiques du Québec pour s'assurer du maintien du français et ont montré de l'intérêt pour les éléments culturels, historiques, littéraires et géographiques intégrés dans la formation par les enseignants<sup>164</sup>.

Par ailleurs, dans son rapport de 2011 le Conseil supérieur de la langue française note : « Bien qu'au départ, nous souhaitions rencontrer des immigrants non francophones, c'est-à-dire qui ne parlent pas français, nous avons constaté que 15 personnes parmi celles que nous avons interrogées avaient déjà suivi un cours de français avant d'immigrer ou depuis leur arrivée au pays. Dans certains cas, elles avaient même suivi tous les niveaux de cours offerts par le MICC. Ainsi, si la connaissance d'une langue est en général le fruit d'un long processus d'apprentissage, on peut supposer que les six modules de français auxquels ont accès gratuitement les nouveaux arrivants sont loin d'être suffisants pour accéder à une maîtrise du français permettant de vivre et de travailler dans cette langue, surtout si leur environnement ne leur permet pas de consolider leurs connaissances de la langue par une pratique quotidienne de celle-ci »<sup>165</sup>.

Il apparaît donc que le niveau des enseignements n'est pas suffisant. D'ailleurs, la Fédération des cégeps souligne le besoin de « rehausser le niveau » des formations dispensées<sup>166</sup>.

161. *Idem*. p. 82 et 90.

162. Valérie AMIREAULT et Denise LUSSIER (2008). *Représentations culturelles, expériences d'apprentissage du français et motivations des immigrants adultes concernant leur intégration à la société québécoise*, OQLF, p. 30.

163. *Idem*. p. 33.

164. *Idem*. p. 34.

165. Nathalie SAINT-LAURENT et Shaha EL-GELEDI (2011). *L'intégration linguistique et professionnelle des immigrants non francophones à Montréal*, Conseil supérieur de la langue française, p. 65. [<http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/pubf315/f315.pdf>].

166. Évelyne FOY et Isabelle LAURENT, *op.cit.*, p. 7.

### 3.6.4 Satisfaction des inscrits

Une étude a été menée en janvier 2012 par Léger Marketing auprès des immigrants ayant suivi des cours de francisation dans les cégeps. Elle révèle que le degré de satisfaction des immigrants est élevé (89 %). Les répondants ont aimé l'insertion de contenu sur la culture québécoise et sur le processus d'intégration au marché du travail, en particulier les activités sur le curriculum vitae, la venue d'un conseiller d'Emploi Québec et la participation aux foires des emplois. La qualité du personnel enseignant et la diversité des activités d'apprentissage ont aussi été soulignées<sup>167</sup>.

Par ailleurs, 79 % des répondants ont estimé utile la formation pour s'intégrer à la société québécoise soit 73 % pour poursuivre des études et 66 % pour entrer sur le marché du travail<sup>168</sup>.

Concernant le milieu de formation, le fait de suivre leurs cours dans les milieux scolaires réguliers plutôt que dans des centres pour immigrants uniquement est très apprécié. D'ailleurs, 82 % d'entre eux aiment le fait de pouvoir ensuite entamer une formation collégiale technique une fois leurs cours terminés<sup>169</sup>. Cela semble témoigner de la justesse de la réforme de l'an 2000.

Enfin, les répondants montrent un réel désir d'apprentissage du français. Certains désirent un programme plus approfondi, des exigences accrues dans l'évaluation, des classes plus longues et un allongement du programme dans le temps<sup>170</sup>. Ils notent que les trois niveaux de formation offerts ne permettent pas d'acquérir un niveau suffisant de connaissance du français. La majorité d'entre eux perçoivent le besoin de poursuivre leur formation. L'étude montre à cet égard que 42 % des répondants ont suivi des cours de français complémentaires une fois leur formation en francisation terminée, en particulier des cours de français écrit (69 %), mais aussi oral (37 %). On note un désir important (40 %) de suivre des cours spécialisés. Cependant, seule la moitié d'entre eux pensaient suivre d'autres cours dans les mois suivants. La nécessité de trouver un emploi est souvent citée comme le motif principal de l'arrêt de la fréquentation.

En somme, l'expérience de la francisation est bien perçue par les répondants, ils sont motivés à apprendre et sont heureux de fréquenter les milieux scolaires réguliers.

### 3.6.5 Délais d'admission aux cours de francisation

Concernant les délais d'admission, la situation semble s'être améliorée. En 2003-2004, 81,4 % des étudiants demandant à s'inscrire aux formations à temps complet ont reçu une réponse dans les délais prévus à la Déclaration de services (65 jours). Ce taux atteignait 89,4 % en 2013-2014. Le nombre moyen de jours ouvrables avant de recevoir une réponse a aussi été considérablement réduit, passant de 55 jours en 2003-2004 à 36 jours en 2013-2014. Le tableau 3.7 (p. 86) détaille l'évolution des délais depuis 2003-2004.

Nous nous sommes concentrés dans ce rapport sur les formations en francisation. Nous n'avons pas cherché à dénombrer les formations offertes en anglais aux immigrants dans les commissions scolaires, les cégeps et les universités anglophones. Toutefois, nous avons été surpris par l'ampleur du phénomène : en 1996, 40 % de l'ensemble des cours d'alphabétisation dispensés au Québec étaient donnés en anglais<sup>171</sup>. Des recherches sur la participation dans ce genre de services seraient nécessaires pour obtenir une vue d'ensemble des programmes d'intégration linguistique offerts aux immigrants.

167. LÉGER MARKETING (janvier 2012). *Satisfaction à l'égard des cours de francisation suivis au cégep*, p. 8.

168. *Idem*. p. 29.

169. *Idem*. p. 21.

170. *Idem*. p. 26.

171. MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (1996). *Le français langue commune*, p. 27.



## CHAPITRE 4

---

# Considérations budgétaires, 2003-2015

Dans ce chapitre, nous exposons la répartition des sommes allouées à l'intégration et à la francisation dans les différents ministères. Nous nous référons à une série de tableaux qui ont été construits grâce à l'examen de divers documents publics (Comptes publics, Rapports annuels de gestion de quelques ministères, et documents de redditions de comptes).

### 4.1 Vue d'ensemble

Comme nous l'avons évoqué dans le chapitre 2, les transferts du gouvernement fédéral n'ont cessé d'augmenter depuis la signature de l'Accord en 1991. Ils sont passés de 75 M\$ en 1991-1992 à 340,5 M\$ en 2014-2015 (tableau 2.1, p. 78). D'une part, cette hausse tient à l'augmentation du nombre d'immigrants reçus annuellement par le Québec. Rappelons que le montant des transferts varie en fonction du nombre d'immigrants reçus. D'autre part, cette hausse des transferts découle aussi d'un soutien financier par personne de plus en plus substantiel de la part du gouvernement fédéral (tableau 4.3, p. 90). En effet, le montant versé par immigrant est passé de 4 164 \$ en 2003-2004 à 6 158 \$ en 2013-2014.

En plus des transferts fédéraux, le Québec consacre de ses propres ressources à l'intégration et à la francisation. Ces dernières ont tendance à diminuer par personne depuis quelques années (tableau 4.3, p. 90). Ainsi, le montant total par personne (fédéral plus provincial) est passé de 7762 \$ en 2008-2009 à 6 306 \$ en 2012-2013, pour remonter à 7 026 \$ en 2013-2014. Toutefois, malgré ces investissements, l'ensemble des besoins n'est pas couvert, notamment parce que les services peinent à rejoindre une partie des immigrants ne parlant pas français.

Il a souvent été avancé par certains, notamment par la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes, qu'une partie des sommes reçues par le Gouvernement du Québec en vertu de l'Accord Canada-Québec était en fait retournée au fonds consolidé. Cette idée a pu se propager en raison du manque de transparence qui prévalait jusqu'en 2008-2009 quant à la répartition des transferts dans les différents ministères. Jusqu'en 2007-2008 inclusivement, les transferts fédéraux étaient distribués en crédits allant au MICC et à d'autres ministères (MESS, MELS et au MSSS). Si l'on regarde les Comptes publics, nulle part dans les crédits de ces trois ministères n'étaient indiquées les sommes obtenues au titre de l'Accord; et rien dans les budgets des dépenses ne précisait les services donnés aux immigrants payés à même ces sommes. Dans les rapports annuels de gestion des ministères de l'Emploi, de l'Éducation et de la Santé avant 2008-2009, on ne mettait pas non plus en lien les activités d'intégration ou de francisation avec les transferts fédéraux. À partir de 2008-2009, tout l'argent reçu du fédéral est inscrit dans les crédits du MICC-MIDI et c'est lui qui signe des ententes annuelles avec les autres ministères pour des services bien précis en échange d'un transfert déterminé.

Si l'on peut constater que depuis 2010 une partie des crédits autorisés au MICC (entre 12 et 20 millions de dollars par année pour un total près de 70 M\$ sur la période 2010 à nos jours n'est pas utilisée) (annexe 3, p. 108-109), il est très difficile de savoir précisément combien. Il se peut que ces montants soient supérieurs à 70 M\$. Le fait que le Québec dépense davantage pour

l'intégration que ce qu'il reçoit du fédéral, et ce sur l'ensemble de la période 2008-2014, tend toutefois à invalider cette thèse. En revanche, il est vrai de dire qu'une partie des transferts fédéraux est utilisée pour financer des programmes qui devraient être financés par les fonds propres du Gouvernement du Québec. Nous détaillons cette question dans la sous-partie 4.2.3 sur le MSSS. Il est aussi vrai que depuis 2011 les ressources allouées à la francisation diminuent dans tous les ministères (Immigration, Emploi et Éducation) qui offrent des services de francisation alors que le nombre d'immigrants ne connaissant pas le français augmente.

## 4.2 Répartition des crédits auprès des différents partenaires

Les fonds fédéraux obtenus au titre de l'Accord Canada-Québec sont utilisés essentiellement par les ministères de l'Immigration, de l'Éducation, de l'Emploi, et de la Santé et Services sociaux. La décentralisation de l'action du gouvernement en matière d'intégration et de francisation se reflète évidemment dans la répartition des crédits chez les différents partenaires.

L'observation des tableaux 4.1 (p. 88) et 4.2 (p. 89) montre que c'est la plus grande partie de l'argent reçu du fédéral qui est transférée hors du MICC-MIDI. En effet, en 2008-2009, le MICC a transféré 171,5 M\$ au total aux MELS, MESS et MSSS sur les 226 M\$ reçus du fédéral. En 2013-2014, les transferts à ces ministères ont atteint 198 M\$ sur les 319 M\$ reçus.

### 4.2.1 Ministère de l'Éducation

L'entente MICC-MELS signée en 2009 stipule que le transfert de crédits vise à permettre à la ministre de l'Éducation de financer, dans le cadre des règles budgétaires annuelles, les commissions scolaires du Québec pour des services d'apprentissage du français et d'intégration aux jeunes dans les écoles, ainsi que pour des services aux adultes immigrants dans les centres de formation aux adultes et les centres de formation professionnelle. En outre, ce transfert servira également à financer les services de formation d'appoint aux immigrants souhaitant exercer une profession régie par un ordre professionnel, quel que soit l'établissement d'enseignement (cégep, université ou commission scolaire) ». Le MELS s'engage à ce que les sommes transférées par le MICC soient utilisées uniquement aux fins du financement des services visés par l'entente au bénéfice des populations qui y sont mentionnées.

On note que les transferts du MICC vers le MELS ont considérablement augmenté depuis 2008-2009. Le tableau 3.5 (p. 84) révèle que les dépenses du MELS en matière d'intégration et de francisation sont passées de 74 644 000 \$ en 2008-2009 à 104 687 800 \$ en 2013-2014.

Lorsque l'on s'intéresse plus particulièrement aux sommes dépensées par le MELS en francisation, elles ont augmenté sur la période 2006-2007 à 2011-2012, passant de 18 M\$ à 38 M\$, mais ont ensuite été réduites à 34 M\$ pour l'année financière 2014-2015. Les dépenses réalisées pour l'alphanétisation ont elles aussi augmenté avec le temps, passant de 12 M\$ en 2006-2007 à 21 M\$ en 2014-2015. Enfin, les sommes dépensées pour le programme Service d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français (SASAF) pour les jeunes de moins de 16 ans sont passées sur cette même période de près de 21 M\$ à 29 M\$ (tableau 3.6, p. 85).

On constate donc que le ministère de l'Éducation a soutenu et même augmenté ses efforts en matière de francisation. Cependant, on observe depuis 2011 une baisse du financement des services de francisation des immigrants adultes.

## 4.2.2 Emploi et solidarité sociale

L'entente MICC-MESS portant sur l'intégration et la francisation, signée en mai 2009 pour l'année commençant le 1<sup>er</sup> avril, porte sur un transfert de 75 M\$ du MICC vers le MESS pour l'année 2009-2010. Le MESS s'engage à deux choses : 1) soutien financier pour tous les services d'intégration des immigrants en matière de mesures et de services à l'emploi, parmi lesquels : accueil et évaluation initiale, pour la détermination des besoins des individus au regard du marché du travail; détermination d'un plan d'action personnalisé basé sur l'évaluation des besoins; orientation professionnelle; activités de formation incluant la francisation; aide à la recherche active d'emploi; expériences en milieu de travail; subventions salariales pour favoriser l'embauche; supplément de retour au travail; soutien au travail autonome; projets de préparation à l'emploi; information sur le marché du travail (adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre), services de placement; 2) frais de subsistance versés aux réfugiés admissibles au Programme d'aide à l'adaptation (PAA). Dans l'entente, il est dit aussi que le MESS s'engage à maintenir un niveau de service au moins équivalent à celui jusqu'alors dispensé auprès de la clientèle visée par l'entente. De plus, lors de l'exercice annuel des crédits détaillés, le MESS informe le Secrétariat du Conseil du trésor de l'enveloppe budgétaire qu'il allouera à ces activités. Un comité interministériel MICC-Emploi-Québec est mis sur pied pour le suivi, l'évaluation, la reddition de comptes et l'adaptation des programmes.

Le MESS est aussi responsable de certaines formations à temps partiel en francisation. Les sommes sont inscrites dans le Fonds de développement du marché du travail.

Le tableau 4.1 (p. 88) révèle que les sommes dépensées par le MESS à même les sommes reçues du fédéral se sont plus ou moins maintenues sur la période 2008-2009 à 2014-2015. Elles sont passées de près de 83 M\$ en 2008-2009 à 85 M\$ en 2014-2015.

Le tableau 4.4 (p. 91-92) a été construit à l'aide des données tirées des redditions de compte du MESS au MICC-MIDI. Ces données ont été demandées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. Alors que le nombre d'immigrants augmente au Québec et qu'un nombre croissant ne connaît pas le français, les montants alloués à la francisation ont tendance à décroître en chiffres absolus; on a investi 2 551 900 \$ de moins en francisation au MESS en 2014-2015 qu'en 2008-2009. Par ailleurs, la francisation occupe une part décroissante des sommes transférées du MICC-MIDI au MESS : on est passé de 11,11 % du budget transféré du MICC en 2008-2009 à 7,77 % en 2014-2015. Ce désengagement du MESS en matière de francisation est incohérent avec les objectifs d'intégration. Le MESS doit assumer pleinement la responsabilité d'allier la francisation et l'intégration en emploi des nouveaux arrivants.

## 4.2.3 Santé et Services sociaux

Le ministère de l'Immigration a aussi signé des ententes annuelles avec le MSSS. Trois points importants ressortent de l'étude des crédits (tableau 4.5<sup>172</sup>, p. 93) :

1. Les revenus en provenance du MICC-MIDI pour le Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile (PRAIDA) sont relativement constants au cours de la période : ils visent à répondre à une partie des besoins de base en santé et services sociaux des

<sup>172</sup>. Note importante concernant le tableau 4.5 (p. 93) : les données obtenues par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* sont très détaillées. On remarquera que les totaux du tableau 4.5 ne correspondent pas à ceux du tableau 4.1. Des explications de la part du ministère de l'Immigration seraient nécessaires pour y voir plus clair.

demandeurs d'asile<sup>173</sup>.

2. Le fonds d'aide connaît une décroissance très nette au cours de la période, passant de 10 M\$ en 2008-2009 à 4 M\$ en 2014-2015. Par ailleurs, le Module du Nord québécois, qui concerne non les immigrants, mais les Inuits, prend une part vraiment considérable et croissante de l'ensemble du fonds d'aide. Nous ne remettons pas du tout en question l'utilité de programmes pour les Inuits, mais ceux-ci ne devraient pas être financés par l'enveloppe de l'Accord Canada-Québec, qui doit être dirigée exclusivement vers les immigrants.

3. En ce qui concerne les subventions versées par le MICC-MIDI au MSSS pour que lui-même les reverse à l'Agence de Montréal afin que celle-ci subventionne des organismes communautaires, on remarque que ces derniers ont une mission globale de services dirigés vers les communautés culturelles et non vers les immigrants.

Les points 2 et 3 montrent donc que des populations qui ne sont pas concernées par l'Accord bénéficient des fonds fédéraux. Des sommes sont ainsi versées aux « minorités visibles ». Rappelons qu'un individu membre d'une communauté visible peut être citoyen de longue date ou même être né au Canada.

De plus, le financement de services de santé pour les immigrants par les sommes reçues en vertu de l'Accord Canada-Québec pose un problème en matière d'équité fiscale à l'égard des immigrants. En effet, comme l'indique Revenu Québec, un immigrant résident permanent a les mêmes droits et obligations que les autres citoyens notamment en ce qui concerne le financement de l'éducation, de la santé et des services sociaux<sup>174</sup>. Dans notre régime universel et progressif, le résident permanent contribue par ses taxes et ses impôts au financement des services publics comme tous les autres citoyens.

Or, les immigrants sont souvent en meilleure santé que les natifs et sont plus nombreux (44 %) que ceux-ci (30 %) à ne pas avoir de médecin de famille. Il n'y a donc aucune raison pour le Gouvernement du Québec d'utiliser les sommes reçues d'Ottawa pour l'intégration des immigrants pour financer les dépenses régulières liées à la consommation de services des résidents permanents. En agissant ainsi le Gouvernement du Québec réalise une double perception auprès des immigrants.

Le financement d'organismes n'est justifié que lorsque les clientèles sont des demandeurs d'asile, car ceux-ci ont besoin de soins particuliers qui entraînent un surcoût par rapport aux dépenses courantes. Or, l'examen des subventions accordées aux organismes communautaires de 2008 à 2014 tend à démontrer que celles-ci relèvent davantage d'une convention qui voit les mêmes organismes recevoir le financement d'année en année, que d'une réponse à une conjoncture. Prenons l'exemple des organismes communautaires haïtiens. Après le tremblement de terre de janvier 2010, le Québec a accueilli plus de 10 000 Haïtiens d'origine ayant la citoyenneté canadienne ou Haïtiens venus par le programme spécial de réunification des familles du gouvernement québécois. Bien que nombre d'entre eux nécessitaient des soins particuliers, le financement des organismes communautaires haïtiens est resté stable et a augmenté au même rythme que celui pour les organismes communautaires non haïtiens. Il ne semble donc pas y avoir de corrélation entre les

173. On confond souvent les termes de « demandeur d'asile » et de « réfugié » : un demandeur d'asile est une personne qui dit être un(e) réfugié(e) mais dont la demande est encore en cours d'examen. Voir : [<http://www.unhcr.org/pages/4aae621d368.html>]. « Si vous vivez au Québec durant l'examen de votre demande d'asile, le gouvernement du Québec vous offrira différents services que ce soit pour vous loger, pour recevoir de l'aide financière, pour bénéficier de soins de santé ou pour permettre à vos enfants de poursuivre leurs études. » [<https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/refugies-autres/demandeur-asile.html>].

174. REVENU QUÉBEC. En ligne : [[http://www.revenuquebec.ca/fr/citoyen/situation/nouvel-arrivant/ce-qu'il-faut-savoir/droit\\_obligation\\_default.aspx](http://www.revenuquebec.ca/fr/citoyen/situation/nouvel-arrivant/ce-qu'il-faut-savoir/droit_obligation_default.aspx)].

programmes spéciaux en immigration et les budgets des organismes.

De plus, les subventions accordées aux organismes ne reflètent pas le changement qu'il y a eu dans la composition de l'immigration. Bien que le Québec reçoive que très peu de Grecs par rapport aux Maghrébins, les organismes grecs sont plus nombreux que les organismes maghrébins. Il ne semble donc pas y avoir de liens entre les besoins spéciaux en matière de santé des immigrants et le financement de ces organismes par les sommes provenant de l'Accord Canada-Québec.

Encore une fois, il ne s'agit pas de vouloir couper ces services, mais de nous interroger sur la légitimité de leur financement par les transferts fédéraux plutôt que par les fonds propres du Gouvernement du Québec.

Pour ce qui est du ministère de l'Enseignement supérieur, Recherche, Science et technologie, les sommes transférées dans ce ministère ne sont pas très considérables. Nous n'avons pas donc tenté de retracer l'argent qu'il a reçu pour les mesures d'intégration et de francisation destinées aux immigrants, soit directement par le Conseil du trésor avant 2008-2009, soit par le MICC par la suite.



# Conclusion et recommandations

De ce qui précède, on peut remarquer que nos institutions n'ont pas fourni tout le soutien, l'encadrement et les incitatifs nécessaires pour accompagner les immigrants dans l'apprentissage du français. Près de 40 ans après l'adoption de la Loi 101, le français n'est toujours pas la langue commune du Québec. L'attrait considérable qu'exerce l'anglais auprès d'une part encore importante d'allophones menace l'équilibre linguistique. Malgré un accroissement naturel similaire à celui du groupe francophone, le poids démographique des anglophones se maintient et il est même appelé à augmenter selon les prévisions des démographes. Si les allophones sont de plus en plus nombreux à adopter le français comme langue d'usage, ils sont encore trop nombreux à se tourner vers l'anglais pour que le français cesse de décliner.

Le Gouvernement du Québec se trouve devant une responsabilité historique. Devant les nombreux signes du déclin du français, il doit assumer pleinement son rôle dans le maintien du français comme langue commune dans l'esprit de la Charte de la langue française.

Notre recherche s'est concentrée sur les services de francisation des immigrants. Le Québec a maintenu des seuils d'immigration élevés ces dernières années, mais n'a pas pris les moyens nécessaires pour assurer l'intégration des immigrants à la majorité francophone. Plus de 200 000 immigrants, dont 111 000 sont arrivés au Québec entre 1991 et 2011, ne maîtrisaient toujours pas le français en 2014. Certaines communautés sont particulièrement concernées, notamment les immigrants asiatiques.

Le caractère optionnel des formations de francisation et la possibilité de vivre à Montréal sans connaître le français poussent entre 40 % et 50 % des immigrants ne connaissant pas le français à leur arrivée au Québec à ne pas fréquenter les cours de français qui leur sont offerts. Ces chiffres sont demeurés élevés sur l'ensemble de la période 1991-2014.

Bien que sur l'ensemble de la période l'offre des services de francisation se soit considérablement développée, on remarque depuis 2011 un désengagement dans les trois ministères concernés (MIDI, MELS et MESS). On remarque notamment que les cours à temps complet sont les plus affectés, avec une réduction du nombre de groupes à temps complet et le transfert de cours spécialisés à temps complet en cours à temps partiel.

La persistance de certaines lacunes, à l'oral, mais surtout en français écrit, ainsi que les commentaires d'étudiants en francisation désireux d'apprendre le français démontrent que les formations en francisation doivent être bonifiées.

Finalement, au-delà de la question de la francisation, c'est la question de la composition de l'immigration qu'il faut poser. Augmenter la part d'immigrants francophones apparaît comme le moyen le plus efficace d'assurer la pérennité du français. Certains ont avancé que le Québec ne parviendrait pas à maintenir les seuils d'immigration des dernières années tout en recrutant davantage d'immigrants francophones. Nous sommes d'avis que le Gouvernement du Québec devrait alors revoir à la baisse le nombre d'immigrants accueillis annuellement. Plusieurs indicateurs semblent signaler que les capacités d'accueil du Québec sont aujourd'hui dépassées. Les pénuries de main-d'œuvre ne sont pas généralisées comme cela a longtemps été avancé et l'augmentation des seuils d'immigration n'a qu'un effet marginal sur le vieillissement de la population (Dubreuil

et Marois, 2011 ; Bourdabat, 2015). Finalement, il ne faut pas oublier que la principale source de main-d’œuvre n’est pas l’immigration, mais le système éducatif<sup>75</sup>. Le gouvernement doit continuer d’investir dans le système d’éducation québécois. Il doit poursuivre ses efforts de lutte contre le décrochage scolaire et entamer une réflexion plus profonde sur le rôle du système éducatif dans l’orientation des élèves vers les filières professionnelles dans lesquelles on prévoit des besoins de main-d’œuvre. Le gouvernement devrait aussi mieux soutenir la natalité en favorisant l’accès aux services de garde à prix modique et devrait amorcer une réflexion sur une bonification des allocations familiales.

C'est à l'aune de ces constats que nous soumettons les recommandations suivantes :

## **Recommandations visant la réforme du ministère de l'Immigration**

### **Recommandation 1. Le ministère de l'Immigration doit rendre compte des résultats des programmes de francisation**

Un des principaux défis de notre recherche a été de débusquer l’information. Il est difficile de trouver des études approfondies sur l’impact des formations en francisation sur les pratiques linguistiques des immigrants. Il est étonnant de constater que le Gouvernement du Québec ne s’est donné aucune obligation de résultat et n’a pas mené de travail d’évaluation des programmes de francisation.

**Obligation de résultat :** Le Gouvernement du Québec devrait fixer des objectifs clairs en matière de francisation et les rendre publics régulièrement.

**Évaluation :** Le ministère devrait réaliser des études qualitatives sur l’impact de la fréquentation des cours de francisation sur les pratiques linguistiques des immigrants et sur leurs connaissances générales sur le Québec. L’OQLF devrait aussi avoir le mandat de réunir chaque année des représentants de l’ensemble des partenaires de la francisation pour dresser un portrait global des résultats des programmes.

### **Recommandation 2. Améliorer la coopération entre les différents services d'accueil et d'intégration.**

Un des principaux constats de notre recherche est la dispersion des formations et des ressources de francisation. Ce constat s’applique à l’ensemble des services d’accueil et d’intégration des immigrants. La dispersion des services est accompagnée d’une perte de leadership de la part du ministère de l’Immigration.

**Coopération :** Le Gouvernement du Québec devrait encourager la coopération entre les différents ministères et les organismes communautaires afin de créer une approche intégrée d’accompagnement des immigrants.

**Encadrement :** Le Gouvernement du Québec devrait par exemple assurer un suivi individualisé aux immigrants dans les différentes étapes de leur intégration (accueil, aide à l’installation, accompagnement dans les démarches d’inscriptions des enfants à l’école, insertion en emploi,

<sup>75</sup> BOUDARBAT, Brahim (2011). *Les défis de l'intégration des immigrants dans le marché du travail au Québec : enseignements tirés d'une comparaison avec l'Ontario et la Colombie-Britannique*, CIRANO, p. 50.

francisation, transmission de connaissances sur la société d'accueil).

**Approche intégrée :** Depuis longtemps, il y a une tendance à séparer la francisation de l'intégration en emploi. Ces deux missions forment un tout. La tendance au désengagement du MESS dans les activités de francisation devrait être renversée.

## **Recommandations visant le renforcement des cours de francisation**

### **Recommandation 3. S'assurer de rejoindre l'ensemble des immigrants ne connaissant pas le français au moment de leur arrivée au Québec**

Cette recommandation vise particulièrement les immigrants déjà présents sur le territoire du Québec. Depuis 2011, les candidats à l'immigration aux Québec doivent signer la Déclaration sur les valeurs communes de la société québécoise, qui implique notamment un engagement à apprendre le français, afin de voir leur demande d'immigration acceptée. Or, force est de constater que cette Déclaration n'est pas respectée dans de nombreux cas. Ni les incitatifs financiers ni les bénéfices comme l'accès au marché de l'emploi ne semblent suffisants pour motiver certains individus à apprendre le français.

**Augmenter les incitatifs à suivre les cours de francisation :** Le Gouvernement du Québec devrait amorcer une réflexion sur les autres moyens pour augmenter les incitatifs poussant les immigrants déjà présents sur son sol à fréquenter les cours de français. Dans ce débat, Dubreuil et Marois (2011) évoquent l'idée de rendre la perception de certaines aides publiques conditionnelle à la fréquentation des cours de français. Cette mesure a l'inconvénient de ne pénaliser que les immigrants démunis. Une mesure alternative consisterait à augmenter les allocations de participation à ces cours.

### **Recommandation 4. Restaurer les cours de français écrit à temps complet**

Le Gouvernement du Québec devrait revenir sur sa décision de 2010 de transférer les cours de français écrit à temps complet vers le temps partiel. En effet, ces cours avaient un franc succès en termes de fréquentation lorsqu'ils étaient offerts à temps complet. On observe aujourd'hui des lacunes chez les étudiants en francisation en ce qui a trait aux compétences à l'écrit.

### **Recommandation 5. Restaurer l'entrée en continu aux cours de français à temps partiel**

L'entrée en continu permettait à un immigrant d'entamer la formation en cours de route sans avoir à attendre la session suivante ou qu'une place se libère dans un cours à temps complet. Avant 2012, un immigrant qui désirait apprendre le français pouvait s'inscrire jusqu'à quatre semaines après le début du cours. Depuis la suppression de ce système, après un délai de sept jours suivant le début du cours, il n'est plus possible de s'y inscrire.

**Revenir sur cette décision :** Le Gouvernement du Québec devrait rétablir les entrées continues aux cours de francisation à temps partiel qu'il a supprimées en 2012. Des acteurs de la francisation notent d'ailleurs que cela compensait les abandons en cours de formation.

## **Recommandation 6. Instaurer un cours d'histoire et de culture québécoise obligatoire pour tous les nouveaux arrivants**

De très nombreux professeurs intègrent déjà des enseignements sur la société québécoise à leur cours de français, mais cela doit devenir systématique.

**Fournir aux nouveaux arrivants les outils pour comprendre leur société d'accueil :** Le Gouvernement du Québec devrait instaurer un cours d'histoire et de culture québécoise obligatoire pour tous les nouveaux arrivants. L'objectif est principalement de leur fournir les outils pour comprendre la société québécoise, ses enjeux culturels, politiques et sociaux et ainsi être capables de devenir des citoyens à part entière du Québec.

## **Recommandation 7. Développer des initiatives avec les communautés culturelles dont les membres se francisent peu**

Certaines communautés culturelles se francisent peu. Les données analysées soulignent par exemple que c'est souvent cas des Asiatiques, qui présentent des taux de fréquentation aux cours de français très inférieurs à d'autres communautés.

**Développer les liens avec les communautés culturelles :** Le Gouvernement du Québec devrait développer les liens déjà noués avec des organismes communautaires pour les inciter à faire la promotion des cours de français auprès de leurs membres.

## **Recommandations visant la sélection des immigrants**

### **Recommandation 8. Rendre obligatoire l'atteinte d'un niveau intermédiaire sur l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes à l'oral et à l'écrit pour obtenir un Certificat de sélection du Québec (CSQ)**

Le recul du français à Montréal est le résultat de la politique migratoire menée par le Gouvernement du Québec depuis plus de 25 ans. Il apparaît aujourd'hui nécessaire de ne pas élargir le bassin d'individus n'ayant aucune connaissance du français.

**Suivre l'exemple du Royaume-Uni :** Le Gouvernement du Québec devrait suivre l'exemple du Royaume-Uni qui pose comme condition à l'immigration un certain niveau de maîtrise de l'anglais. Cette condition n'altère en rien son image de pays ouvert sur le monde.

Et pourtant, la langue de la majorité au Royaume-Uni ne subit pas les pressions qui s'exercent sur le français au Québec.

**Exigence de connaissance du français :** Pour obtenir le certificat de sélection du Québec (CSQ), tout immigrant devrait présenter un test de langue prouvant qu'il a atteint le niveau 7 à l'oral et à l'écrit sur l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes.

En résumé, le niveau 7 représente la capacité à comprendre des conversations courantes en français standard lorsque le débit est normal. Cela inclut par exemple la capacité de comprendre

des sujets d'actualité, des thèmes concrets liés à des besoins courants et des sujets familiers et partiellement prévisibles. Cela inclut aussi la capacité de distinguer des opinions des informations factuelles lorsque la distinction est explicite.

Une telle mesure pousserait les candidats à l'immigration à entamer leur processus de francisation avant d'immigrer. Dans cet effort, ils peuvent notamment profiter du réseau de partenaires du Gouvernement du Québec en francisation à l'étranger. Ils ont aussi la possibilité de se faire rembourser les cours suivis dans le pays d'origine une fois arrivés au Québec, jusqu'à concurrence de 1500 \$.

Depuis 2011, le Gouvernement du Québec demande aux immigrants de signer une déclaration dans laquelle ils s'engagent à apprendre le français. Or, malgré l'incitatif que constitue la gratuité des cours de français, entre 40 % et 50 % des immigrants présents sur le sol québécois ne s'y inscrivent pas. Exiger une connaissance du français avant d'immigrer peut constituer un incitant supplémentaire à entamer l'apprentissage. De plus, soulignons que le montant remboursé pour la fréquentation de cours à l'étranger est inférieur à ce qu'il coûte pour franciser un immigrant une fois sur le sol québécois.

**Regroupement familial :** Le Gouvernement du Québec devrait aussi demander au gouvernement fédéral d'appliquer cette exigence de connaissance du français aux candidats au regroupement familial, qui sont de son ressort. Des considérations d'âge pourraient être prises en compte pour exempter les personnes les plus âgées.

**Exemption pour les réfugiés :** Ce critère ne s'appliquerait pas aux réfugiés parce que l'urgence humanitaire commande de les accueillir au plus vite.

## **Recommandation 9. Augmenter la proportion d'immigrants de langue maternelle française**

Parmi les immigrants ayant l'une ou l'autre de ces langues comme langue maternelle, le ratio devrait être de 89 % de langue maternelle française et 11 % de langue maternelle anglaise. Entre 2009 et 2013, 82,5 % avaient le français comme langue maternelle et 17,5 % avaient l'anglais comme langue maternelle.

**Respecter le ratio existant :** Le Gouvernement du Québec devrait modifier la grille de sélection afin d'augmenter le nombre d'immigrants ayant le français comme langue maternelle, afin de mieux refléter le poids relatif du français et de l'anglais.

## **Recommandation 10. Augmenter la proportion d'immigrants francotropes**

Les immigrants francotropes sont des immigrants qui, par leur origine culturelle ou linguistique, apprennent plus facilement le français et s'intègrent plus facilement dans les réseaux francophones. Ce sont par exemple ceux de langue maternelle portugaise, espagnole, roumaine, créole ou arabe.

**Augmenter la part d'immigrants francotropes :** Le Gouvernement du Québec devrait revoir la sélection des immigrants de sorte à augmenter de manière significative la part d'immigrants francotropes dans l'immigration totale.

**Orienter le recrutement vers les pays francotropes** : Limiter le recrutement aux pays francotropes permettrait sans doute d'améliorer considérablement le statut du français, mais cette mesure peut sembler discriminatoire, car elle écarterait certains individus sur la base de leur origine. Toutefois, tout en laissant la possibilité à tous de postuler pour immigrer au Québec, le gouvernement devrait rediriger les efforts de recrutements vers les pays francotropes afin d'augmenter le bassin de candidats provenant de ces pays.

### **Recommandation 11. Favoriser le recrutement d'étudiants étrangers venant des pays de la francophonie**

Une étude réalisée auprès des étudiants étrangers dans les institutions montréalaises soulignait en 2006 que 46 % d'entre eux étaient inscrits dans un programme unilingue anglais<sup>176</sup>.

**Développer de nouvelles ententes bilatérales avec les pays de la francophonie** : Le Gouvernement du Québec devrait favoriser la signature de nouvelles ententes bilatérales entre les universités francophones et celles des pays de la francophonie, notamment sur les frais de scolarité ou la couverture sociale, afin d'encourager la venue d'un plus grand nombre d'étudiants étrangers francophones.

**Faciliter le processus d'immigration** : Le gouvernement devrait aussi réservier l'accès au Programme de l'expérience québécoise, qui facilite le processus d'immigration, aux étudiants étrangers ayant étudié en français dans une université francophone du Québec.

## **Recommendations concernant la langue officielle du Québec**

### **Recommandation 12. Offrir les services publics en français uniquement après un an, sauf ceux relevant de l'article 29.1 de la Charte de la langue française et ceux liés au tourisme**

**Offrir les services publics en français seulement** : Les institutions publiques comme la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), Revenu Québec ou la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), devraient s'adresser uniquement en français aux immigrants prestataires de services. À l'instar des pratiques de la RAMQ, cette mesure serait appliquée un an après l'arrivée des nouveaux immigrants de sorte à leur laisser une période d'adaptation nécessaire pour s'installer et apprendre le français.

### **Recommandation 13. Étendre les dispositions de la Charte de la langue française aux entreprises de 26 à 49 employés**

La tendance au déclin de l'usage du français en milieu de travail évoqué au chapitre 1 doit pousser le Gouvernement du Québec à prendre des mesures fortes. Si certaines petites entreprises ont décidé volontairement de s'engager dans un processus de francisation, elles sont encore trop peu nombreuses. Une étude réalisée pour le CIRANO par Henri Thibaudin et François Vaillancourt évalue ainsi à 6 000 le nombre de petites entreprises qui auraient à s'adapter pour être conformes à la loi si celle-ci était étendue aux entreprises de 26 à 49 employés.

L'étude révèle par ailleurs que les coûts associés à la francisation de ces entreprises sont peu élevés : 24 M\$ pour la mise en place et des coûts récurrents de 5 M\$, l'essentiel des coûts étant

---

<sup>176</sup>. CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE MONTRÉAL (2006). *Enquête auprès des étudiants internationaux de Montréal*. p. 32.

externalisés. Les auteurs soulignent de plus que certaines mesures de francisation et de traduction des communications internes aux entreprises ont des coûts dérisoires. De même, le remplacement du matériel et de l'outillage de langue anglaise utilisé par les entreprises se ferait à coût nul puisqu'aucun échéancier ne serait donné aux entreprises, de sorte qu'elles pourraient attendre d'avoir à renouveler les logiciels ou le matériel pour acheter du même coup leur version française.

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) s'est opposée à l'extension de la Loi 101 aux entreprises de 26 à 49 employés au motif que le français se porte mieux dans les petites entreprises que dans les grandes<sup>177</sup>. Comme nous l'avons évoqué en première partie, cette affirmation est vraie en général, mais fausse lorsque l'on regarde plus précisément les pratiques linguistiques des allophones. Ceux-ci sont en effet moins portés à utiliser le français dans les petites entreprises.

Une des critiques apportées par la FCEI est que l'application de la Loi 101 aux entreprises de 26 à 49 employés serait une charge pour l'ensemble des entreprises, y compris celles qui sont déjà francisées. Effectivement, toutes les entreprises seraient tenues de mener une évaluation de la situation linguistique dans leur entreprise<sup>178</sup>. Thibaudin et Vaillancourt évaluaient en 2012 à 340 \$ le coût associé à cette autoévaluation<sup>179</sup>. Les frais engagés à cet effet pourraient être remboursés par le Gouvernement du Québec. Au terme de cette évaluation, les entreprises qui seraient jugées comme non conformes à la Loi 101 devraient s'engager dans un processus de francisation.

Le Gouvernement du Québec devrait par ailleurs améliorer la diffusion de l'information sur les services déjà existants offerts aux entreprises qui veulent se franciser. Par exemple, l'OQLF offre déjà de rembourser les coûts liés à la francisation des technologies de l'information afin de remplacer certains types de matériels par leur version française<sup>180</sup>. Nombre d'entreprises ne sont pas au courant des services qui leur sont offerts. Une enquête menée en 2012 par la FCEI auprès de ses membres révélait que 70 % des propriétaires de PME ne savaient pas que des mesures de soutien à la francisation sont mises à leur disposition par l'OQLF<sup>181</sup>.

L'enquête révélait aussi que 35 % veulent plus de soutien financier. Le Gouvernement du Québec devrait entamer une réflexion sur les moyens de mieux soutenir les entreprises dans cette transition.

177. François VINCENT et Martine HÉBERT (2013). *Le PDL 14 : Visa le noir tua le blanc?* Fédération canadienne de l'entreprise indépendante.

178. L'OQLF met d'ailleurs des outils à la disposition des entreprises pour que l'évaluation de leur situation linguistique puisse être réalisée par un de leurs employés, même s'il n'est pas un initié en la matière.

179. Henri THIBAUDIN et François VAILLANCOURT (2013). *Analyse des impacts économiques du Projet de loi no 14, Loi modifiant la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés de la personne et d'autres dispositions législatives*, CIRANO, p. 14.

180. *Idem*, p. 21.

181. François VINCENT et Martine HÉBERT, *op. cit.*, p. 7.



# Bibliographie

- AMIREAULT, Valérie et Denise Lussier (2008). *Représentations culturelles, expériences d'apprentissage du français et motivations des immigrants adultes en lien avec leur intégration à la société québécoise*, OQLF [[http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/sociolinguistique/note\\_recherche/langues\\_societes\\_numero45.pdf](http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/sociolinguistique/note_recherche/langues_societes_numero45.pdf)].
- ARCHAMBAULT, Ariane et Jean-Claude CORBEIL (1982). *L'enseignement du français langue seconde, aux adultes. Conseil supérieur de la langue française* [[http://www.cslf.gouv.qc.ca/bibliotheque-virtuelle/publication-html/?tx\\_iggcpplus\\_pi4%5Bfile%5D=publications/pubc122/c122ch1.html](http://www.cslf.gouv.qc.ca/bibliotheque-virtuelle/publication-html/?tx_iggcpplus_pi4%5Bfile%5D=publications/pubc122/c122ch1.html)].
- BECKLUMB, Penny (2008). *Étude générale. L'immigration : l'Accord Canada-Québec*, Bibliothèque du Parlement [<http://www.parl.gc.ca/Content/LOP/researchpublications/bp252-f.pdf>].
- BECKLUMB, Penny (2008). *L'immigration : l'Accord Canada-Québec*, Bibliothèque du Parlement [<http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/lois-politiques/ententes/quebec/abc-quebec-acc.asp>].
- BÉLAIR-CIRINO, Marco (2009). «Sondage — Le français à Montréal : 90 % des francophones sont inquiets», *Le Devoir* [<http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/256166/sondage-le-francais-a-montreal-90-des-francophones-sont-inquiets>].
- BÉLAND, Paul (2008). *Langue et immigration, langue du travail : Éléments d'analyse*, Office québécois de la langue française [<http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/pubf228/f228.pdf>].
- BÉLANGER, Alain et Patrick SABOURIN (2013). «De l'interprétation des indicateurs linguistiques du recensement canadien», *Cahiers québécois de démographie*, Vol. 42. No 1, p.167-177 [<http://www.erudit.org/revue/cqd/2013/v42/n1/1017101ar.pdf>].
- BÉLANGER, Alain, Réjean LACHAPELLE et Patrick SABOURIN (2011). *Persistante et orientation linguistiques de divers groupes d'allophones au Québec*, Bibliothèque et archives nationales du Québec [[https://www.oqlf.gouv.qc.ca/etudes2011/20110909\\_Persistante\\_orientation.pdf](https://www.oqlf.gouv.qc.ca/etudes2011/20110909_Persistante_orientation.pdf)].
- BELLEMARE, Jean-François, Lysianne LACOSTE GUYON, Patrick CARON et Louise MERCIER (2013). *Étude sur le cheminement scolaire et professionnel des immigrants ayant complété le programme de francisation* [[https://www.collegemv.qc.ca/CMS/MediaFree/image/pdf\\_divers/Rapport%20final\\_Mai2013.pdf](https://www.collegemv.qc.ca/CMS/MediaFree/image/pdf_divers/Rapport%20final_Mai2013.pdf)].
- BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC (2013). *Historique des COFIS et offre de service actuelle en francisation* [[http://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique\\_v2/AffichageNotice.aspx?idn=75375](http://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageNotice.aspx?idn=75375)].
- BOUDARBAT, Brahim (2011). *Les défis de l'intégration des immigrants dans le marché du travail au Québec : enseignements tirés d'une comparaison avec l'Ontario et la Colombie-Britannique*, CIRANO [<http://cirano.qc.ca/pdf/publication/2011RP-07.pdf>].

BOUDARBAT, Brahim et Gilles GRENIER (2015). *L'impact de l'immigration sur la dynamique économique du Québec*, CIRANO [<http://www.cirano.qc.ca/files/publications/2015RP-06.pdf>].

CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN (février 2015). *Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013. Le français, notre affaire à tous* [[http://www.ccmm.qc.ca/Documents/carrefourfrancisation/pdf/bilan\\_final\\_2008-2013%E2%80%93Faits%20saillants.pdf](http://www.ccmm.qc.ca/Documents/carrefourfrancisation/pdf/bilan_final_2008-2013%E2%80%93Faits%20saillants.pdf)].

CHICHA, Marie-Thérèse et Éric CHAREST (2008). *L'intégration des immigrés sur le marché du travail à Montréal. Institut de recherche en politique publique* [<http://irpp.org/wp-content/uploads/assets/research/diversity-immigration-and-integration/lintegration-des-immigres-sur-le-marche-du-travail-a-montreal/vol14no18.pdf>].

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA (2010). *Évaluation du programme Language Instruction for Newcomers to Canada (LINC)* [<http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/evaluation/clic/2010/linc-eval.pdf>].

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA (2012). *Évaluation de la subvention accordée au Québec* [<http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/recherche-stats/subvention-quebec.pdf>].

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES (2015). *Portrait des groupes de langues officielles de la région de Gatineau* [<http://www.officiallanguages.gc.ca/sites/default/files/portrait-linguistique-gatineau.pdf>].

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LA SITUATION DE LA LANGUE FRANÇAISE ET SUR LES DROITS LINGUISTIQUES AU QUÉBEC (1972). *Rapport*, Québec, Éditeur officiel, 3 vol.

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX (2012). *Mémoire sur le projet de loi no. 14* [[http://www.csn.qc.ca/c/document\\_library/get\\_file?uuid=fefec9f0-5675-4fa1-96b7-0a32a60b8d8b&groupId=3023914](http://www.csn.qc.ca/c/document_library/get_file?uuid=fefec9f0-5675-4fa1-96b7-0a32a60b8d8b&groupId=3023914)].

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE MONTRÉAL (2006). *Enquête auprès des étudiants internationaux de Montréal* [<http://credemontreal.qc.ca/wp-content/uploads/2012/02/20061001-Enquete-Etudiants-Internationaux.pdf>].

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE (2010). *Redynamiser la politique linguistique du Québec* [<http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/avis206/a206.pdf>].

CORBEIL, Jean-Pierre, Brigitte CHAVEZ et Daniel PEREIRA (2010). *Portrait des minorités de langue officielle au Canada : les anglophones du Québec*, Statistique Canada [<http://www.statcan.gc.ca/pub/89-642-x/89-642-x2010002-fra.pdf>].

COUTURE GAGNON, Alexandre (2013). «La gouvernance multilével dans les nations minoritaires : les cas du Québec-Canada et de la Catalogne-Espagne», *Télescope*, Vol. 19. No. 1 [[http://www.telescope.enap.ca/Telescope/docs/Index/Vol\\_19\\_no\\_1/Telv19no1\\_couture.pdf](http://www.telescope.enap.ca/Telescope/docs/Index/Vol_19_no_1/Telv19no1_couture.pdf)].

DEMPSEY, Colleen, Xue LI et Stan KUSTEC (2009). *Language Instruction for Newcomers to Canada. Client profile and performance indicators. Citizenship and Immigration Canada* [<http://www.cic.gc.ca/english/pdf/research-stats/LINC-indicators.pdf> ].

DUTRIZAC, Robert (1er juin 2011). «Des tests linguistiques pour les immigrants», *Le Devoir*

[<http://www.ledevoir.com/politique/quebec/324497/des-tests-linguistiques-pour-les-immigrants>].

FÉDÉRATION DES CÉGEPS et REGROUPEMENT DES COLLÈGES DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN (2012). *Les services de francisation destinés aux personnes immigrantes offerts par les cégeps partenaires du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Bilan de 2000 à 2010* [<http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs2112059>].

FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (2013). *Mémoire sur le projet de loi no. 14. Loi modifiant la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés de la personne et d'autres dispositions législatives* [<http://ftq.qc.ca/wp-content/uploads/ftqimport/8545.pdf>].

FERRER, Ana M., Garnett PICOT et W. CRAIG RIDDELL (2012). « New Directions in Immigration Policy : Canada's Evolving Approach to Immigration Selection », *Canadian Labour Market and Skills Researcher Network* [<http://www.clsrn.econ.ubc.ca/workingpapers/CLSRN%20Working%20Paper%20no.%20107%20-%20Ferrer,%20Picot,%20Riddell.pdf>].

FOY, Évelyne et Isabelle LAURENT (2011). *Mémoire présenté au Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles sur la planification des niveaux d'immigration 2010-2015*, Fédération des cégeps & Cégep international [[http://www.fedecegeps.qc.ca/wp-content/uploads/2011/06/18mai2011\\_memoire\\_CICC\\_planification\\_niveaux\\_immigration\\_2010\\_2015.pdf](http://www.fedecegeps.qc.ca/wp-content/uploads/2011/06/18mai2011_memoire_CICC_planification_niveaux_immigration_2010_2015.pdf)].

GIRARD, Chantal, Anne BINETTE CHARBONNEAU & Frédéric F. PAYEUR (2014). *Le bilan démographique du Québec*, Institut de la Statistique du Québec [<http://www.stat.gouv.qc.ca/docs-hmi/statistiques/population-demographie/bilan2014.pdf#page=41>].

GOUVERNEMENT DU CANADA (2013). *Langue de travail dans les entreprises privées de compétence fédérale au Québec non assujetties à la Loi sur les langues officielles* [[https://www.ic.gc.ca/eic/site/icgc.nsf/vwapj/Language\\_Of\\_Work\\_fra.pdf/\\$file/Language\\_Of\\_Work\\_fra.pdf](https://www.ic.gc.ca/eic/site/icgc.nsf/vwapj/Language_Of_Work_fra.pdf/$file/Language_Of_Work_fra.pdf)].

GOUVERNEMENT DU CANADA. *Loi constitutionnelle de 1867* [<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/page-1.html>].

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1977). *Charte de la langue française* [[http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C\\_11/C11.html](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_11/C11.html)].

HOU, Feng et Garnett PICOT (février 2014). *Niveaux actuels d'immigration et gains initiaux des immigrants au Canada*, Statistique Canada, division de l'analyse sociale [<http://www.statcan.gc.ca/pub/11f0019m/11f0019m2014356-fra.pdf>].

HOULE, René, Jean-Pierre CORBEIL et Mathieu CHARRON (2012). *Les langues de travail au Québec en 2006*, Office québécois de la langue française [[https://www.oqlf.gouv.qc.ca/etudes2012/20121126\\_langue\\_travail\\_QC2006.pdf](https://www.oqlf.gouv.qc.ca/etudes2012/20121126_langue_travail_QC2006.pdf)].

LACHAPELLE, Réjean et Jean-François LEPAGE. *Les langues au Canada : Recensement de 2006*. Gouvernement du Canada. [<http://www.pch.gc.ca/fra/1357672477532/1357672616298>].

LÉGER MARKETING (janvier 2012). *Satisfaction à l'égard des cours de francisation suivis au cégep* [[http://www.fedecegeps.qc.ca/wp-content/uploads/2012/03/Francisation\\_rapport\\_synthèse\\_janvier\\_2012.pdf](http://www.fedecegeps.qc.ca/wp-content/uploads/2012/03/Francisation_rapport_synth%C3%A8se_janvier_2012.pdf)].

MACMILLAN, Michael (1999). « La loi sur les langues officielles et la Charte de la langue française : Vers un consensus? », *Revue internationale d'études québécoises*, Vol. 2. no. 2. p. 1 [<http://www.revueglobe.uqam.ca/Fichiers/MacMillan%20corr.pdf>].

MAROIS, Guillaume (2015). *Au-delà des volumes : doter la politique d'immigration d'indicateurs pertinents*, mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens dans le cadre des Consultations particulières et auditions publiques sur les documents intitulés “Vers une nouvelle politique québécoise en matière d’immigration, de diversité et d’inclusion”

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (1996). *Le français langue commune*, gouvernement du Québec [[http://www.spl.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/francais\\_langue\\_commune.pdf](http://www.spl.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/francais_langue_commune.pdf)].

MINISTÈRE DE L’IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES. *Rapport annuel de gestion 1993-1994*, gouvernement du Québec.

MINISTÈRE DE L’IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES. *Rapport annuel de gestion 1994-1995*, gouvernement du Québec [[http://www.mrif.gouv.qc.ca/content/documents/fr/rapport\\_annuel\\_1994\\_1995.pdf](http://www.mrif.gouv.qc.ca/content/documents/fr/rapport_annuel_1994_1995.pdf)].

MINISTÈRE DE L’IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES. *Rapport annuel de gestion 1995-1996*, gouvernement du Québec.

MINISTÈRE DE L’IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES. Rapport annuel de gestion 1996-1997, gouvernement du Québec.

MINISTÈRE DE L’IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES. *Rapport annuel de gestion 1997-1998*, gouvernement du Québec.

MINISTÈRE DE L’IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES. *Rapport annuel de gestion 1998-1999*, gouvernement du Québec [<http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/ministere/rapport-annuel/Rapport-annuel-9899.pdf>].

MINISTÈRE DE L’IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES. *Rapport annuel de gestion 1999-2000*, gouvernement du Québec [<http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/ministere/rapport-annuel/rapport-annuel-9900.pdf>].

MINISTÈRE DE L’IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES. *Rapport annuel de gestion 2000-2001*, gouvernement du Québec [<http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/ministere/rapport-annuel/Rapport-annuel-2000-2001.pdf>].

MINISTÈRE DE L’IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES. *Rapport annuel de gestion 2002-2003*, gouvernement du Québec. [<http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/ministere/rapport-annuel/Rapport-annuel-2001-2002.pdf>].

MINISTÈRE DE L’IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES. *Rapport annuel de gestion 2003-2004*, gouvernement du Québec [<http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/ministere/rapport-annuel/Rapport-annuel-2003-2004.pdf>].

MINISTÈRE DE L’IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES. *Rapport annuel de gestion 2004-2005*, gouvernement du Québec [<http://www.midi.gouv.qc.ca/>]

publications/fr/ministere/rapport-annuel/Rapport-annuel-2004-2005.pdf].

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES.  
*Rapport annuel de gestion 2005-2006*, gouvernement du Québec [<http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/ministere/rapport-annuel/Rapport-annuel-2005-2006.pdf>].

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES.  
*Rapport annuel de gestion 2006-2007*, gouvernement du Québec [<http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/ministere/rapport-annuel/Rapport-annuel-2006-2007.pdf>].

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES.  
*Rapport annuel de gestion 2007-2008*, gouvernement du Québec [<http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/ministere/rapport-annuel/Rapport-annuel-2007-2008.pdf>].

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES.  
*Rapport annuel de gestion 2008-2009*, gouvernement du Québec [<http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/ministere/rapport-annuel/Rapport-annuel-2008-2009.pdf>].

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES.  
*Rapport annuel de gestion 2009-2010*, gouvernement du Québec [<http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/ministere/rapport-annuel/Rapport-annuel-2009-2010.pdf>].

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES.  
*Rapport annuel de gestion 2010-2011*, gouvernement du Québec [[http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/ministere/rapport-annuel/Rapport\\_annuel-2010-2011.pdf](http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/ministere/rapport-annuel/Rapport_annuel-2010-2011.pdf)]

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES.  
*Rapport annuel de gestion 2011-2012*, gouvernement du Québec [[http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/ministere/rapport-annuel/Rapport\\_annuel-2011-2012.pdf](http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/ministere/rapport-annuel/Rapport_annuel-2011-2012.pdf)].

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES.  
*Rapport annuel de gestion 2012-2013*, gouvernement du Québec. [[http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/ministere/rapport-annuel/Rapport\\_annuel-2012-2013.pdf](http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/ministere/rapport-annuel/Rapport_annuel-2012-2013.pdf)].

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES.  
*Rapport annuel de gestion 2013-2014*, gouvernement du Québec [[http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/ministere/rapport-annuel/Rapport\\_annuel-2013-2014.pdf](http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/ministere/rapport-annuel/Rapport_annuel-2013-2014.pdf)].

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES (2011).  
*Échelle québécoise des niveaux de compétences en français des personnes immigrantes adultes, gouvernement du Québec* [<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/langue-francaise/Echelle-niveaux-competences.pdf>].

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE LINCLUSION (2011).  
*La planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015*, gouvernement du Québec.

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE LINCLUSION (2015).  
*Recueil de statistiques sur l'immigration et la diversité au Québec*, gouvernement du Québec [[http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/STA\\_ImmigrDiversite\\_Politique.pdf](http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/STA_ImmigrDiversite_Politique.pdf)].

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE LINCLUSION (2015).

*Recueil de statistiques sur l'immigration et la diversité au Québec*, gouvernement du Québec [[http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/STA\\_ImmigrDiversite\\_Politique.pdf](http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/STA_ImmigrDiversite_Politique.pdf)].

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE LINCLUSION (2011). «Population immigrée au Québec et dans les régions en 2011 : caractéristiques générales», *Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011. Données ethnoculturelles*, gouvernement du Québec [[http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/PopulationImmigree\\_QC\\_CaracteristiquesGenerales\\_2011.pdf](http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/PopulationImmigree_QC_CaracteristiquesGenerales_2011.pdf)].

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE LINCLUSION (2014). *Présence en 2014 des immigrants admis au Québec de 2003 à 2014*, gouvernement du Québec [[http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/PUB\\_Presence2014\\_admisQc.pdf](http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/PUB_Presence2014_admisQc.pdf)].

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE LINCLUSION (2013). *Fiche synthèse sur l'immigration et la diversité ethnoculturelle au Québec*, gouvernement du Québec. [[http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/FICHE\\_syn\\_an2013.pdf](http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/FICHE_syn_an2013.pdf)].

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES. *Rapport annuel de gestion 1990-1991*, gouvernement du Québec.

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES. *Rapport annuel de gestion 1991-1992*, gouvernement du Québec.

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES. *Rapport annuel de gestion 1992-1993*, gouvernement du Québec.

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE LINCLUSION (2015). *Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubaines* [<http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/divers/Accord-canada-quebec-immigration-francais.pdf>].

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE LINCLUSION (2015). *Grille de sélection du Ministère de l'Immigration*, gouvernement du Québec [<https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/divers/Grille-synthese.pdf>].

MOFFET, Virginie; Nicolas BÉLAND et Robert DELISLE (2008). *Langue de travail dans les grandes entreprises du Québec. Quelle place pour le français?* OQLF [[http://www.oqlf.gouv.qc.ca/etudes/etude\\_10.pdf](http://www.oqlf.gouv.qc.ca/etudes/etude_10.pdf)].

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (2012). *Rapport sur l'évolution de la situation linguistique au Québec. Langue de travail.* [[https://www.oqlf.gouv.qc.ca/etudes2012/20121126\\_synthese.pdf](https://www.oqlf.gouv.qc.ca/etudes2012/20121126_synthese.pdf)].

PAGÉ, Michel (2010). *L'intégration linguistique des immigrants au Québec*, Institut de recherche en politique publique [[http://www.im.metropolis.net/medias/irpp\\_study\\_no3.pdf](http://www.im.metropolis.net/medias/irpp_study_no3.pdf)].

PAGÉ, Michel, Alain CARPENTIER et Charles-Étienne OLIVIER (2014). *L'usage du français et de l'anglais par les Québécois dans les interactions publiques, Portrait de 2010*, Conseil supérieur de la langue française [<http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/pubf328/f328.pdf>].

PERRON, Benjamin (2012). *Les pratiques linguistiques au travail dans la région de Gatineau en 2010*, OQLF [[http://www.oqlf.gouv.qc.ca/etudes2012/20121126\\_pratiques\\_gatineau.pdf](http://www.oqlf.gouv.qc.ca/etudes2012/20121126_pratiques_gatineau.pdf)].

PRESNUKHINA, Yulia (2011). *Intégration linguistique des immigrants au marché du travail au Québec*, Université de Montréal [<https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/5363>]. Presnukhina\_Yulia\_2011\_memoire.pdf ; jsessionid=18F25EDCEE59CBD34DF0E2A47E62F215?sequence=4].

PRESNUKHINA, Yulia (2012). *Les pratiques linguistiques au travail au Québec en 2010. Office québécois de la langue française* [[https://www.oqlf.gouv.qc.ca/etudes2012/20121126\\_rapport\\_langue\\_travail2.pdf](https://www.oqlf.gouv.qc.ca/etudes2012/20121126_rapport_langue_travail2.pdf)].

PROHET, Alexandra et Lucie DUMAIS (2008). *Le Centre communautaire de la Côte-des-Neiges : une analyse de type monographique*, Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales [[http://www.larepps.uqam.ca/Page/Document/pdf\\_insertion/cahier08\\_04.pdf](http://www.larepps.uqam.ca/Page/Document/pdf_insertion/cahier08_04.pdf)].

REGROUPEMENT DES COLLÈGES DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN et FÉDÉRATION DES CÉGEPS. *Les services de francisation destinés aux personnes immigrantes offerts par les cégeps partenaires du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Bilan de 2000 à 2010, synthèse*. [<http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/ba2112059>].

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL (2015). *Pour que le français soit aussi prioritaire que l'atteinte du déficit zéro*, Mémoire de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal présenté devant la Commission des relations avec le citoyen dans le cadre de la consultation publique sur les documents intitulés « Vers une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion ».

STATISTIQUE CANADA (2011). *Caractéristiques linguistiques des Canadiens 2011* [<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/98-314-x/98-314-x2011001-fra.pdf>].

STATISTIQUE CANADA (2011). *Document méthodologique sur les données linguistiques du Recensement de 2011* [<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/ref/guides/98-314-x/98-314-x2011051-fra.pdf>].

STATISTIQUE CANADA (2011). *Enquête nationale auprès des ménages. L'utilisation des langues en milieu de travail au Canada* [[http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2013/statcan/CS99-012-2011-3-2-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2013/statcan/CS99-012-2011-3-2-fra.pdf)].

SAINT-GERMAIN, Yves et Adnan TÜREGÜN (2012). « Special Issue on Settlement Language Training », *International Settlement Canada* [[http://www3.carleton.ca/cimss/inscan-e/v24\\_se.pdf](http://www3.carleton.ca/cimss/inscan-e/v24_se.pdf)].

SAINT-LAURéNt Nathalie et Shaha EL-GELEDI (2011). *L'intégration linguistique et professionnelle des immigrants non francophones à Montréal*, Conseil supérieur de la langue française [<http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/pubf315/f315.pdf>].

SYNDICAT DE LA FONCTION PUBLIQUE DU QUÉBEC (2012). *Mémoire sur le projet de loi no 14* [[http://www.sfpq.qc.ca/media/publications/Memoire\\_Charte\\_langue.pdf](http://www.sfpq.qc.ca/media/publications/Memoire_Charte_langue.pdf)].

TABLE DE CONCERTATION DES ORGANISMES AU SERVICE DES PERSONNES RÉ-

FUGIÉES ET IMMIGRANTES (TCRI) (2011). *Au-delà des statistiques, pour une immigration à visage humain.*

TABLE DES RESPONSABLES DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC (2007). *Avis de la TRÉAQFP concernant le rôle des commissions scolaires dans la francisation des adultes immigrants* [[http://treaqfp.qc.ca/103/PDF/AVIS\\_françaisation\\_07\\_final\\_10oct07.pdf](http://treaqfp.qc.ca/103/PDF/AVIS_françaisation_07_final_10oct07.pdf)].

TERMOTE, Marc et Normand THIBAULT (2008). *Nouvelles perspectives démolinguistiques du Québec et de la région de Montréal 2001-2051*, Office québécois de la langue française [[https://www.oqlf.gouv.qc.ca/etudes/etude\\_08.pdf](https://www.oqlf.gouv.qc.ca/etudes/etude_08.pdf)].

TERMOTE, Marc, Frédéric PAYEUR et Normand THIBAULT (2011). *Perspectives démolinguistiques du Québec et de la région de Montréal (2006-2056)*, Office québécois de la langue française [[https://www.oqlf.gouv.qc.ca/etudes2011/20110909\\_perspectives\\_demolinguistiques.pdf](https://www.oqlf.gouv.qc.ca/etudes2011/20110909_perspectives_demolinguistiques.pdf)].

THIBAUDIN, Henri (2011). *L'offre d'emploi de langue minoritaire des institutions publiques au Québec et au Canada. Les secteurs de l'enseignement, de la santé et des services sociaux et des administrations publiques*, Institut de recherche en économie contemporaine, 61 p. [<http://www.irfa.ca/site/wp-content/uploads/2011/11/Thibaudin-2011-IREC.pdf>].

THIBAUDIN, Henri et François VAILLANCOURT (2013). *Analyse des impacts économiques du Projet de loi no 14, Loi modifiant la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés de la personne et d'autres dispositions législatives* [<http://www.cirano.qc.ca/pdf/publication/2013RP-07.pdf>].

VALDERRAMA-BENITEZ, Valeria (2007). *La francisation à temps partiel des immigrants à Montréal*, Conseil supérieur de la langue française [<http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/ba48061>].

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC (2011). *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011. Tome 1. Chapitre 3* [[http://www.vgq.gouv.qc.ca/fr/fr\\_publications/fr\\_rapport-annuel/fr\\_2010-2011-T1/fr\\_Rapport2010-2011-T1-Chap03.pdf](http://www.vgq.gouv.qc.ca/fr/fr_publications/fr_rapport-annuel/fr_2010-2011-T1/fr_Rapport2010-2011-T1-Chap03.pdf)].

VILLE DE MONTRÉAL (2010). *Évaluation qualitative de l'Entente triennale (2007-2010) entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles* [[http://ville.montreal.qc.ca/culture/sites/ville.montreal.qc.ca.culture/files/evaluation\\_entente\\_ville-mic-14\\_dec\\_2010.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/culture/sites/ville.montreal.qc.ca.culture/files/evaluation_entente_ville-mic-14_dec_2010.pdf)].

VILLE DE MONTRÉAL (février 2015). *Mémoire de la Ville de Montréal dans le cadre de la consultation portant sur le document “Vers une politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion”* [[https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/BUR\\_DU\\_MAIRE\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/memoireville\\_de\\_montreal\\_immigration09\\_02\\_2015.pdf](https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/BUR_DU_MAIRE_FR/MEDIA/DOCUMENTS/memoireville_de_montreal_immigration09_02_2015.pdf)].

# Tableaux et figures

TABLEAU 1.1

## Évolution de la composition linguistique (en %) par région, 1971-2056<sup>182</sup>

		Francophones	Anglophones	Allophones
Île de Montréal				
	1971	61,2	27,4	11,4
	1981	59,9	27,0	13,1
	1986	59,4	26,0	14,6
	1991	57,3	26,2	16,5
	1996	55,6	25,6	18,8
	2001	56,3	24,8	18,9
	2006	54,2	25,2	20,6
	2011	52,4	24,6	23,1
	Projection 2031	47,4	23,0	29,5
	Projection 2056	43,3	22,4	34,2

Reste RMR Montréal				
	1971	79,0	18,6	2,4
	1981	81,7	15,4	2,9
	1986	84,3	11,6	4,1
	1991	84,8	10,6	4,6
	1996	85,9	9,5	4,6
	2001	86,5	8,9	4,6
	2006	84,5	9,5	6
	2011	82,9	9,6	7,5
	Projection 2031	77,5	10,0	12,5
	Projection 2056	71,8	10,5	17,7

Total RMR Montréal				
	1971	66,3	24,9	8,8
	1981	68,3	22,5	9,2
	1986	69,4	20,2	10,4
	1991	69,2	19,5	11,3
	1996	69,8	18,1	12,1
	2001	70,5	17,3	12,2
	2006	69,1	17,5	13,4
	2011	67,7	17,1	15,3
	Projection 2031	63,1	16,3	20,6
	Projection 2056	58,3	16,2	25,6

Reste du Québec				
	1971	92,9	6,2	0,9

182. Données reproduites des Tableaux 23 et 24 de TERMOTTE, PAYEUR et THIBAULT. 2011. *Perspectives démolinguistiques*. Comme nous l'avons expliqué, les données pour l'année 2011 sont aussi des projections.

	1981	94,4	4,2	1,5
	1986	94,0	5,1	0,9
	1991	94,3	4,4	1,3
	1996	94,1	4,5	1,4
	2001	94,2	4,3	1,5
	2006	93,7	4,2	2,1
	2011	93,7	4,0	2,3
	Projection 2031	93,2	3,6	3,1
	Projection 2056	91,7	3,8	4,5

Total Québec				
	1971	80,8	14,7	4,5
	1981	82,8	12,3	4,9
	1986	83,1	11,8	5,1
	1991	82,9	11,2	5,9
	1996	82,8	10,8	6,4
	2001	83,0	10,4	6,6
	2006	81,8	10,6	7,6
	2011	81,0	10,4	8,6
	Projection 2031	77,9	10,1	12,1
	Projection 2056	73,7	10,5	15,9

Canada hors Québec				
	1971	4,4	87,2	8,4
	1981	3,7	87,9	8,4
	1986	3,6	88,1	8,3
	1991	3,1	87,6	9,3
	1996	2,9	86,3	10,8
	2001	2,7	85,4	11,9
	2006	2,5	84,2	13,3
	2011	2,3	82,7	14,9
	Projection 2031	1,7	78,3	19,9
	Projection 2056	1,3	74,2	24,5

Total Canada				
	1971	25,7	67,0	7,3
	1981	24,7	67,9	7,4
	1986	24,1	68,4	7,5
	1991	23,3	68,3	8,4
	1996	22,6	67,7	9,7
	2001	22,1	67,3	10,6
	2006	21,4	66,7	11,0
	2011	20,5	66,0	13,5
	Projection 2031	18,4	63,4	18,2
	Projection 2056	16,0	61,2	22,7

TABLEAU 1.2

**Répartition (en %) des répondants selon la langue principale de travail et le pourcentage de temps d'utilisation du français au travail en fonction du lieu de travail, 2010**

	Lieu de travail		
	Île de Montréal	Québec en dehors de l'île de Montréal	Ensemble du Québec
<b>Langue principale de travail</b>			
Français	57,7	85,5	75,9
Anglais	21,9	5,8	11,4
Langue tierce	0,4	0,1	0,2
Français et anglais à égalité	20,0	8,6	12,5
<b>Total (n)</b>	<b>2 660</b>	<b>1 684</b>	<b>4 344</b>
<b>Pourcentage de temps d'utilisation du français au travail</b>			
moins de 50 %	24,8	4,7	11,6
50 %	9,6	3,6	5,7
plus de 50 %	65,6	91,7	82,7
<b>Total (n)</b>	<b>2 634</b>	<b>1 675</b>	<b>4 309</b>

Reproduction du tableau 2.1 tiré du Rapport sur l'évolution de la situation linguistique au Québec. 2012. Office québécois de la langue française, p. 34

TABLEAU 1.3

**Pourcentage de répondants utilisant généralement ou exclusivement le français lors de diverses activités au travail selon le groupe linguistique, sur l'ensemble du Québec, 2010**

Activité	Groupe linguistique		
	Francophone	Anglophone	Allophone
<b>Communications</b>			
avec le supérieur de langue maternelle française	98,4	47,1	82,7
avec le supérieur de langue maternelle anglaise	37,3	0,8	20,0
avec le supérieur de langue maternelle tierce	68,5	3,1	45,6
avec des subordonnés	86,7	16,0	52,4
avec des collègues	88,6	10,7	53,3
avec le siège social situé au Québec	87,4	8,4	48,7
avec le siège social situé à l'extérieur du Québec	9,7	0,6	8,2
avec des clients du Québec	76,3	17,0	44,1
avec des fournisseurs du Québec	86,6	25,6	51,8
avec des clients et des fournisseurs de l'extérieur du Québec	21,2	3,1	14,0
<b>Documents</b>			
écriture de documents internes	80,5	15,7	56,4
lecture de documents internes	72,1	18,8	54,6
écriture et lecture de documents externes	39,3	5,9	22,1

Reproduction du tableau 2.6 dans le Rapport sur l'évolution de la situation linguistique au Québec. 2012. Office québécois de la langue française, p. 46

TABLEAU 1.4  
Connaissance du français et de l'anglais selon la catégorie d'immigration, 2007-2011.

Année	Connaissance du français et de l'anglais	Immigration économique		Regroupement familial		Réfugiés		Autres immigrants <sup>2</sup>		Total	
		n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
2007	Français seulement	5 827	20,8	2 634	26,9	1 810	30,5	488	33,4	10 759	23,8
	Français et anglais	13 910	49,6	1 898	19,4	423	7,1	282	19,3	16 513	36,5
	<i>Connaissant le français</i>	19 737	70,4	4 532	46,4	2 233	37,6	770	52,7	27 272	60,3
	Anglais seulement	3 559	12,7	2 822	28,9	1 420	23,9	482	33,0	8 283	18,3
	Ni français ni anglais	4 734	16,9	2 422	24,8	2 281	38,4	209	14,3	9 646	21,3
	Total	28 030	100,0	9 776	100,0	5 934	100,0	1 461	100,0	45 201	100,0
2008	Français seulement	6 202	21,1	3 021	28,8	1 090	24,1	277	34,2	10 590	23,4
	Français et anglais	14 358	48,9	1 977	18,8	274	6,1	98	12,1	16 707	37,0
	<i>Connaissant le français</i>	20 560	70,0	4 998	47,6	1 364	30,2	375	46,2	27 297	60,4
	Anglais seulement	3 914	13,3	3 272	31,2	953	21,1	321	39,6	8 460	18,7
	Ni français ni anglais	4 897	16,7	2 224	21,2	2 205	48,8	115	14,2	9 441	20,9
	Total	29 371	100,0	10 494	100,0	4 522	100,0	811	100,0	45 198	100,0
2009	Français seulement	7 404	21,5	2 960	28,9	1 007	24,8	262	39,2	11 633	23,5
	Français et anglais	17 674	51,2	2 040	19,9	309	7,6	56	8,4	20 079	40,6
	<i>Connaissant le français</i>	25 078	72,7	5 000	48,8	1 316	32,4	318	47,5	31 712	64,1
	Anglais seulement	3 648	10,6	3 138	30,6	896	22,1	294	43,9	7 976	16,1
	Ni français ni anglais	5 786	16,8	2 112	20,6	1 845	45,5	57	8,5	9 800	19,8
	Total	34 512	100,0	10 250	100,0	4 057	100,0	669	100,0	49 488	100,0
2010	Français seulement	8 376	22,1	4 265	39,5	1 390	29,5	306	56,7	14 337	26,6
	Français et anglais	18 683	49,3	1 750	16,2	352	7,5	29	5,4	20 814	38,6
	<i>Connaissant le français</i>	27 059	71,4	6 015	55,6	1 742	37,0	335	62,0	35 151	65,1
	Anglais seulement	3 892	10,3	2 648	24,5	1 118	23,7	173	32,0	7 831	14,5
	Ni français ni anglais	6 970	18,4	2 147	19,9	1 851	39,3	32	5,9	11 000	20,4
	Total	37 921	100,0	10 810	100,0	4 711	100,0	540	100,0	53 982	100,0
2011	Français seulement	8 086	22,4	3 865	38,5	1 605	32,0	339	59,4	13 895	26,9
	Français et anglais	16 580	45,9	1 587	15,8	684	13,6	74	13,0	18 925	36,6
	<i>Connaissant le français</i>	24 666	68,3	5 452	54,3	2 289	45,6	413	72,3	32 820	63,4
	Anglais seulement	4 013	11,1	3 171	31,6	1 327	26,4	146	25,6	8 657	16,7
	Ni français ni anglais	7 422	20,6	1 422	14,2	1 404	28,0	12	2,1	10 260	19,8
	Total	36 101	100,0	10 045	100,0	5 020	100,0	571	100,0	51 737	100,0

Tableau tiré de ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Tableaux sur l'immigration permanente au Québec. 2007-2011. 2012. p. 15

**TABLEAU 1.5**  
**Population des minorités visibles selon la connaissance**  
**du français et de l'anglais, 2011<sup>183</sup>**

	Français seulement		Français et anglais		Anglais seulement		Ni français ni anglais		<b>Total</b>
	<b>n</b>	<b>%</b>	<b>n</b>	<b>%</b>	<b>n</b>	<b>%</b>	<b>n</b>	<b>%</b>	
<b>Chinois</b>	12 990	15,70 %	34 030	41,10 %	25 490	30,80 %	10 335	12,50 %	82 845
<b>Sud-Asiatique</b>	4 420	5,30 %	37 710	45,30 %	34 635	41,60 %	6 555	7,90 %	83 325
<b>Noir</b>	<b>107 520</b>	<b>44,10 %</b>	<b>109 495</b>	<b>44,90 %</b>	24 350	10,00 %	2 255	0,90 %	243 625
<b>Philippin</b>	475	1,50 %	12 245	38,90 %	18 415	58,50 %	355	1,10 %	31 490
<b>Latino-Américain</b>	<b>48 660</b>	<b>41,80 %</b>	<b>54 520</b>	<b>46,80 %</b>	5 655	4,90 %	7 540	6,50 %	116 380
<b>Asiatique du Sud-Est</b>	18 680	28,40 %	34 630	52,60 %	6 720	10,20 %	5 830	8,90 %	65 860
<b>Arabe</b>	<b>68 250</b>	<b>41,10 %</b>	<b>81 095</b>	<b>48,80 %</b>	10 360	6,20 %	6 565	3,90 %	166 260
<b>Asiatique occidental</b>	3 675	15,70 %	12 300	52,50 %	5 475	23,40 %	1 995	8,50 %	23 445
<b>Coréen</b>	790	11,90 %	2 980	44,70 %	2 435	36,50 %	455	6,80 %	6 665
<b>Japonais</b>	525	13,10 %	2 195	54,60 %	1 135	28,20 %	170	4,20 %	4 020
<b>Autres minorités visibles</b>	2 015	22,60 %	5 370	60,30 %	1 350	15,20 %	165	1,90 %	8 900
<b>Minorités visibles multiples</b>	4 056	23,30 %	9 220	52,90 %	3 200	18,40 %	950	5,50 %	17 425
<b>Total</b>	<b>272 065</b>	<b>32 %</b>	<b>395 805</b>	<b>46,6 %</b>	<b>139 210</b>	<b>16,4 %</b>	<b>43 155</b>	<b>5,1 %</b>	<b>850 235</b>

183. MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE LINCLUSION DU QUÉBEC (2015). *Recueil de statistiques sur l'immigration et la diversité au Québec*, p. 13. En ligne : [[http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/STA\\_ImmigrDiversite\\_Politique.pdf](http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/STA_ImmigrDiversite_Politique.pdf)].

TABLEAU 1.6.

**Nombre d'immigrants reçus annuellement (toutes catégories, incluant les réfugiés) selon la connaissance linguistique, 1991-2015<sup>184</sup>**

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Connais-sant le français (seul ou avec l'anglais)	19 540 37,5 %	17 442 36,1 %	14 373 <b>31,9 %</b>	8 904 31,7 %	10 121 37,2 %	11 583 38,9 %	9 883 35,7 %	10 678 40,2 %	12 515 42,9 %	14 700 45 %	17 636 47 %
Anglais seulement (sans le français)	12 069 23,2 %	11 831 24,5 %	10 470 23,3 %	6 106 21,8 %	5 910 21,7 %	6 779 22,8 %	5 871 21,2 %	4 641 17,5 %	5 557 19,0 %	5 994 18,4 %	5 982 15,9 %
Ni l'un, ni l'autre	20 475 39,3 %	19 103 39,5 %	20 120 44,7 %	13 033 46,5 %	11 191 41,1 %	11 410 38,3 %	11 930 43,1 %	11 190 42,2 %	11 142 38,1 %	11 808 36,3 %	13 919 37,1 %
Total ne connaissant pas le français	32 544	30 934	30 590	19 139	17 101	18 189	17 801	15 831	16 699	17 802	19 901
Total	52 105	48 377	44 968	28 043	27 222	29 772	27 684	26 509	29 214	32 502	37 537

184. Sources : *Rapports annuels de gestion; Caractéristiques de l'immigration au Québec. Consultation 2012-2015*; INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Immigrants selon la connaissance du français et de l'anglais, 1980-2014*. En ligne : [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/migration/internationales-interprovinciales/607.htm>]

TABLEAU 1.6 (SUITE)

**Nombre d'immigrants reçus annuellement (toutes catégories, incluant les réfugiés) selon la connaissance linguistique, 1991-2015**

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014 p
Connaissant le français (seul ou avec l'anglais)	18 477	20 116	24 476	24 838	25 795	27 272	27 323	31 712	35 150	32 821	33 913	29 802	29 469
	49,1 %	50,8 %	55,3 %	57,3 %	57,7 %	60,3 %	60,4 %	64,0 %	65,1 %	63,4 %	61,6 %	57,4 %	58,5 %
Anglais seulement (sans le français)	5 954	6 642	7 841	8 045	8 793	8 283	8 471	7 976	7 831	8 659	8 792	7 372	7 656
	15,8 %	16,8 %	17,7 %	18,5 %	19,7 %	18,3 %	18,7 %	16,1 %	14,5 %	16,7 %	15,9 %	14,2 %	15,2 %
Ni l'un, ni l'autre	13 198	12 825	11 929	10 429	10 093	9 646	9 470	9 800	11 004	10 258	12 331	14 785	13 150
	35,1 %	32,4 %	27,0 %	24,1 %	22,6 %	21,3 %	20,9 %	19,8 %	20,4 %	19,8 %	22,4 %	28,5 %	26,2 %
Total ne connaissant pas le français	19 152	19 467	19 770	18 474	18 886	17 929	17 941	17 776	18 835	18 917	21 123	22 157	20 806
Total	37 629	39 583	44 246	43 312	44 686	45 201	45 264	49 488	53 985	51 738	55 036	51 959	50 275

**TABLEAU 1.7**  
**Nombre de personnes immigrantes admises au Québec selon la langue maternelle, par période, 2004-2013<sup>185</sup>**

Langue maternelle	2004-2013	
	n	%
Français	75 362	15,5 %
Anglais	16 653	3,4 %
Autres langues, total	392 834	81 %
Arabe	106 388	21,9 %
Espagnol	59 890	12,4 %
Langues créoles	28 884	6 %
Mandarin	27 192	5,6 %
Roumain	19 526	4 %
Autres	150 954	31,1 %
Total	484 849	100 %

**TABLEAU 2.1**  
**Transferts du gouvernement fédéral en vertu de l'Accord Canada-Québec, 1991-2015<sup>186</sup>**

Année financière	Montant de la subvention (\$ courants)	Année financière	Montant de la subvention (\$ courants)
1991-1992	75 000 000	2003-2004	147 440 000
1992-1993	82 000 000	2004-2005	165 304 000
1993-1994	85 000 000	2005-2006	177 325 000
1994-1995	90 000 000	2006-2007	193 859 200
1995-1996	90 000 000	2007-2008	198 193 523
1996-1997	90 000 000	2008-2009	226 034 000
1997-1998	90 000 000	2009-2010	232 190 000
1998-1999	101 452 000	2010-2011	258 445 000
1999-2000	102 910 000	2011-2012	283 102 000
2000-2001	104 140 000	2012-2013	284 501 000
2001-2002	111 723 000	2013-2014	319 967 000
2002-2003	157 380 000	2014-2015	340 568 000

185. Données tirées du MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION (2015). *Recueil de statistiques sur l'immigration et la diversité au Québec*, p. 34. En ligne : [[http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/STA\\_ImmigrDiversite\\_Politique.pdf](http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/STA_ImmigrDiversite_Politique.pdf)]

186. Données tirées de CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA (2012). *Évaluation de la subvention accordée au Québec. Accord Canada-Québec*.

TABLEAU 3.1

**Fréquentation aux cours offerts par le ministère de l'Immigration, 1990-2015**

	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Nb d'immigrants reçus ne connaissant pas le français	32 544	30 934	30 590	19 139	17 101	18 189	17 801	15 831	16 699	17 802	19 901	19 152	19 467
Total effectif à temps complet	4 600	6 515	8 925	10 226	9 106 <sup>a</sup>	8 374	8 134	7 365	7 167	7 053	6 847	12 638	9 217
Total effectifs à temps partiel	nd	nd	17 417	14 175	15 370	14 855	14 606	7 755	7 017	8 173	7 288		9 984
COFIS cours du soir	-	-	-	-	4 461	5 235	5 814	7 379	2 589	2 893	1 899	s.o.	s.o.
COFIS prolongation	-	-	-	-	672	790	346	262			s.o.		
Carrefours d'intégration	Les carrefours d'intégration ne seront créés qu'à l'année 2000										1 955	-	-
Cours sur mesure TP	-	-	-	-	5 278	4 525	4 687 <sup>b</sup>	3 987 <sup>c</sup>	-	-	-	-	-
Cours en milieu de travail	-	-	-	-	nd	739	1 575	2 379	2 046	2 870	3 298	-	-
Commissions scolaires	-	-	-	-	4 959	3 566	2 184	2 285	-	-	-	-	-
PAFI	-	-	4 065	4 576	5 753	4 962	6 567	5 717	-	-	4 387	-	-
Coût moyen TC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 714 \$	2 696 \$	
Coût moyen TP	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	636 \$	676 \$	

a. Rapport annuel 1995-1996. p. 26. À noter que le Rapport annuel de 1994-1995 du MICC. (p. 75-78 et p. 83) notait plutôt 10 138 inscriptions à temps plein, mais prenait en compte de toutes les inscriptions, même si les inscrits ne s'étaient pas rendu à leur formation.

b. Le Rapport annuel 1996-1997 est flou. Nous décidons donc de comptabiliser les cours donnés en milieu communautaire dans la rangée « Cours sur mesure ».

c. Le Rapport annuel 1997-98 est aussi flou. Nous décidons donc de comptabiliser les cours donnés en milieu communautaire dans la rangée « Cours sur mesure ».

d. Inclus dans les cours sur mesure.

TABLEAU 3.1 (SUITE)

**Fréquentation aux cours offerts par le ministère de l'Immigration, 1990-2015**

	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Nb d'immigrants reçus ne connaissant pas le français	19 770	18 474	18 886	17 929	17 941	17 776	18 835	18 917	21 123	22 157	20 806	-
Total effectifs à temps complet	10 330	9 873	9 714	9 748	9 582	10 330	12 261	13 230	12 602	12 772	11 512	10 759
Formule sur mesure à temps complet	s.o.	806	906	1 315	906	s.o.	3 731	2 144	2 472	-	375	-
Formule sur mesure à temps partiel	s.o.	s.o.	1 700	2 275	2 923	s.o.				-	-	3 998
Total effectifs à temps partiel	9 691	9 532	10 148	10 398	11 336	12 770	13 205	13 073	13 950	14 123	15 331	15 150
Cours en ligne	Formule disponible uniquement à partir de 2008					2012	4 146	4 563	5 054	5 537	4 297	4 297
Nb de classes à temps complet	218	173	-	205	220	-	300	264	273	-	-	-
Coût moyen par étudiant temps complet	2 798 \$	2 697 \$	2 696 \$	2 866 \$	3 119 \$	-	-	-	-	-	-	-
Coût moyen par étudiant temps partiel	741 \$	673 \$	655 \$	642 \$	750 \$	-	-	-	-	-	-	-

Note : à partir de 2006, l'expression «cours spécialisé» remplace «formule sur mesure».

Ce tableau a été réalisé à partir des sources suivantes : Rapport annuel du MICC 1992-1993 p. 30 pour la fréquentation 1992-1993; Rapport annuel du MICC 1993-1994 p. 78 pour fréquentation 1993-1994; Rapport annuel du MICC 1995-1996 p. 26 pour fréquentation 1995-1996; Rapport annuel du MICC 1996-1997. p. 43 pour fréquentation 1996-1997; Rapport annuel du MICC 1997-1998 p. 52 pour fréquentation 1997-1998; Rapport annuel du MICC 1998-1999 p. 48-49 pour fréquentation 1998-1999; Rapport annuel du MICC 1999-2000 p. 21 pour fréquentation 1999-2000; Rapport annuel du MICC 2000-2001 p. 28 pour fréquentation 2000-2001; Rapport annuel du MICC 2003-2004 p. 66 pour fréquentation 2003-2004. Pour les autres années, les données ont été obtenues grâce à la loi d'accès à l'information.

TABLEAU 3.1. A

**Nombre total d'étudiants à TC, TP et en FEL au MICC<sup>187</sup>**

2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14
17 778	18 039	18 123	18 257	22 637	27 022	27 965	28 365	29 235	27 797

187. Certains chiffres sont contradictoires avec ceux transcrits dans le Tableau 3.1. La raison de ces différences est qu'avant que le ministère ne donne un numéro d'identification personnel aux immigrants fréquentant les formations de francisation, ceux-ci étaient comptés plusieurs fois s'ils fréquentaient plus d'un cours. Source : MICC. *Rapport annuel 2008-2009*, p. 36; MICC. *Rapport annuel 2009-2010*, p. 11; MICC. *Rapport annuel 2010-2011*, p. 38; MICC. *Rapport annuel 2011-2012*, p. 17; MICC. *Rapport annuel MICC 2012-2013*, p. 40; MICC. *Rapport annuel 2013-2014*, p. 10.

**TABLEAU 3.2**  
**Nombre de groupes et d'élèves par classe de français**  
**du ministère de l'Immigration, 2003-2015<sup>188</sup>**

ANNÉE FINANCIÈRE	TEMPS COMPLET		TEMPS PARTIEL	
	NOMBRE DE GROUPES	NOMBRE DE PLACES OCCUPÉES/ GROUPE	NOMBRE DE GROUPES	NOMBRE DE PLACES OCCUPÉES/ GROUPE
2003-2004	1314	15,7	835	12,1
2004-2005	846	14,7	788	12,4
2005-2006	840	14,7	858	12,1
2006-2007	881	14,2	864	12,6
2007-2008	858	13,7	925	13,1
2008-2009	1009	14,3	1046	13,5
2009-2010	1183	14,8	1071	14,1
2010-2011	1136	14,4	1078	14,3
2011-2012	1152	14,7	1141	14,1
2012-2013	1110	14,9	1235	12,9
2013-2014	1030	14,1	1419	12,9
2014-2015	952	13,9	1412	13,1

<sup>188</sup>. Données extraites de fichiers thématiques de la francisation. Tableau obtenu en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. MICC. N.B. Compilations des groupes débutant au cours de chaque année financière, en excluant les groupes reportés de l'année précédente, afin d'éviter les doublons de groupes chevauchant deux années financières.

TABLEAU 3.3

**Effectifs aux cours spécialisés avancés du MICC à temps partiel (TP) et temps complet (TC), 2007-2014<sup>189</sup>**

		2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
<b>À temps partiel (TP)</b>	Français écrit	1 437	1 346	689	1 035	1 458	–	–
	Communication orale	435	402	422	392	539	–	–
	Affaires, finances et administration	1	17	32	–	19	–	–
	Santé et Services sociaux	175	217	260	367	362	–	–
	Ingénierie, science et industrie	0	10	91	119	151	–	–
<b>Total étudiants distincts à TP</b>		1 990	1 912	1 494	1 862	2 472	2 842	3 676
<b>À temps complet (TC)</b>	Français écrit	s.o.	920	2 298	313	Les cours spécialisés à TC ont été abolis et transférés au TP		
	Communication orale	s.o.	66	196	40			
<b>Total étudiants distincts à TC</b>		s.o.	960	2 477	353			
<b>Total étudiants distincts à TP et TC</b>		s.o.	2 835	3 731	2 144	2 472	2 842	3 676

Note : À partir de 2011-2012, le cours « Affaires, finances et administration » s'appelle dorénavant « Administration, droit et affaires »; le cours « Santé et Services sociaux » s'appelle « Santé » et le cours « Ingénierie, science et industrie » s'appelle « Génie et Sciences appliquées ».

189. MICC. *Rapport annuel 2008-2009*, p. 39; MICC. *Rapport annuel 2009-2010*, p. 41; MICC. *Rapport annuel 2010-2011*, p. 41; MICC. *Rapport annuel 2011-2012*, p. 41; MICC. *Rapport annuel 2013-2014*, p. 30.

TABLEAU 3,4

**Nombre et pourcentage d'immigrants de 16 ans et plus déclarant ne pas connaître le français et ne s'inscrivant pas au processus de francisation par continent et région de naissance, 2006-2010<sup>190</sup>**

		2006	2007	2008	2009	2010
Afrique	Afrique occidentale	119 72,10 %	117 71,80 %	125 69,40 %	90 60,00 %	94 69,60 %
	Afrique orientale	112 63,30%	128 66,30%	96 54,50%	78 55,30%	88 55,30%
	Afrique du Nord	213 68,10 %	227 65,80 %	300 71,90 %	253 63,30 %	334 66,00 %
	Afrique centrale et méridionale	45 62,50 %	86 81,90 %	88 73,30 %	63 58,30 %	72 55,00 %
Amérique	A. du Nord	280 <b>81,90 %</b>	266 <b>85,50 %</b>	304 <b>77,00 %</b>	273 <b>78,90 %</b>	167 <b>73,60 %</b>
	A. centrale	129 43,30 %	139 42,00 %	183 49,10 %	144 45,00 %	211 54,80 %
	A. du Sud	399 24,80 %	315 21,20 %	306 22,90 %	286 26,20 %	260 29,60 %
	Antilles	330 59,60 %	414 63,70 %	356 57,20 %	333 53,90 %	442 63,40 %
Asie	Moyen-Orient	551 67,70 %	516 73,30 %	428 59,40 %	359 47,40 %	353 46,60 %
	A. occidentale et centrale	520 47,50 %	732 58,70 %	491 50,60 %	497 56,50 %	358 39,80 %
	A. orientale	961 53,90 %	887 54,10 %	881 48,60 %	922 53,30 %	1 314 54,80 %
	A. méridionale	1 959 73,10 %	1 386 72,20 %	1 003 67,40 %	1 014 61,30 %	893 51,60 %
Europe	A. du Sud-Est	730 56,90 %	633 57,20 %	983 57,60 %	1 044 61,00 %	865 63,90 %
	E. orientale	339 49,00 %	320 51,30 %	304 53,50 %	314 51,80 %	269 47,80 %
	E. méridionale	97 60,60 %	100 60,60 %	88 60,30 %	90 58,80 %	86 69,90 %
	E. occidentale et septentrionale	223 <b>84,80 %</b>	245 <b>87,20 %</b>	295 <b>86,80 %</b>	196 <b>79,40 %</b>	179 <b>77,20 %</b>
Autres		25 69,40 %	23 67,60 %	26 78,80 %	25 73,50 %	15 65,20 %
Total		7 012 57,00 %	6 534 57,80 %	6 257 54,80 %	5 981 54,60 %	6 000 53,60 %

190. Source : MICC, *Cahier d'étude des crédits 2011-2012*, R.P.40.

TABLEAU 3.5

**Services d’alphabétisation et de francisation offerts par le  
Ministère de l’Éducation aux immigrants adultes, 2006-2015**

		2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Effectifs alphabétisation (N)	Ensemble des immigrants récents	7 974	8 188	6 494	5 913	7 157	10 086	10 879	10 982	—
	Demandeurs d’asile	80	88	219	138	137	17	31	22	—
Effectifs francisation (N)	Ensemble des immigrants récents	12 420	13 918	15 164	16 771	17 325	16 575	15 356	13 338	—
	Demandeurs d’asile	2 484	3 004	5 891	6 169	4 632	2 456	1 636	928	—
Dépenses en alphabétisation (\$)	En comptant les demandeurs d’asile	12 036 720	11 969 309	12 999 116	11 094 776	10 642 044	12 426 483	17 052 808	19 828 764	21 681 793
	Pour les demandeurs d’asile	120 368	129 149	60 328	374 154	248 368	nd	28 743	56 503	43 435
Dépenses en francisation (\$)	Tous les immigrants récents	18 408 039	23 719 403	26 381 706	27 125 088	33 776 708	38 090 766	34 635 572	35 339 697	34 061 214
	Pour les demandeurs d’asile	3 681 607	4 818 647	5 276 341	10 537 714	12 424 334	nd	5 132 225	3 765 026	2 369 831

**TABLEAU 3.6**  
**Services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du  
français offerts aux immigrants jeunes, 2006-2015**

		2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Effectifs SASAF (N)	Tous les immigrants récents	12 863	13 472	14 134	14 225	13 954	12 309	12 071	12 049	-
	Demandeurs d'asile	2 573	2 276	2 078	3 303	2 157	1 006	1 185	585	-
Dépenses SASAF (\$)	En comptant les demandeurs d'asile	20 938 395	22 467 354	23 792 500	24 280 995	24 634 765	27 574 161	30 650 084	32 626 564	29 710 017
	Pour les demandeurs d'asile	4 187 679	3 796 983	4 020 932	3 569 306	5 815 224	ND	2 513 307	3 202 923	1 442 473

Les **tableau 3.4** et **tableau 3.5** ont été réalisés à partir des sources suivantes : Rapports sur l'utilisation des crédits transférés, pour chacune des années depuis 2008-2009, obtenus en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*; Rapport sur l'utilisation des crédits transférés. 2009. Annexe III; Rapport sur l'utilisation des crédits transférés pour l'année financière 2009-2010. Ministère de l'Éducation, Loisir et Sport. p. 5 et 10 et 11; Rapport sur l'utilisation des crédits transférés pour l'année financière 2013-2014. p. 9-13-16

TABLEAU 3.7

**Ressources humaines en ÉTC en poste au ministère  
responsable de l'immigration au 31 mars, 2003-2014<sup>191</sup>**

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Immigration</b>	s.o.	s.o.	226	233	nd	216,7	216,7	219,5	218,3	217,4	302,2	311,0
<b>Francisation</b>	s.o.	s.o.	271	298	nd	329,7	364,1	406,2	382,6	382,2	381,7	384,1
<b>Intégration, Régionalisa- tion, Rela- tions inter- culturelles</b>	s.o.	s.o.	283	259	nd	271,4	277,1	281,3	274,1	269,0	187,3	164,2
<b>Emploi et qualité du français</b>	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	nou- veau 10,2	
<b>Direction, Information, Services de soutien centralisés</b>	s.o.	s.o.	255	222	nd	222,5	219,3	223,6	217,8	226,8	217,6	221,2
<b>TOTAL Pro- gramme 2<sup>a</sup></b>	1002	1068 <sup>b</sup>										
<b>TOTAL ÉTC</b>		1116	1035	1012	nd <sup>c</sup>	1040,3	1077,1	1130,6	1092,7	1095,4	1088,8	1090,7

a. Le programme 2 du MRCI : « Immigration, Intégration et Régionalisation, Direction et services administratifs » regroupe les ressources visant à assurer le recrutement, la sélection, l'accueil et l'intégration économique, linguistique et sociale des immigrants. Il comprend également toutes les directions et les services à la gestion.

b. Le chiffre de 1068 provient du Rapport annuel de gestion du MICC 2003-2004; le chiffre de 1116 provient plutôt du Rapport annuel de gestion du MICC 2004-2005.

c. Pour 2007, le Rapport annuel de gestion du MICC donne seulement les effectifs en nombre réel et pas en ETC. Un article du Devoir (2007-10-23) rapporte le calcul fait par Martin Lemay, porte-parole du PQ en matière d'immigration, indiquant que 114 postes ETC auraient été supprimés en 2007 au MICC.

191. Source : *Rapports annuels de gestion*.

TABLEAU 3.8

**Pourcentage des étudiants ayant bénéficié d'une formation à temps complet dans les délais prévus à la Déclaration de services (65 jours), 2003-2014<sup>192</sup>**

	Taux de réponse dans le délai	Nb moyen de jours ouvrables de délai
<b>2003-2004</b>	81,40 %	55
<b>2004-2005</b>	67,80 %	66
<b>2005-2006</b>	69,90 %	69,9
<b>2006-2007</b>	72,30 %	49
<b>2007-2008</b>	82,10 %	42
<b>2008-2009</b>	87,40 %	37
<b>2009-2010</b>	83,70 %	39
<b>2010-2011</b>	86,40 %	38
<b>2011-2012</b>	88 %	37
<b>2012-2013</b>	88,40 %	37
<b>2013-2014</b>	89,40 %	36

192. Sources : MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES. *Rapports annuels de gestion 2003-2004 à 2013-2014*.

TABLEAU 4.1

**Dépenses d'autres ministères aux fins de l'intégration et de la francisation des immigrants, faites à même les sommes reçues du fédéral, 2008-2015<sup>193</sup>**

(En milliers \$)	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
<b>Éducation, Loisirs et Sports</b>	74 644,0	74 123,0	80 407,0	91 606,8	98 548,3	104 687,8	
<b>Emploi et Solidarité sociale</b>	82 840,5	84 930,9	85 364,0	81 601,1	76 480,1	78 256,2	85 675,6 <sup>a</sup>
<b>Santé et Services sociaux</b>	13 966,2	11 210,5	9 229,1	10 744,3	12 278,5	10 858,6	
<b>Enseignement supérieur, Recherche et Science</b>	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	4 370,4	
<b>TOTAL</b>	171 450,7	170 264,4	175 000,1	183 952,2	187 306,9	198 173,0	

a. Source : Direction de la statistique et de l'information de gestion (DSIG), Reddition de compte transmise par le MTESS au MIDI. Obtenu par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

193. Source : MICC. *Rapports annuels de gestion 2010-2011 pour les 3 premières années et 2013-2014 pour les 3 dernières*. Il s'agit des transferts réels. Ceux-ci sont généralement plus élevés que les provisions consenties au départ par le Conseil du trésor. Ils sont aussi plus élevés que ce qui est stipulé dans les ententes annuelles. Ainsi, pour 2009-2010, il était prévu au MESS un transfert de 75 M\$ et il fut de 84 930 900 \$.

TABLEAU 4.2

**Transferts des ressources financières du MCRI-MICC-MIDI à ses partenaires externes, 2002-2014<sup>194</sup>**

(en milliers de dollars)	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
<b>Entreprises</b>	0	0	0	0	5	5	0	11	0	1	0	1
<b>Santé et Services sociaux</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Éducation</b>	43	50	25	40	56	117	138	184	125	3	12	0
<b>Municipalités</b>	401	1 054	731	1 344	2 088	2 428	3 327	4 411	5 840	4 211	2 500	4 454
<b>OBNL</b>	8 718	6 588	10 232	10 003	14 177	13 521	16 336	16 198	20 047	19 214	17 827	17 652
<b>% OBNL/Transf. ext.</b>	37.82	27.97	45.16	43.00	50.11	47.79	46.63	41.70	45.87	44.89	46.86	45.52
<b>Personnes</b>	13 889	15 861	11 668	11 873	11 966	12 216	15 231	18 036	17 688	19 373	17 704	16 670
<b>Organismes et entreprises du gouvernement</b>	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total des dépenses de transferts externes</b>	23 053,0	23 554,0	22 656,0	23 260,0	28 292,0	28 287,0	35 032,0	38 840,0	43 700,0	42 800,0	38 042,0	38 777,0
<b>Total des dépenses réelles</b>	125 662,0	123 764,8	118 874,5	115 826,9	124 296,5	131 160,6	157 271,3	166 385,6	174 514,0	168 655,9	159 757,9	166 867,4
<b>% Transferts/Dépenses</b>	18,34	19,03	19,05	20,08	22,76	21,57	22,27	23,34	25,04	25,38	23,81	23,24

Sources : *Comptes publics* pour les années 2002-2003 à 2013-2014

194. Source : *Comptes publics*.

**TABLEAU 4.3**  
**Dépenses par personne, 2003-2014<sup>195</sup>**

(en milliers \$)	02-03 2003 <sup>a</sup>	03-04 2004	04-05 2005	05-06 2006	06-07 2007	07-08 2008	08-09 2009	09-10 2010	10-11 2011	11-12 2012	12-13 2013	13-14 2014
<b>Nombre d'immigrants</b>	37 629	39 583	44 246	43 312	44 686	45 201	45 264	49 488	53 985	51 738	55 036	51 959
<b>Transferts fédéraux</b>	135 734	164 830	156 430	172 622	199 570	202 364	218 538	232 190	258 445	283 102	284 501	319 967
<b>Par personne Fédéral</b>		4164	3535	3986	4466	4477	4828	4692	4787	5472	5169	6158
<b>MRCI, MICC, MIDI</b>	125 662,0	123 764,8	118 874,5	115 826,9	124 296,5	131 160,6	157 271,3	166 385,6	174 514,0	168 655,9	159 757,9	166 867,4
<b>Autres ministères</b>	nd	nd	nd	nd	nd	nd	171 450,7	170 264,4	175 000,1	183 952,2	187 306,9	198 173,0
<b>Total Québec</b>	nd	nd	nd	nd	nd	nd	328 722,0	336 650 <sup>b</sup>	349 514,1	352 608,1 <sup>c</sup>	347 064,8	365 040,4
<b>Par personne Québec</b>							7762	6803	6474	6815	6306	7026

a. Aux fins du calcul, le nombre d'immigrants de l'année 2003 a été imputé au budget 2003-2004. Évidemment, les sommes obtenues par personne («per capita») ne seront pas tout à fait exactes puisque le budget 2002-2003 concernait une partie de ces immigrants, et que le budget 2003-2004 concerne des immigrants qui sont entrés en 2004. De plus, nos résultats n'auraient pas été tout à fait les mêmes si nous avions imputé tous les immigrants de l'année au budget de l'année précédente, dans cet exemple au budget 2002-2003.

b. Dans le Cahier explicatif des crédits 2010-2011 du MICC (p. RG14), on lit qu'en 2009-2010, le gouvernement du Québec a consacré «quelque 295 millions de dollars aux fonctions d'accueil, de francisation et d'intégration des immigrants». C'est pour ces fonctions que paye Ottawa. Or, si l'on compte toutes les dépenses réelles, on arrive plutôt au chiffre de 336 650 000 \$.

c. De même, le 29 mars 2012, la ministre Weill a affirmé : «le montant prévu des transferts fédéraux pour 2012-2013 atteint 283 M\$, alors que notre budget global consacré à la francisation et à l'intégration des nouveaux arrivants est de 299 M\$.» Nos chiffres sont supérieurs. La différence entre les deux montants s'explique peut-être par le fait que Québec dépense aussi dans des postes non financés par l'Accord.

195. Par personne («per capita») Fédéral est le ratio des transferts fédéraux sur le nombre d'immigrants. Par personne («per capita») Québec est le ratio des dépenses du gouvernement du Québec sur le nombre d'immigrants. Nous n'avons pu effectuer les calculs qu'à partir de 2008-2009, quand le gouvernement a amélioré la transparence quant à l'utilisation des fonds, grâce à la signature des ententes avec les autres ministères.

## TABLEAU 4.4

### Emploi Québec. Déboursés pour favoriser l'intégration et la francisation des nouveaux arrivants, 2008-2015

Mesures et services (en milliers \$)	2008-2009 <sup>a</sup>	2009-2010 <sup>b</sup>	2010-2011	2011-2012	2012-2013 <sup>c</sup>	2013-2014	2014-2015
Activités d'aide à l'emploi	2,3	0,7	1,9	2,6	2,2	1,4	0,3
Contrat intégration au travail	143,0	188,4	331,9	208,4	148,3	177,1	242,5
Mesures de formation (autres)	39 638,1	41 211,2	38 726,2	33 195,7	26 556,8	30 128,0	34 917,7
<b>Mesures de formation (francisation)</b>	<b>9 205,5</b>	<b>8 543,8</b>	<b>8 891,8</b>	<b>8 006,8</b>	<b>6 331,3</b>	<b>7 032,6</b>	<b>6 653,6</b>
	(11,11 %)	(10,06 %)	(10,42 %)	(9,90 %)	(8,28 %)	(8,99 %)	(7,77 %)
Projet de préparation à l'emploi	18 850,5	18 060,3	21 113,4	23 706,6	18 642,6	20 402,2	23 799,0
Services d'aide à l'emploi	415,0	685,6	647,3	643,3	463,5	1 377,4	997,9
Soutien au travail autonome	1 331,5	1 598,7	1 394,8	1 491,5	1 528,6	1 337,6	1 276,8
Subventions entreprises adaptées	321,9	956,2	441,8	853,6	1 481,5	595,5	795,6
Subventions salariales	5 588,3	5 981,7	6 245,8	5 994,8	4 611,2	5 311,8	5 631,6
Suppléments de retour au travail	513,5	379,1	467,9	549,1	585,6	521,5	209,0
Autres déboursés <sup>d</sup>	552,1	654,1	467,0	314,5	411,8	338,1	204,5
Programme d'aide à l'adaptation (PAA)	6 278,7	6 671,2	6 634,3	5 893,1	5 449,9	4 567,7	6 338,4
PRIIME non remboursé par IQ	–	–	–	–	6 416,4	2 594,0	2 502,1
Programme d'aide et d'accompagnement social	–	–	–	–	1 043,4	1 036,0	814,9
Alternative jeunesse	–	–	–	–	2 807,0	2 835,3	1 291,9
<b>Total</b>	<b>82 840,5</b>	<b>84 930,9</b>	<b>85 364,0</b>	<b>80 859,9</b>	<b>76 480,1</b>	<b>78 256,2</b>	<b>85 675,6</b>

Ce tableau a été construit à l'aide de données obtenues grâce à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Il s'agit de la reddition de comptes que le MTESS transmet annuellement au MIDI.

2008-2009 : Direction de la planification, des stratégies et de l'information de gestion, 23 avril 2009.

2009-2010 : Idem, 19 avril 2010.

2010-2011 : préparé par la Direction du budget et des services administratifs. Direction de la planification, des stratégies et de l'information de gestion, 11 avril 2011.

2011-2012 : préparé par la Direction générale adjointe des services corporatifs. Direction de la planification, des stratégies et de l'information de gestion, 10 avril 2012. 2012-2013 : préparé par la Direction générale adjointe des services corporatifs. Direction de la statistique et de l'information de gestion, 4 septembre 2013. (Les données sont certainement celles d'une date antérieure, mais ce n'est pas indiqué).

2013-2014 : préparé par la Direction du budget d'Emploi-Québec. Direction de la statistique et de l'information de gestion, 11 avril 2014.

2014-2015 : Idem, 6 juillet 2015 [mais les données sont celles du 17 avril 2015]

a. Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile (PRAIDA), volet A : services sociaux aux demandeurs d'asile, accueil, évaluation, prise en charge.

b. Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile (PRAIDA), volet B : services de santé préventifs et de première ligne aux demandeurs d'asile.

c. Aide financière aux demandeurs d'asile pour hébergement, vêtements, transport, nourriture, etc. Le budget sert à fournir au moins une nuitée d'hébergement et même davantage ainsi qu'à donner chaque mois un soutien au budget familial.

d. À partir de 2010-2011, le Fonds d'aide comprend les sommes dévolues au Module du Nord québécois. Le montant est de 171 660 \$ pour 2010-2011 ; de 2 058 921 \$ en 2011-2012. Ensuite, les données changent et l'information est donnée ainsi : 1 856 007 \$ au 31 mars 2012 ; 2 040 344 \$ au 31 mars 2013 ; 2 152 341 \$ au 31 mars 2014 ; 2 169 572 \$ au 31 mars 2015. « Le Module du Nord québécois répond à un mandat régional pour les communautés du Nunavik en fournissant des services de liaison entre les établissements de santé du Réseau université intégré de santé (RUIS) McGill de Montréal et du Nunavik. Le MNQ assure l'hébergement, le transport des usagers et les services d'infirmières et d'interprètes afin de planifier le séjour des Inuits en consultation ou en traitement à Montréal. » Voir : <http://www.inuulitsivik.ca/soins-et-services/module-du-nord-quebecois>.

e. Ces organismes œuvrent dans le domaine de la santé et des services sociaux auprès des communautés culturelles et sont reconnus au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. Les organismes poursuivant des activités relevant prioritairement d'un autre ministère sont exclus du PSOC. À noter que l'Agence finance la mission globale de chaque organisme et non des activités spécifiques. Par conséquent, on ne peut connaître la répartition de la subvention en fonction du type de services offerts par chacun des organismes. L'Agence obtient ses fonds en vertu d'une entente avec le MSSS, qui lui-même reçoit ses fonds du MICC-MIDI.

Observation : c'est un fait que tous les organismes cités sont situés dans le territoire de l'Agence. Est-ce que cela signifie que les organismes en région : 1) ne reçoivent pas de subvention ; 2) leur subvention n'est pas incluse dans les données reçues ; 3) elle est incluse dans le fonds d'aide ou le programme PRAIDA ? Nous ne pouvons pas répondre à cette question, car nous ne disposons pas des détails.

TABLEAU 4.5

**Revenus du MSSS en provenance du MICC-MIDI, 2008-2015**

L'entente MICC-MIDI avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

(Les notes insérées dans le tableau sont recopiées telles quelles de la source)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
<b>Programme PRAIDA volet A : Services sociaux<sup>a</sup></b>	1 703 602	1 745 170	1 824 899	1 810 149	1 843 283	1 852 157	1 850 867
<b>Programme PRAIDA Volet B : santé<sup>b</sup></b>	546 470	559 804	438 008	499 753	521 781	536 704	584 484
<b>Fonds d'aide<sup>c,d</sup></b>	10 622 169	7 605 499	5 900 109	6 371 468	6 224 908	5 382 409	4 350 331
<b>Organismes communautaires subventionnés<sup>e</sup></b>	1 058 258	1 132 365	1 155 012	1 197 191	1 193 793	1 212 894	1 223 810
<b>TOTAL</b>	13 939 499	11 042 838	9 318 028	9 878 561	9 783 765	8 984 164	8 009 492

Note fournie par le MSSS : «Le CSSS de la Montagne assure pour l'ensemble du Québec la gestion du Programme provincial d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile (PRAIDA). Le système d'information I-CLSC est le système officiel d'information reconnu par le MSSS pour les données statistiques dans le cadre des activités de la mission CLSC. La reddition de comptes du MSSS au MICC distinguera donc des données statistiques officielles, issues du système d'information I-CLSC et des données statistiques issues d'un système maison du CSSS de la Montagne et validées par l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal.»

Ce tableau a été construit à l'aide de données obtenues grâce à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Il s'agit de la reddition de comptes que le MSSS transmet annuellement au MIDI.

a. Les déboursés pour les nouveaux arrivants comprennent : le soutien financier versé aux participants et aux intervenants externes pendant l'année de la participation, ainsi que le soutien financier versé pour les 12 premiers mois à la clientèle admissible au PAA. La mesure PRIIME est exclue. (L'année se termine le 31 mars. Les données sont donc «non finales» ou «estimées» pour toutes les années du tableau.)

b. Idem que la note 1 avec la précision suivante : «Le total est ajusté pour tenir compte du financement reçu du Fédéral dans le cadre du Pacte pour l'emploi et du Pacte pour l'emploi Plus.» Cette note s'applique aussi pour les années 2010-2011 et 2011-2012.

c. Le total comprend les déboursés au 31 mars 2013 aux mesures et services pour les personnes immigrantes nouvellement arrivées, le soutien financier versé aux participants et aux intervenants externes pendant la participation et le soutien financier versé pour les 12 premiers mois à la clientèle admissible au PAA. Le montant remboursé par Investissement Québec pour la mesure PRIIME est déduit du montant total des investissements au Fonds de développement du marché du travail (FDMT). Cette note s'applique aussi aux années 2013-2014 et 2014-2015.

d. Comprend l'aide d'appoint, pour toutes les années du tableau. L'aide d'appoint peut être accordée pour des activités qui ne peuvent s'inscrire dans une mesure active d'Emploi-Québec, mais sont jugées essentielles pour permettre à l'individu de progresser dans sa démarche d'intégration en emploi.

**FIGURE 1**  
**Schéma du réseau de la francisation**

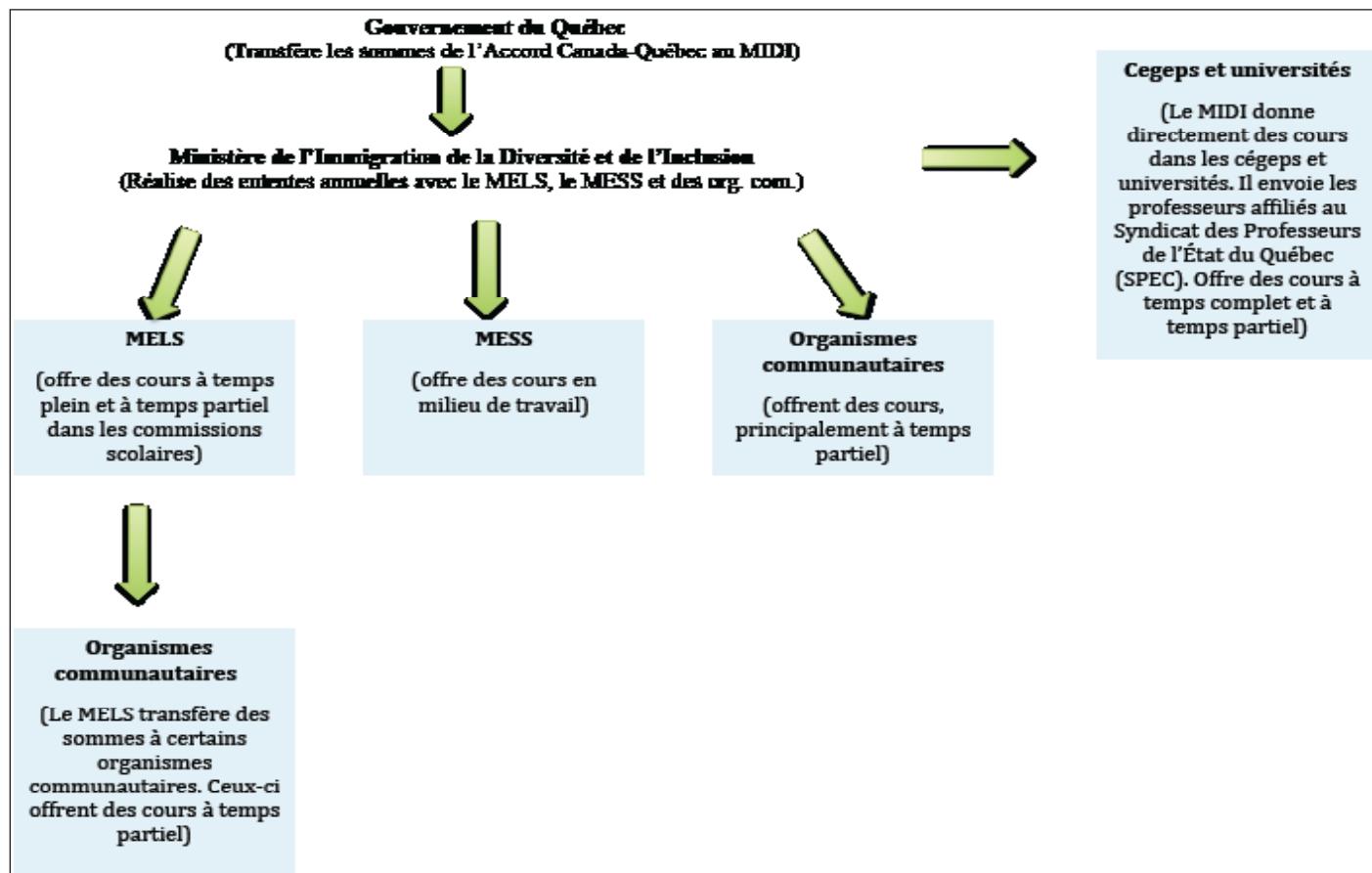


FIGURE 2

Part des travailleurs parlant français en milieu de travail 50 % du temps et plus pour l'ensemble du Québec et la RMR de Montréal, 1971-2010

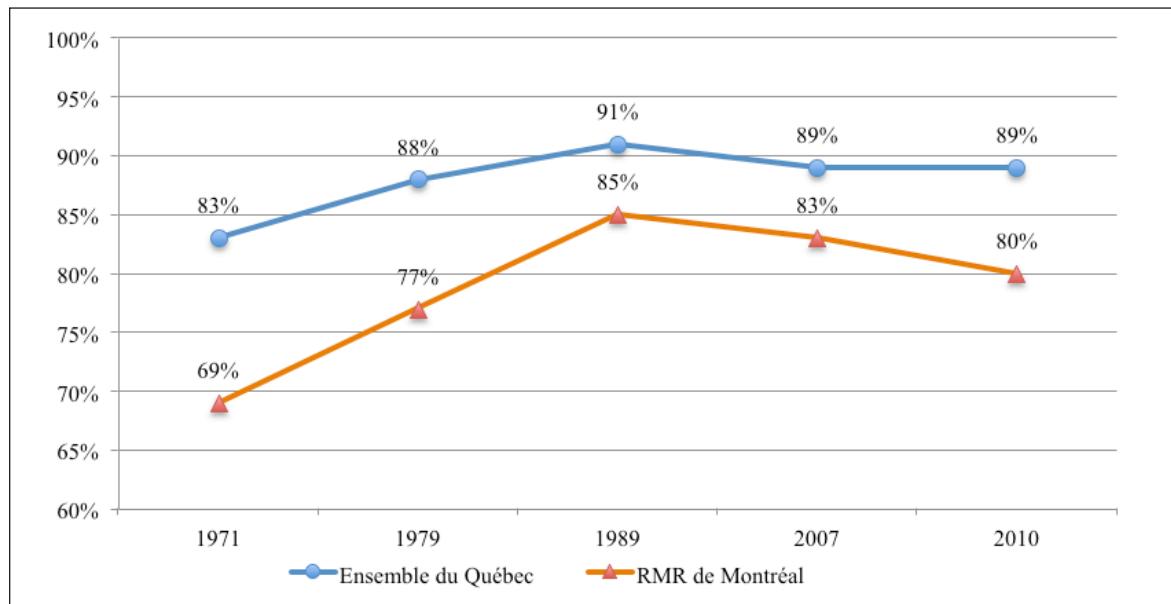


FIGURE 3

Pourcentage d'allophones selon la langue utilisée en général (indice) par origine et par période d'arrivée, RMR de Montréal, 2006

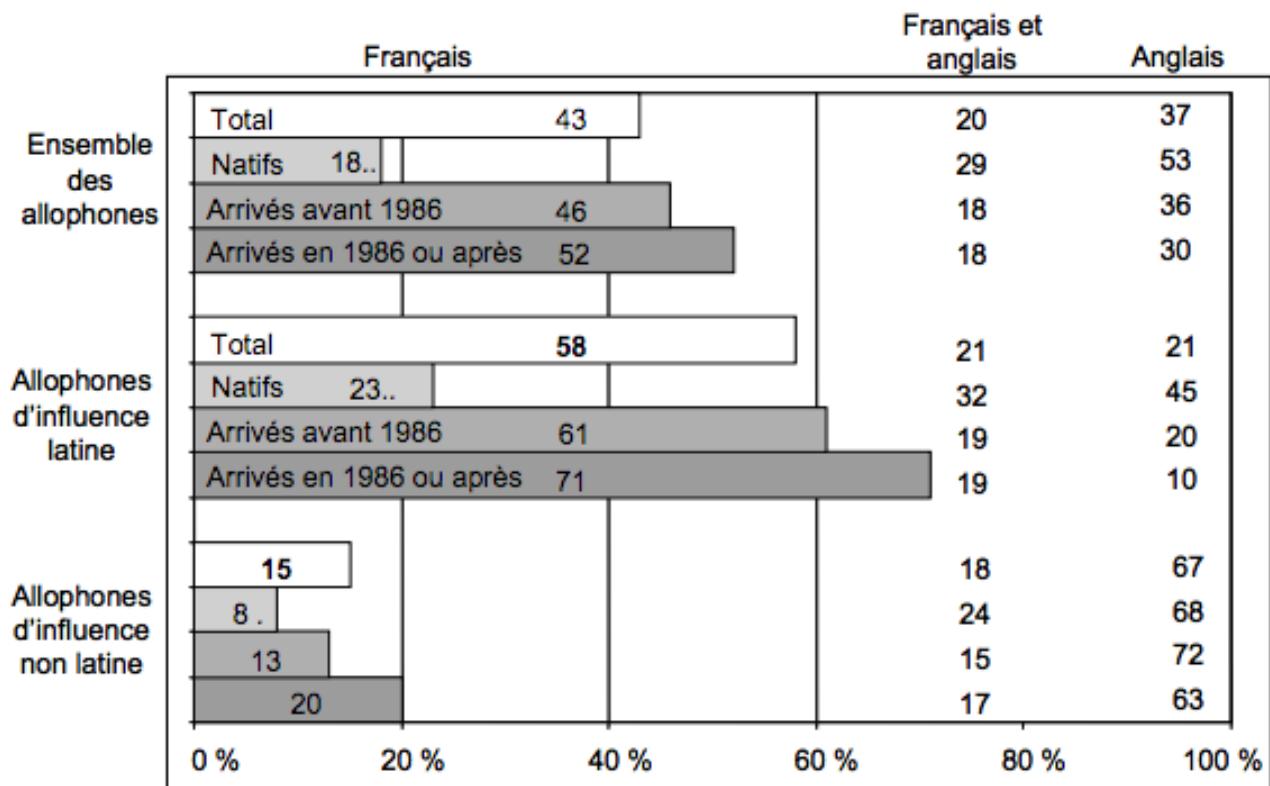
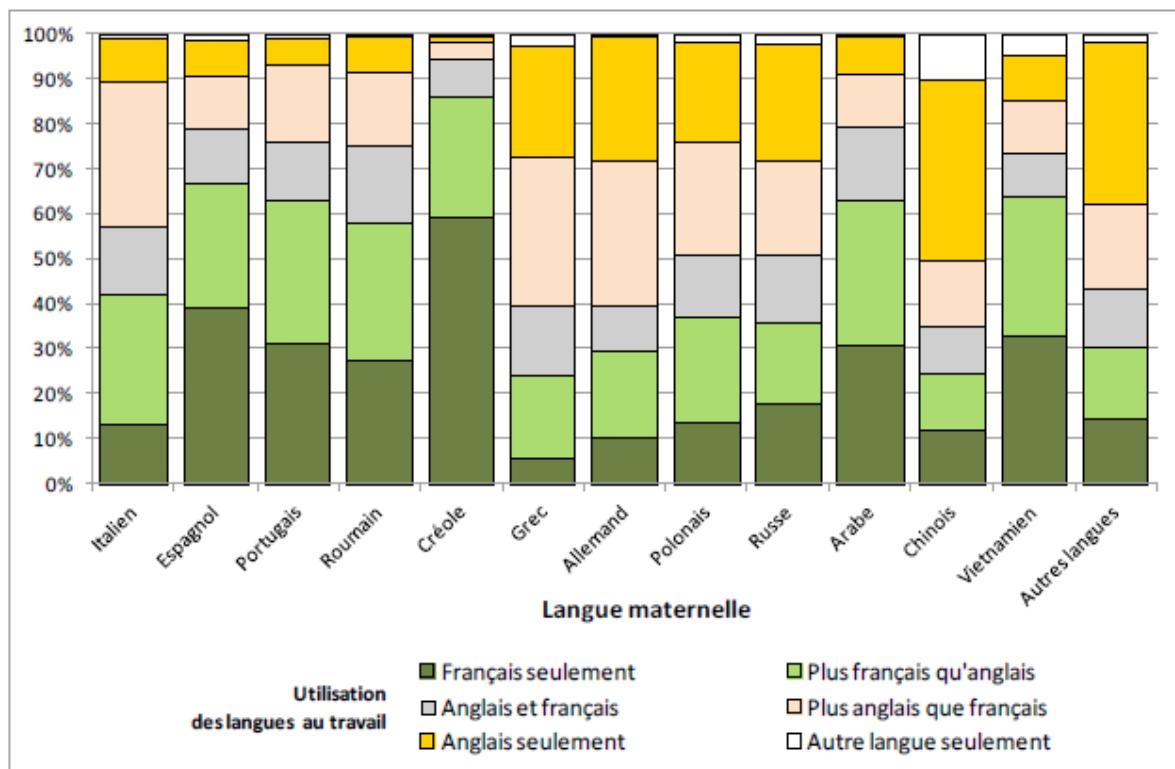


Figure tirée de BÉLAND, Paul (2008). *Langue et immigration, langue du travail : Éléments d'analyse*, Office québécois de la langue française, p. 30.

FIGURE 4

**Fréquence d'utilisation des langues au travail selon les principaux groupes de langue maternelle tierce, RMR de Montréal, 2006.**



Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 2006.

Figure tirée de HOULE, René Jean-Pierre CORBEIL et Mathieu CHARRON (2012). *Les langues de travail au Québec en 2006*, Office québécois de la langue française, p. 55.

FIGURE 5

## Pratiques linguistiques en public des allophones francotropes

**Pourcentage de la population allophone francotope (Im) du Québec  
selon la langue parlée le plus souvent lors de diverses activités  
Population âgée de 18 ans ou plus, native ou immigrée avant 2007**

	Français	Français et anglais	Anglais	n
Question générale (langue parlée le plus souvent)	76,9 %	13,2 %	9,8 %	1 745
Travail (langue normale et habituelle)	69,6 % *	15,7 %	14,8 % *	1 158
<i>Activité (langue parlée le plus souvent)</i>				
Centre commercial	83,1 % *	8,3 % *	8,6 %	1 764
Petit commerce	82,8 % *	8,0 % *	9,2 %	1 702
Banque	84,2 % *	5,0 % *	10,8 %	1 776
Association professionnelle	89,3 % *	3,5 % *	7,2 %	384
Association non professionnelle	77,1 %	12,1 %	10,9 %	144
Administration garderie	88,4 % *	4,0 % *	7,6 %	368
Administration primaire	94,3 % *	1,2 % *	4,6 % *	449
Administration secondaire	87,7 % *	2,2 % *	10,1 %	287
Fréquentation scolaire	80,8 %	2,2 % *	17,1 % *	669
CLSC	92,9 % *	2,6 % *	4,5 % *	1 697
Hôpital	80,9 %	6,3 % *	12,9 %	1 746
Médecin en clinique privée	82,2 % *	4,0 % *	13,8 % *	1 669
Communication gouvernementale				
-communication verbale	87,2 % *	3,7 % *	9,1 %	1 771
-formulaire	87,3 % *	0,0 % *	12,7 %	1 764

Les \* indiquent une différence significative avec la question générale

Source : Enquête Conscience linguistique et usage du français (CLUF), 2010

Figure tirée de PAGÉ, Michel, Alain CARPENTIER & Charles-Étienne OLIVIER (2014). *L'usage du français et de l'anglais par les Québécois dans les interactions publiques, Portrait de 2010*, Conseil supérieur de la langue française, p. 15.

FIGURE 6

## Pratiques linguistiques en public des allophones non francotropes

**Pourcentage de la population allophone non francotope (Im) du Québec  
selon la langue parlée le plus souvent lors de diverses activités  
Population âgée de 18 ans ou plus, native ou immigrée avant 2007**

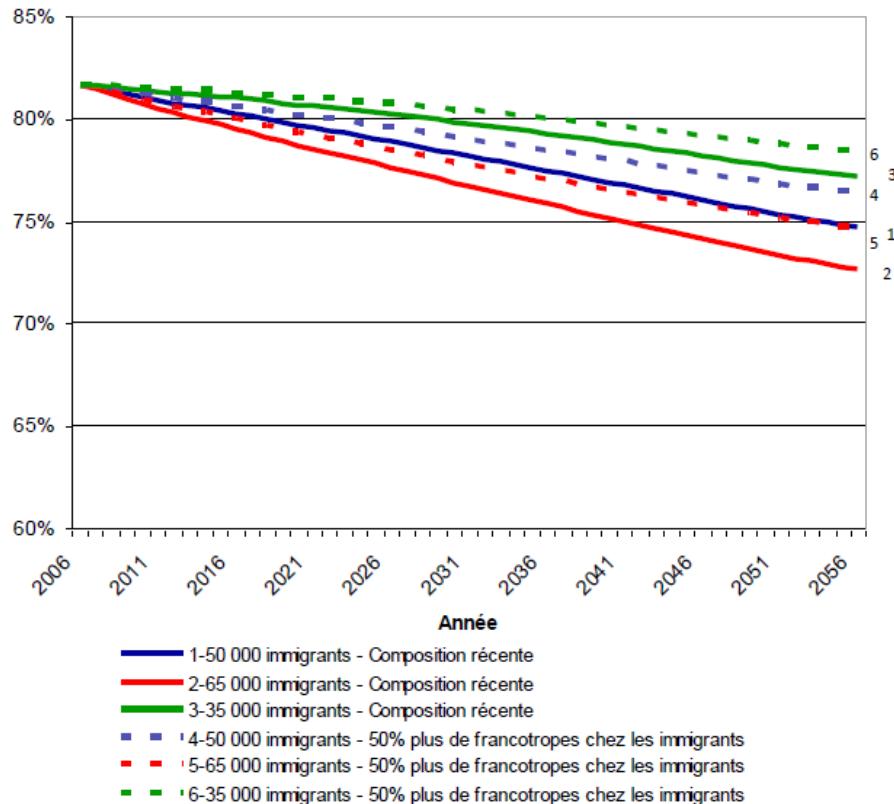
	Français	Français et anglais	Anglais	n
Question générale (langue parlée le plus souvent)	40,1 %	16,4 %	43,5 %	1 185
Travail (langue normale et habituelle)	33,5 %	18,1 %	48,3 %	704
<i>Activité (langue parlée le plus souvent)</i>				
Centre commercial	47,1 %	12,8 %	40,1 %	1 212
Petit commerce	48,3 %	10,9 % *	40,8 %	1 172
Banque	40,2 %	7,2 % *	52,6 %	1 206
Association professionnelle	58,0 % *	9,7 %	32,3 %	190
Association non professionnelle	56,3 %	8,1 %	35,6 %	108
Administration garderie	55,8 %	8,3 %	35,8 %	161
Administration primaire	54,7 %	6,7 % *	38,6 %	233
Administration secondaire	47,5 %	3,3 % *	49,2 %	140
Fréquentation scolaire	41,6 %	8,1 %	50,3 %	401
CLSC	54,1 % *	4,5 % *	41,4 %	1 141
Hôpital	39,8 %	9,1 % *	51,1 %	1 195
Médecin en clinique privée	34,4 %	4,1 % *	61,5 % *	1 168
Communication gouvernementale				
-communication verbale	44,5 %	5,4 % *	50,1 %	1 213
-formulaire	36,7 %	0,0 %	63,3 % *	1 207

Les \* indiquent une différence significative avec la question générale

Source : Enquête Conscience linguistique et usage du français (CLUF), 2010

Figure tirée de PAGÉ, Michel, Alain CARPENTIER et Charles-Étienne OLIVIER (2014). *L'usage du français et de l'anglais par les Québécois dans les interactions publiques, Portrait de 2010*, Conseil supérieur de la langue française, p. 16.

**FIGURE 7**  
**Proportion de francophones selon divers scénarios, Québec, 2006-2056**

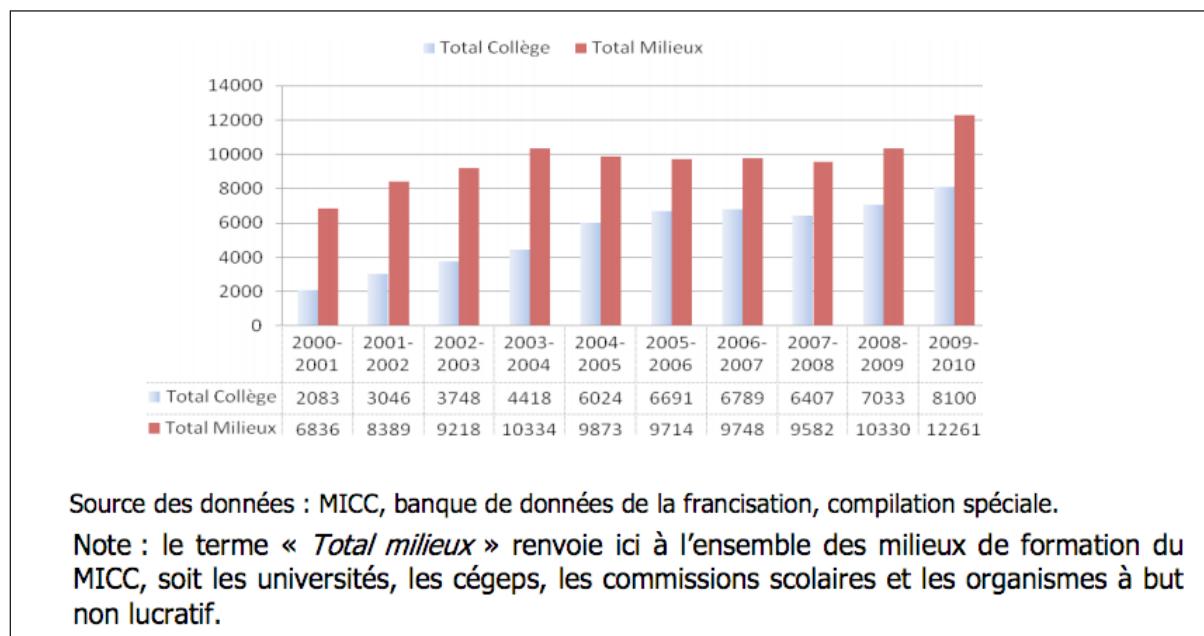


**1. Selon la langue parlée le plus souvent à la maison**

Figure tirée de MAROIS, Guillaume (2015). *Au-delà des volumes : doter la politique d'immigration d'indicateurs pertinents*, p. 7.

FIGURE 8

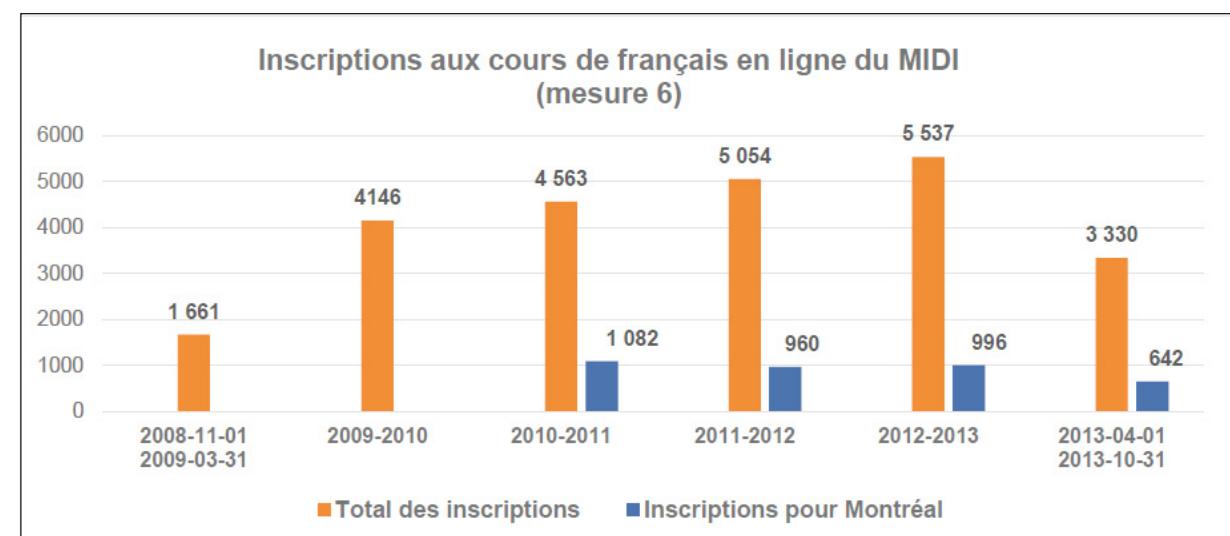
**Nombre d'étudiants inscrits aux cours de français à temps complet du MICC par année de fréquentation selon les milieux de formation, 2000-2010**



Source : *Les services de francisation destinés aux personnes immigrantes offerts par les cégeps partenaires du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Bilan de 2000 à 2010, synthèse*, p. 4.

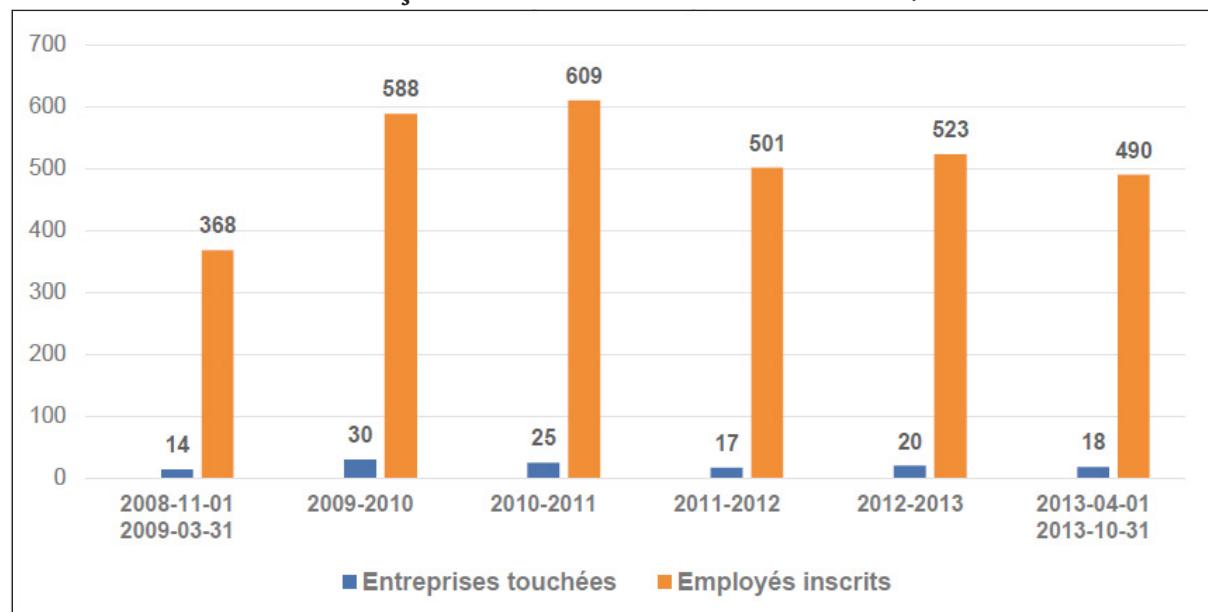
FIGURE 9

**Inscription aux cours de français en ligne du MIDI, 2008-2013**



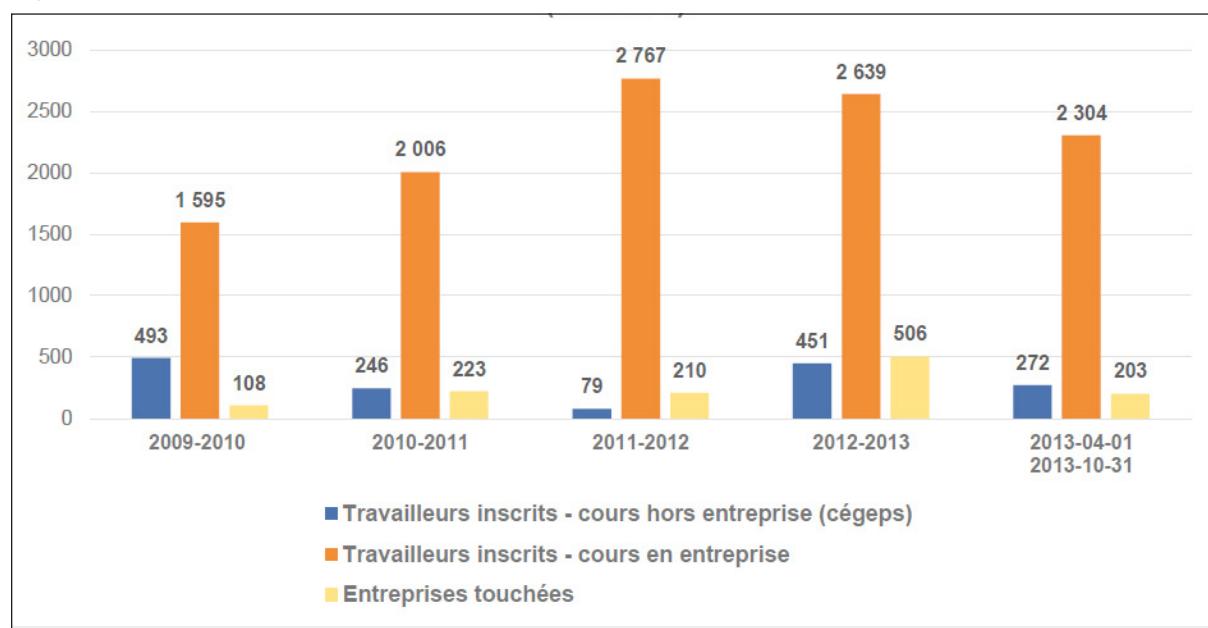
Source : CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN (février 2015). *Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013. Le français, notre affaire à tous*, p. 11.

**FIGURE 10.**  
**Effectif aux cours de français en milieu de travail du MIDI, 2008-2013**



Source : CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN (février 2015). *Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013. Le français, notre affaire à tous*, p. 11.

**FIGURE 11**  
**Participation aux cours de français d'Emploi-Québec dans le Grand Montréal, 2009-2013**



## ANNEXE 1

### Méthode de calcul des transferts fédéraux en vertu de l'Accord Canada-Québec

Reproduction de l'Annexe B de l'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains*.

Pour les années 1991-1992, 1992-1993, 1993-1994 et 1994-1995, la compensation financière versée au Québec sera égale à :

75 M\$ pour 1991-1992

82 M\$ pour 1992-1993

85 M\$ pour 1993-1994

90 M\$ pour 1994-1995

Pour les années 1995-1996 et suivantes :

■ Lorsque la proportion d'immigrants à qui le droit d'établissement est accordé au Québec par rapport au reste du Canada aura au cours de l'année civile complète précédente été inférieure à sa part de population au Canada, la compensation financière annuelle sera égale au montant de base multiplié par le facteur d'indexation où :

– le montant de base, dans le cas de l'année 1995-1996, sera égal à 90 M\$.

– le montant de base, dans le cas des autres années, sera le montant de base de l'année précédente indexé.

– le facteur d'indexation =

$$1 + \left[ \frac{\text{Ensemble des dépenses fédérales moins le service de la dette (k)}}{\text{Ensemble des dépenses fédérales moins le service de la dette (k-1)}} \right] + \left[ \frac{\text{Immigrants non francophones au Québec (t)}}{\text{Immigrants non francophones au Québec (t-1)}} \right]$$

où

t réfère à l'année civile précédant l'année civile complète correspondant à l'année financière pour laquelle la compensation annuelle est calculée et t-1 correspond à l'année civile précédente.

k correspond à l'année financière précédant celle pour laquelle la compensation annuelle est calculée et k-1 correspond à l'année financière précédente.

Immigrants non francophones au Québec = nombre d'immigrants non francophones au Québec tel qu'établi par le Québec sur le C.S.Q. par l'intermédiaire du conseiller québécois ou de l'agent fédéral des visas à l'aide de la déclaration du candidat.

L'ensemble des dépenses fédérales moins le service de la dette est établi selon les comptes publics du gouvernement fédéral.

■ Lorsque la proportion d'immigrants à qui le droit d'établissement est accordé au Québec par rapport au reste du Canada aura, au cours de l'année civile complète précédente, été égale ou supérieure à sa part de population au Canada, la compensation financière annuelle sera égale au montant de base multiplié par le facteur d'indexation où :

- Le montant de base, dans le cas de l'année 1995-1996, sera égal à 90 M\$.
- Le montant de base, dans le cas des autres années, sera le montant de base de l'année précédente indexé.
- Le facteur d'indexation =

$$1 + \left[ \frac{\text{Ensemble des dépenses fédérales moins le service de la dette (k)} - \text{Ensemble des dépenses fédérales moins le service de la dette (k-1)}}{\text{Ensemble des dépenses fédérales moins le service de la dette (k-1)}} + \left[ \frac{\frac{\text{Immigrants au Québec (t)} - \text{Immigrants au Québec (t-1)}}{\text{Immigrants au Canada (t)} - \text{Immigrants au Canada (t-1)}} - 1}{\frac{\text{Immigrants au Québec (t)}}{\text{Immigrants au Canada (t)}} - 1} \right] \right]$$

où :

t réfère à l'année civile précédant l'année civile complète correspondant à l'année financière pour laquelle la compensation annuelle est calculée.

k correspond à l'année financière précédant celle pour laquelle la compensation annuelle est calculée et k-1 correspond à l'année financière précédente.

Immigrants au Québec = nombre d'immigrants au Québec.

Immigrants au Canada = nombre d'immigrants au Canada.

L'ensemble des dépenses fédérales moins le service de la dette est établi selon les comptes publics du gouvernement fédéral.

2.3. Lorsqu'une partie d'un facteur d'indexation est négative, cette partie est réputée égale à 0

2.4. Quelle que soit l'année considérée, lorsqu'au cours d'une année donnée, on enregistre une augmentation subite du nombre d'immigrants à qui le droit d'établissement est accordé, et qui ne résulte pas d'une augmentation du nombre d'immigrants sélectionnés par le Québec, le Canada garantit

de plus au Québec une part des budgets nouveaux qu'il peut voter de temps à autre pour faire face aux besoins canadiens en matière d'intégration de ces immigrants, cette part sera au moins égale à :

Nombre d'immigrants non francophones  
au Québec dans l'augmentation

Budget voté x \_\_\_\_\_

Nombre d'immigrants non francophones  
au Québec et non anglophones ailleurs  
au Canada dans l'augmentation

où :

Immigrants non francophones au Québec = nombre d'immigrants non francophones au Québec tel qu'établi par le Québec sur le C.S.Q. par l'intermédiaire du conseiller québécois ou de l'agent fédéral des visas à l'aide de la déclaration du candidat.

Immigrants non anglophones ailleurs au Canada = nombre d'immigrants non anglophones ailleurs au Canada tel qu'établi par le Canada.

2.5. Aux fins du présent article, l'expression «non francophones» désigne les personnes qui ne parlent pas français, et l'expression «non anglophones» désigne les personnes qui ne parlent pas anglais.

[...]

Le Québec mettra à la disposition du Canada toutes les informations nécessaires pour vérifier que les services offerts par le Québec correspondent dans leur ensemble à ceux offerts par le Canada dans le reste du pays.

## ANNEXE 2

### Liste des pays francotropes et anglotropes

Reproduction de l'Annexe C de Bélanger, Lachapelle et Sabourin (2013).

#### FRANCOTROPES

<b>Pays de l'Organisation internationale de la Francophonie; anciennes colonies françaises ou belges; pays lusophones, hispanophones ou ayant un autre rapprochement avec le français</b>		<b>Langues romanes ou langues parlées dans les pays de la Francophonie</b>
Algérie	Haïti	Arabe
Andorre	Honduras	Bulgare
Angola	Italie	Espagnol
Argentine	Laos	Italien
Belgique	Liban	Khmer (cambodgien)
Benin	Luxembourg	Langues africaines, n.i.a.
Bolivie	Madagascar	Langues afro-asiatiques, n.i.a.
Brésil	Mali	Langues berbères (kabyle)
Burkina Faso	Maroc	Langues créoles
Burundi	Martinique	Langues latines, n.i.a.
Cambodge	Maurice	Langues nigéro-congolaises, n.i.a.
Cameroun	Mauritanie	Lao
Cap-Vert	Mexique	Lingala
Centrafricaine, République	Moldavie, Rép. de	Macédonien
Chili	Mozambique	Portugais
Colombie	Nicaragua	Roumain
Comores	Niger	Rundi (kiroundi)
Congo, Rép. dém. du	Nouvelle-Calédonie	Rwanda (kinyarwanda)
Congo, République du	Panama	Somali
Costa Rica	Paraguay	Vietnamien
Côte d'Ivoire	Pérou	Wolof
Cuba	Polynésie française	
Djibouti	Portugal	
Dominicaine, République	Réunion	
Dominique	Roumanie	
Égypte	Rwanda	
El Salvador	Sénégal	
Équateur	Seychelles	
Espagne	Suisse	
France	Tchad	
Gabon	Togo	
Guadeloupe	Tunisie	
Guatemala	Uruguay	
Guinée	Venezuela	
Guinée équatoriale	Viet Nam	
Guinée-Bissau	Wallis-et-Futuna	

## ANGLOTROPES

---

<b>Pays du Commonwealth; anciennes colonies ou protectorats britanniques ou américains</b>	<b>Langues germaniques et langues parlées dans les pays du Commonwealth</b>
Afrique du Sud, Rép. d'	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Australie	Salomon, îles
Bahamas	Sierra Leone
Bangladesh	Singapour
Barbade	Soudan
Belize	Sri Lanka
Bermudes	Swaziland
Botswana	Tanzanie, République unie de
Chypre	Trinité-et-Tobago
États-Unis d'Amérique	Vierges, îles (américaines)
Fidji	Zambie
Gambie	Zimbabwe
Ghana	
Grenade	
Guyana	
Hong Kong	
Inde	
Irlande (Eire)	
Jamaïque	
Kenya	
Libéria	
Malawi	
Malte	
Montserrat	
Namibie	
Nigéria	
Nouvelle-Zélande	
Ouganda	
Pakistan	
Philippines	
Porto Rico	
Royaume-Uni	
	Allemand
	Bengali
	Danois
	Finnois
	Flamand
	Frison
	Gallois
	Gujarati
	Hindi
	Ilocano
	Islandais
	Kannada
	Konkani
	Langues celtiques, n.i.a.
	Langues gaéliques
	Langues germaniques, n.i.a.
	Langues indo-iraniennes, n.i.a
	Malais
	Malayalam
	Maltais
	Marathi
	Néerlandais
	Norvégien
	Ourdou
	Pachto
	Pampangan
	Pendjabi
	Sindhi
	Singhalais
	Suédois
	Tagalog (Philipino)
	Tamoul
	Telougou
	Yiddish

---

## ANNEXE 3

### Crédits et dépenses du ministère responsable de l'immigration, 2002-2014

(en milliers \$)	2002-2003 MRCI			2003-2004 MRCI			2004-2005 MRCI		
	Crédits autorisés	Crédits NON utilisés	Dépenses réelles	Crédits autorisés	Crédits NON utilisés	Dépenses réelles	Crédits autorisés	Crédits NON utilisés	Dépenses réelles
Programme 2 du MRCI <sup>a</sup>	124 933,0	1 531,0	125 662,0	123 374,0	23	123 764,8 126 203,9	118 112,0	24	
Total indiqué CP									
Immigration									13 802,7
Francisation									43 726,7 36,8 %
Intégration, régionalisation, relations interculturelles									31 899,2
Direction, information, services de soutien centralisés									29 445,9
<b>TOTAL</b>			125 662,0			123 764,8 (chiffre des CP)			118 874,5

a. Le programme 2 du MRCI : « Immigration, Intégration et Régionalisation, Direction et services administratifs » regroupe les ressources visant à assurer le recrutement, la sélection, l'accueil et l'intégration économique, linguistique et sociale des immigrants. Il comprend également toutes les directions et les services à la gestion. La variation des chiffres dans la même case provient de l'info donnée par deux *Rapports annuels de gestion différents du MICC*.

(en milliers \$)	2005-2006 MICC			2006-2007 MICC			2007-2008 MICC		
Programme 1 <sup>a</sup>	Crédits autorisés	Crédits NON utilisés	Dépenses réelles	Crédits autorisés	Crédits NON utilisés	Dépenses réelles	Crédits autorisés	Crédits NON utilisés	Dépenses réelles
Total indiqué dans les CP	119 007,0	1 232,0		127 971,0	11		136 379	2 570	
Relations interculturelles									
Immigration			14 218,0			15 191,8			15 395,0
Francisation			44 338,0 38,3 %			46 510,8 37,4 %			51 476,9 39,2 %
Intégration, régionalisation, relations interculturelles			29 868,0			25 026,8			35 545,1
Emploi et qualité du français			s.o.			s.o.			s.o.
Direction, information, services de soutien centralisés			27 402,9			27 567,1			28 743,6
<b>TOTAL</b>			115 826,9			124 296,5			131 160,6

a. Le MICC gère deux programmes : le Programme 1 concerne l'immigration, il est très important ; l'autre exclu de ce tableau concerne la Charte de la langue française.

(en milliers \$)	2008-2009 MICC			2009-2010 MICC			2010-2011 MICC		
Programme 1	Crédits autorisés	Crédits NON utilisés	Dépenses réelles	Crédits autorisés	Crédits NON utilisés	Dépenses réelles	Crédits autorisés	Crédits NON utilisés	Dépenses réelles
Total indiqué dans les CP	161 411,0	4 696,0		167 598	0		191 877,0	19 658,0	
Relations interculturelles			s.o.			7 931,9			7 608,3
Immigration			19 707,9			21 700,9			23 159,9
Francisation			62 339,6 39,7 %			70 647,9 42,5 %			67 582,1 46,5 %
Intégration, régionalisation, relations interculturelles			45 957,6			40 480,4			46 438,5 (sans les relations interculturelles)
Emploi et qualité du français			s.o.			s.o.			s.o.
Direction, information, services de soutien centralisés			29 266,2			25 624,5			29 725,2
<b>TOTAL</b>			157 271,3			166 385,6			174 514,0

(en milliers \$)	2011-2012 MICC			2012-2013			2013-2014 MIDI		
Programme 1	Crédits autorisés	Crédits NON utilisés	Dépenses réelles	Crédits autorisés	Crédits NON utilisés	Dépenses réelles	Crédits autorisés	Crédits utilisés <sup>a</sup>	Dépenses réelles
Total indiqué dans les CP	187 527	20 474		176 969	12 934		184 268,0	165 042,0	
Relations interculturelles			6 794,5			s.o.			s.o.
Immigration			23 728,4			26 670,9			30 621,4
Francisation			69 829,5 41,4 %			68 376,5 42,8 %			67 567,2 40,5 %
Intégration, régionalisation, relations interculturelles			42 352,3			39 793,7 (avec les relations interculturelles)			41 094,4 (avec les relations interculturelles)
Emploi et qualité du français			s.o.			s.o.			Nouveau 1 826,0
Direction, information, services de soutien centralisés			25 951,2			24 916,8			25 758,4
<b>TOTAL</b>			168 655,9			159 757,9			166 867,4

Source : *Comptes publics* pour les crédits + *Rapports annuels de gestion* pour les dépenses réelles. Nous n'avons pas noté l'ensemble des crédits de dépenses autorisés, mais seulement ceux pour l'immigration, la francisation, l'intégration et les services centralisés.

a. Certains crédits ont été reportés et d'autres sont périmés.